

**États financiers  
consolidés de SUEZ  
pour les exercices clos  
les 31 décembre 2020 et 2019**





# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société

<b>1.1</b>	<b>États financiers consolidés</b>	<b>2</b>
<b>1.1.1</b>	États de situations financières consolidés	2
<b>1.1.2</b>	Comptes de résultat consolidés	3
<b>1.1.3</b>	État des résultats globaux consolidés	4
<b>1.1.4</b>	État des variations des capitaux propres consolidés	5
<b>1.1.5</b>	État des flux de trésorerie consolidés	7
<b>1.1.6</b>	Notes annexes aux états financiers consolidés	8

# 1.1 États financiers consolidés

## 1.1.1 États de situations financières consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles nettes	10	4 464,8	4 835,7
Goodwill	9	4 663,7	5 322,1
Immobilisations corporelles nettes	11	7 756,0	8 891,0
Droits d'utilisation	15	1 168,0	1 405,8
Instruments de capitaux propres	13	107,9	132,2
Prêts et créances au coût amorti	13	712,2	653,7
Instruments financiers dérivés	13	146,5	115,7
Participations dans les coentreprises	12.1	925,5	953,9
Participations dans les entreprises associées	12.2	1 063,4	1 070,2
Actifs contrats	4.1.3	80,6	46,2
Autres actifs		159,7	184,8
Impôts différés Actif	7	432,4	541,9
<b>Total Actifs non courants</b>		<b>21 680,7</b>	<b>24 153,2</b>
<b>Actifs courants</b>			
Prêts et créances au coût amorti	13	77,0	91,4
Instruments financiers dérivés	13	96,4	75,5
Clients et autres débiteurs	13	4 324,3	4 670,9
Stocks		483,1	528,0
Actifs contrats	4.1.3	498,4	733,8
Autres actifs		1 606,8	1 648,5
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	13	54,9	29,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	5 319,6	3 703,0
<b>Total Actifs courants</b>		<b>12 460,5</b>	<b>11 480,9</b>
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	1.2.4	1 443,0	-
<b>Total Actif</b>		<b>35 584,2</b>	<b>35 634,1</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capitaux propres part du Groupe		5 406,6	6 408,7
Participations ne donnant pas le contrôle	17	2 642,8	2 824,8
<b>Total Capitaux propres</b>		<b>8 049,4</b>	<b>9 233,5</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions	18	1 413,9	1 500,0
Dettes financières	13	10 990,0	9 914,0
Dettes de location	15	975,5	1 159,4
Instruments financiers dérivés	13	4,9	6,7
Autres passifs financiers	13	37,6	42,8
Passifs contrats	4.1.3	196,3	267,3
Autres passifs		524,1	566,6
Impôts différés Passif	7	596,2	791,1
<b>Total Passifs non courants</b>		<b>14 738,5</b>	<b>14 247,9</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provisions	18	541,8	475,2
Dettes financières	13	2 956,6	2 609,1
Dettes de location	15	255,6	314,9
Instruments financiers dérivés	13	36,2	57,3
Fournisseurs et autres créanciers	13	3 263,2	3 534,3
Passifs contrats	4.1.3	1 176,1	911,3
Autres passifs		3 980,4	4 250,6
<b>Total Passifs courants</b>		<b>12 209,9</b>	<b>12 152,7</b>
Passifs directement liés à des actifs classés comme détenus en vue de la vente	1.2.4	586,4	-
<b>Total Passif et Capitaux Propres</b>		<b>35 584,2</b>	<b>35 634,1</b>

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

Au 31 décembre 2019, les données ont été retraitées pour tenir compte de la correction d'erreur décrite en Note 1.3.

## 1.1.2 Comptes de résultat consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Chiffre d'affaires	4.1	17 209,0	18 015,3
Achats		(3 436,7)	(3 720,7)
Charges de personnel		(4 697,2)	(4 701,4)
Amortissements, dépréciations et provisions		(1 762,6)	(1 531,7)
Autres charges opérationnelles		(6 912,0)	(7 089,8)
Autres produits opérationnels		236,4	236,7
<b>Résultat opérationnel courant</b>	4	<b>636,9</b>	<b>1 208,4</b>
<i>Mark-to-Market</i> sur instruments financiers à caractère opérationnel		4,6	3,7
Perte de valeurs sur actifs corporels, incorporels et financiers		(209,2)	(64,8)
Restructurations		(157,0)	(132,3)
Effets de périmètre		198,8	8,4
Autres résultats de cessions		(50,6)	26,6
Autres opérations non récurrentes à caractère significatif		(47,6)	214,9
<b>Résultat des activités opérationnelles</b>	5	<b>375,9</b>	<b>1 264,9</b>
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe		144,8	198,3
<i>dont quote-part de résultat net des coentreprises</i>	12.1	39,7	71,4
<i>dont quote-part de résultat net des entreprises associées</i>	12.2	105,1	126,9
<b>Résultat des activités opérationnelles après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe</b>		<b>520,7</b>	<b>1 463,2</b>
Charges financières		(523,2)	(603,8)
Produits financiers		82,5	89,8
<b>Résultat financier</b>	6	<b>(440,7)</b>	<b>(514,0)</b>
Impôt sur les bénéfices	7	(154,4)	(340,0)
<b>Résultat net</b>		<b>(74,4)</b>	<b>609,2</b>
Résultat net part du Groupe		(228,2)	351,7
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle		153,8	257,5
<b>Résultat net part du Groupe par action <i>(en euros)</i></b>	8	<b>(0,43)</b>	<b>0,49</b>
<b>Résultat net part du Groupe par action dilué <i>(en euros)</i></b>	8	<b>(0,43)</b>	<b>0,48</b>

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

## 1.1.3 État des résultats globaux consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2020 Quote-part du Groupe	31 décembre 2020 Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle	31 décembre 2019	31 décembre 2019 Quote-part du Groupe	31 décembre 2019 Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle
<b>Résultat net</b>	<b>(74,4)</b>	<b>(228,2)</b>	<b>153,8</b>	<b>609,2</b>	<b>351,7</b>	<b>257,5</b>
Couverture d'investissement net	1,2	1,2	-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie (hors matières premières)	(11,0)	(11,0)	-	(20,1)	(19,7)	(0,4)
Couverture de flux de trésorerie (sur matières premières)	(8,6)	(6,9)	(1,7)	10,3	9,2	1,1
Impôts différés sur les éléments ci-dessus	5,1	4,6	0,5	(2,3)	(2,1)	(0,2)
Écarts de conversion <sup>(a)</sup>	(501,7)	(364,6)	(137,1)	(15,6)	36,0	(51,6)
<b>Total éléments recyclables</b>	<b>(515,0)</b>	<b>(376,7)</b>	<b>(138,3)</b>	<b>(27,7)</b>	<b>23,4</b>	<b>(51,1)</b>
<i>dont quote-part des coentreprises sur éléments recyclables, nette d'impôt</i>	<i>(3,7)</i>	<i>(3,7)</i>	<i>-</i>	<i>9,0</i>	<i>9,0</i>	<i>-</i>
<i>dont quote-part des entreprises associées sur éléments recyclables, nette d'impôt</i>	<i>(13,2)</i>	<i>(13,2)</i>	<i>-</i>	<i>(7,7)</i>	<i>(7,7)</i>	<i>-</i>
Pertes et gains actuariels	(33,2)	(16,7)	(16,5)	(90,6)	(65,4)	(25,2)
Impôts différés sur pertes et gains actuariels	13,1	9,6	3,5	(16,0)	(22,0)	6,0
Instruments de capitaux propres	(3,5)	(3,5)	-	6,3	6,3	-
Impôts différés sur instruments de capitaux propres	(0,1)	(0,1)	-	(0,1)	(0,1)	-
<b>Total éléments non recyclables</b>	<b>(23,7)</b>	<b>(10,7)</b>	<b>(13,0)</b>	<b>(100,4)</b>	<b>(81,2)</b>	<b>(19,2)</b>
<i>dont quote-part des coentreprises sur éléments non recyclables, nette d'impôt</i>	<i>5,8</i>	<i>5,8</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>dont quote-part des entreprises associées sur éléments non recyclables, nette d'impôt</i>	<i>0,5</i>	<i>0,5</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>(538,7)</b>	<b>(387,4)</b>	<b>(151,3)</b>	<b>(128,1)</b>	<b>(57,8)</b>	<b>(70,3)</b>
<b>Résultat global</b>	<b>(613,1)</b>	<b>(615,6)</b>	<b>2,5</b>	<b>481,1</b>	<b>293,9</b>	<b>187,2</b>

(a) Sur un total de - 501,7 millions d'euros, - 324,3 millions d'euros sont liés à la variation du dollar américain et - 66,2 millions d'euros à la variation du dollar de Hong-Kong.

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

## 1.1.4 État des variations des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Variations de justes valeurs et autres	Écarts de conversion	Actions propres	Titres super subordonnés <sup>(a)</sup>	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2018</b>	<b>621 362 579</b>	<b>2 485,4</b>	<b>5 215,2</b>	<b>(2 480,9)</b>	<b>(328,4)</b>	<b>(28,3)</b>	<b>(51,8)</b>	<b>1 580,6</b>	<b>6 391,8</b>	<b>2 600,8</b>	<b>8 992,6</b>
Retraitement IFRIC 23 <sup>(b)</sup>				(88,5)					(88,5)	(19,9)	(108,4)
Application d'IAS 8 pour correction d'erreur sur SUEZ Water Advanced Solutions <sup>(g)</sup>				(54,7)					(54,7)		(54,7)
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>621 362 579</b>	<b>2 485,4</b>	<b>5 215,2</b>	<b>(2 624,1)</b>	<b>(328,4)</b>	<b>(28,3)</b>	<b>(51,8)</b>	<b>1 580,6</b>	<b>6 248,6</b>	<b>2 580,9</b>	<b>8 829,5</b>
Résultat net				351,7					351,7	257,5	609,2
Autres éléments du résultat global <sup>(f)</sup>				(12,6)	(81,2)	36,0			(57,8)	(70,3)	(128,1)
<b>Résultat global</b>				<b>339,1</b>	<b>(81,2)</b>	<b>36,0</b>			<b>293,9</b>	<b>187,2</b>	<b>481,1</b>
Rémunération sur base d'actions				17,5					17,5		17,5
Dividendes distribués en numéraire				(401,8)					(401,8)	(259,7)	(661,5)
Souscription d'une nouvelle souche de titres super subordonnés net de frais <sup>(c)</sup>								497,8	497,8	-	497,8
Remboursement partiel de titres super subordonnés frais de remboursement et pénalités inclus <sup>(c)</sup>				(9,1)				(354,6)	(363,7)	-	(363,7)
Coupons des titres super subordonnés				(47,1)					(47,1)	-	(47,1)
Achat/vente de titres d'autocontrôle				(1,4)			4,3		2,9	-	2,9
Transactions entre actionnaires <sup>(d)</sup>				209,1					209,1	292,0	501,1
Regroupements d'entreprises <sup>(e)</sup>				(9,7)					(9,7)	18,0	8,3
Ecrêtement d'impôt différés reconnus en réserve <sup>(f)</sup>				(32,2)					(32,2)	-	(32,2)
Autres variations				(6,6)					(6,6)	6,4	(0,2)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2019</b>	<b>621 362 579</b>	<b>2 485,4</b>	<b>5 215,2</b>	<b>(2 566,3)</b>	<b>(409,6)</b>	<b>7,7</b>	<b>(47,5)</b>	<b>1 723,8</b>	<b>6 408,7</b>	<b>2 824,8</b>	<b>9 233,5</b>

(a) Titres super subordonnés net de frais.

(b) Impact de la première application d'IFRIC 23 selon la méthode partiellement rétrospective.

(c) Le 12 septembre 2019, SUEZ avait procédé à une nouvelle émission de titres super subordonnés (obligations hybrides) pour un montant de 500 millions d'euros. Les fonds levés ont notamment été affectés au rachat partiel des obligations hybrides émises en juin 2014.

(d) Principalement l'impact de la cession, sans perte de contrôle, de 20 % de l'activité Eau régulée aux États-Unis.

(e) Prise de contrôle dans l'entité espagnole Mina Publica en Espagne dans la colonne « Participations de donnant pas le contrôle ».

(f) Ecrêtement des stocks d'ouverture d'impôts différés actifs en résultat à hauteur de -48,4 millions d'euros et par capitaux propres au sein des réserves et des autres éléments du résultat global pour -56,7 millions d'euros.

(g) Voir Note 1.3.

<i>(en millions d'euros)</i>	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Variations de justes valeurs et autres	Écarts de conversion	Actions propres	Titres super subordonnés <sup>(a)</sup>	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2019</b>	<b>621 362 579</b>	<b>2 485,4</b>	<b>5 215,2</b>	<b>(2 566,3)</b>	<b>(409,6)</b>	<b>7,7</b>	<b>(47,5)</b>	<b>1 723,8</b>	<b>6 408,7</b>	<b>2 824,8</b>	<b>9 233,5</b>
Résultat net				(228,2)					(228,2)	153,8	(74,4)
Autres éléments du résultat global				(12,1)	(10,7)	(364,6)			(387,4)	(151,3)	(538,7)
<b>Résultat global</b>				<b>(240,3)</b>	<b>(10,7)</b>	<b>(364,6)</b>			<b>(615,6)</b>	<b>2,5</b>	<b>(613,1)</b>
Rémunération sur base d'actions				1,9					1,9	-	1,9
Dividendes distribués en numéraire				(282,7)					(282,7)	(150,3)	(433,0)
Coupons des titres super subordonnés				(42,3)					(42,3)	-	(42,3)
Achat/vente d'action propres				0,2			0,5		0,7	-	0,7
Conversion d'obligation OCEANE par annulation d'actions propres suite à livraison							0,2		0,2	-	0,2
Remboursement des titres super subordonnés 2014								(147,9)	(147,9)	-	(147,9)
Souscription d'action réservée aux salariés <sup>(b)</sup>	9 970 050	39,9	68,3	4,0					112,2	-	112,2
Réduction de capital <sup>(c)</sup>	(2 970 050)	(11,9)	(31,4)	(1,2)			44,5		-	-	-
Augmentation/(réduction) de capital part des participations ne donnant pas le contrôle										-	12,5
Transactions entre actionnaires				(2,1)					(2,1)	1,4	(0,7)
Regroupements d'entreprises									-	1,3	1,3
Autres variations <sup>(d)</sup>				(26,5)					(26,5)	(49,4)	(75,9)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2020</b>	<b>628 362 579</b>	<b>2 513,4</b>	<b>5 252,1</b>	<b>(3 155,3)</b>	<b>(420,3)</b>	<b>(356,9)</b>	<b>(2,3)</b>	<b>1 575,9</b>	<b>5 406,6</b>	<b>2 642,8</b>	<b>8 049,4</b>

(a) Titres super subordonnés net de frais.

(b) Augmentation de capital résultant de la souscription de 9 970 050 actions nouvelles dans le cadre de l'offre réservée aux salariés du groupe SUEZ « Sharing 2019 ».

(c) Réduction de capital résultant de l'annulation de 2 970 050 actions autodétenues.

(d) Les autres variations sont expliquées par les opérations suivantes : - Effet lié aux cessions : en capitaux propres part du Groupe à hauteur de - 19,1 millions d'euros de reclassement de gains et pertes actuariels de l'entité cédée Recyclage et Valorisation Suède (voir Note 2.5.3) et à hauteur de - 50,1 millions d'euros pour les participations ne donnant pas le contrôle suite à la cession de Essal par SUEZ, à travers sa filiale Aguas Andinas S.A (voir Note 2.5.2).

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

## 1.1.5 État des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Résultat net</b>		<b>(74,4)</b>	<b>609,2</b>
Quote-part de résultat net des coentreprises	12.1	(39,7)	(71,4)
Quote-part de résultat net des entreprises associées	12.2	(105,1)	(126,9)
Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées		121,4	131,8
Amortissements, dépréciations et provisions		1 742,7	1 474,8
Autres résultats de cession et effets de périmètre		(156,3)	(36,6)
Autres éléments sans effet de trésorerie		0,7	17,8
Impact relatif aux contrats de location		5,2	4,1
Charge d'impôt	7	154,4	340,0
Résultat financier	6	440,7	514,0
<b>MBA avant résultat financier et impôt</b>		<b>2 089,6</b>	<b>2 856,8</b>
Impôt versé y compris retenues à la source sur redevances		(174,9)	(253,3)
<b>Variation du Besoin en Fonds de Roulement</b>		<b>202,0</b>	<b>(153,1)</b>
<b>Flux issus des activités opérationnelles</b>		<b>2 116,7</b>	<b>2 450,4</b>
Investissements corporels et incorporels	3.4.3	(1 323,5)	(1 417,3)
Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	3.4.3	13,7	(49,6)
Acquisitions de participations dans les coentreprises et entreprises associées	3.4.3	(61,9)	(23,1)
Acquisitions d'instruments de capitaux propres	3.4.3	(7,8)	(15,9)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		40,6	85,6
Cessions de participations dans les coentreprises et entreprises associées <sup>(a)</sup>		63,1	15,8
Cessions d'instruments de capitaux propres		0,4	8,7
Perte de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie cédés <sup>(b)</sup>		295,4	27,6
Autres intérêts nets sur actifs financiers		9,5	(23,4)
Dividendes reçus sur actifs financiers non courants		3,0	3,6
Variation des prêts et créances financières		92,0	(66,7)
<b>Flux issus des activités d'investissement</b>		<b>(875,5)</b>	<b>(1 454,6)</b>
Augmentation ou diminution de capital de la société mère <sup>(c)</sup>		112,2	-
Achat/vente de titres d'autocontrôle		0,9	2,9
Augmentation ou diminution de capital des participations ne donnant pas le contrôle		10,4	5,2
Changements de parts d'intérêts dans des entités contrôlées <sup>(d)</sup>	3.4.3	-	501,7
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère <sup>(e)</sup>		(325,0)	(448,8)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle <sup>(e)</sup>		(195,1)	(266,8)
Nouveaux titres super subordonnés nets de frais d'émission	13.3.2	-	497,8
Remboursement de titres super subordonnés 2014 nets de frais d'émission	13.3.2	(147,9)	(363,7)
Nouveaux emprunts et dettes financières <sup>(f)</sup>	13.2.1	2 437,1	1 401,2
Remboursement de dettes de location	15	(331,5)	(325,1)
Remboursement d'emprunts et de dettes financières	13.2.1	(867,9)	(1 448,0)
Variation des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat		(23,8)	(0,6)
Intérêts financiers sur dette de location	15	(28,8)	(29,3)
Autres intérêts financiers versés		(317,8)	(363,5)
Intérêts financiers reçus		22,2	11,2
Flux sur instruments financiers dérivés de couverture d'investissement net et soultes sur instruments financiers dérivés		79,0	(34,9)
<b>Flux issus des activités de financement</b>		<b>424,0</b>	<b>(860,7)</b>
Effet des variations de change et divers		(113,7)	20,6
<b>Total des flux de la période</b>		<b>1 551,5</b>	<b>155,7</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>		<b>2 865,9</b>	<b>2 710,2</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>4 417,4</b>	<b>2 865,9</b>

(a) Ce flux correspond notamment à la cession de 4,8% d'Aquasure pour 47 millions d'euros.

(b) Ce flux correspond à la cession de 100% des activités de Recyclage et Valorisation du Groupe en Suède ainsi qu'à la cession de 53,51% de la société Essal au Chili, détenus par Aguas Andinas (voir Note 2.5).

(c) Ce flux correspond à l'augmentation de capital nette de frais d'émission dans le cadre du Plan Sharing 2019 réalisée en janvier 2020.

(d) Y compris la vente sans perte de contrôle de 20% de l'activité Eau régulée aux États-Unis pour 510,2 millions d'euros en 2019.

(e) Y compris retenues à la source et coupons de titres super subordonnés versés par la société mère.

(f) En application de la norme IAS 7.8, les découverts bancaires exigibles sur demande figurant en dettes financières dans l'état de situation financière consolidé sont reclassés en trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état des flux de trésorerie consolidés; ce reclassement porte sur l'exercice 2020 à hauteur de 902,1 millions d'euros. Pour 2019, le reclassement s'élevait à 837,1 millions d'euros.

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

## 1.1.6 Notes annexes aux états financiers consolidés

---

<b>Note 1</b>	<b>Base de présentation, principes et méthodes comptables</b>	<b>9</b>
<b>Note 2</b>	<b>Opérations majeures</b>	<b>25</b>
<b>Note 3</b>	<b>Information sectorielle</b>	<b>28</b>
<b>Note 4</b>	<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>31</b>
<b>Note 5</b>	<b>Résultat des activités opérationnelles</b>	<b>33</b>
<b>Note 6</b>	<b>Résultat financier</b>	<b>35</b>
<b>Note 7</b>	<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>36</b>
<b>Note 8</b>	<b>Résultat par action</b>	<b>40</b>
<b>Note 9</b>	<b><i>Goodwills</i></b>	<b>40</b>
<b>Note 10</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>43</b>
<b>Note 11</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>45</b>
<b>Note 12</b>	<b>Participations dans les coentreprises et entreprises associées</b>	<b>46</b>
<b>Note 13</b>	<b>Instruments financiers</b>	<b>49</b>
<b>Note 14</b>	<b>Gestion des risques liés aux instruments financiers</b>	<b>58</b>
<b>Note 15</b>	<b>Informations relatives aux contrats de location</b>	<b>66</b>
<b>Note 16</b>	<b>Capitaux propres</b>	<b>68</b>
<b>Note 17</b>	<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>70</b>
<b>Note 18</b>	<b>Provisions</b>	<b>71</b>
<b>Note 19</b>	<b>Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme</b>	<b>73</b>
<b>Note 20</b>	<b>Paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire</b>	<b>78</b>
<b>Note 21</b>	<b>Transactions avec des parties liées</b>	<b>80</b>
<b>Note 22</b>	<b>Rémunération des membres du Comité Exécutif</b>	<b>81</b>
<b>Note 23</b>	<b>Procédures judiciaires et d'arbitrage</b>	<b>81</b>
<b>Note 24</b>	<b>Événements postérieurs à la clôture</b>	<b>83</b>
<b>Note 25</b>	<b>Liste des principales sociétés consolidées aux 31 décembre 2020 et 2019</b>	<b>84</b>
<b>Note 26</b>	<b>Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux</b>	<b>86</b>

# Note 1 Base de présentation, principes et méthodes comptables

## 1.1 Base de présentation

Le groupe SUEZ est un acteur mondial dans la gestion du cycle de l'eau et du cycle des déchets.

SUEZ, société mère du Groupe est une Société Anonyme soumise aux dispositions du livre II du Code de commerce, ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux sociétés commerciales françaises. Elle a été constituée en novembre 2000. Le siège du Groupe est domicilié Tour CB21 – 16 place de l'Iris – 92040 Paris-La Défense – France.

SUEZ est coté sur les marchés Euronext Paris (Compartiment A) et Euronext Bruxelles depuis le 22 juillet 2008.

En date du 24 février 2021, son Conseil d'Administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2020.

## 1.2 Référentiel

En application du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 sur le prospectus, les informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de SUEZ sont fournies pour les deux derniers exercices 2019 et 2020 et sont établies conformément au Règlement (CE) n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales (IFRS). Au 31 décembre 2020, les états financiers consolidés annuels du Groupe sont conformes aux IFRS publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne<sup>(1)</sup>.

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2020, sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2019, à l'exception des éléments mentionnés au paragraphe 1.2.1.

### 1.2.1 Normes, amendements et interprétations appliqués aux exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020

**Les textes appliqués pour la première fois par le Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 sont les suivants :**

- ▶ Amendements à IFRS 3 – définition d'une entreprise ;
- ▶ Amendements à IAS 1 et IAS 8 – définition du terme significatif ;
- ▶ Amendement IFRS 16 – Contrats de location, traitant des allègements de loyers liés au Covid-19 ;
- ▶ Amendements des références au cadre conceptuel des normes IFRS.

Ces amendements n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2020.

### ▶ Amendements à IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 – Réforme des taux d'intérêt de référence – phase 1.

Au 31 décembre 2020, le groupe SUEZ a mis en place des couvertures comptables de taux d'intérêt indexés sur les taux IBOR. Au 31 décembre 2020, 1,96 milliard d'euros de dettes à taux fixes ont ainsi été convertis en dette à taux variables *via* des swaps de taux d'intérêt. La valeur nominale de ces swaps se répartissaient respectivement comme suit à cette date, par type de taux de référence :

Taux de référence	Montant (en millions d'euros)
Euribor 1 mois	114,7
Euribor 3 mois	1 650,0
Euribor 6 mois	198,2
<b>Total</b>	<b>1 962,9</b>

Les opérations de référence sur les taux IBOR sont restées suffisamment nombreuses en 2020 pour quantifier de façon fiable le montant de la réévaluation de la dette à taux fixe faisant l'objet des couvertures.

Au 31 décembre 2020, SUEZ n'a pas mis en place de couverture significative pour convertir des dettes à taux variable en dettes à taux fixe.

SUEZ ne procédera qu'en 2021 à des modifications contractuelles pour assurer la transition aux nouveaux taux qui se substitueront aux taux de référence IBOR.

Il n'y a pas eu en 2020 d'élément susceptible de remettre en cause les relations de couverture pour les instruments indexés sur les taux IBOR. Dans ce contexte, les amendements aux normes IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 phase 1 n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés.

### 1.2.2 Normes IFRS et amendements applicables après 2020 et non anticipés par le Groupe

**Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et adoptés par l'UE**

- ▶ Amendements à IFRS 7 et IFRS 9 – Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2.

Ces amendements seront d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ils permettront de maintenir les relations de couverture de taux d'intérêt, une fois que les modifications contractuelles auront été réalisées pour remplacer les taux IBOR par de nouveaux taux de référence aux mêmes conditions économiques qu'auparavant.

**Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'UE**

- ▶ Amendement à IAS 37 – Contrats onéreux – coûts à considérer pour déterminer si un contrat est déficitaire ;
- ▶ Amendement IAS 1 classement des passifs en tant que passifs courants et non courants.

L'analyse de l'incidence éventuelle de ces amendements est en cours.

(1) Référentiel disponible sur le site internet de la Commission européenne [http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/standards-interpretations/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/standards-interpretations/index_fr.htm).

### 1.2.3 Rappel des options de transition IFRS 1

Le Groupe, à l'occasion de la transition aux IFRS en 2005, a utilisé certaines options permises par IFRS 1. Les options qui ont encore un impact sur les états financiers concernent :

- ▶ les écarts de conversion : le Groupe a choisi de reclasser au sein des capitaux propres en réserves consolidées les écarts de conversion cumulés au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ;
- ▶ les regroupements d'entreprises : le Groupe a choisi de ne pas retraiter selon IFRS 3 les acquisitions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

### 1.2.4 Impacts liés à l'application de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, les actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés font l'objet d'une présentation sur une ligne séparée de l'état de situation financière et sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible de leur valeur comptable et leur valeur de marché diminuée des coûts nécessaires à la réalisation de la vente. De ce fait, toute réduction de valeur serait comptabilisée en résultat.

Un actif est classé en actifs destinés à être cédés seulement si la vente est hautement probable dans un horizon de 12 mois, si l'actif est disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel et si un plan de vente a été initié par le management avec un degré d'avancement suffisant. Pour apprécier le caractère hautement probable de la vente, le Groupe prend notamment en considération les marques d'intérêts et les offres reçues d'acquéreurs potentiels, ainsi que les risques d'exécution spécifiques à certaines transactions.

Par ailleurs, les actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont présentés en tant qu'activités abandonnées :

- ▶ lorsqu'ils représentent une ligne d'activité principale et distincte au sens de la norme IFRS 5 ; ou
- ▶ lorsqu'ils font partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou zone géographique principale ou distincte.

Suite à la signature de protocoles d'accord de cessions d'activités de Recyclage et Valorisation de SUEZ dans quatre pays d'Europe du Nord ainsi que d'une ligne d'activité périphérique de Recyclage et Valorisation France (voir Note 2.6), encore non finalisés au 31 décembre 2020, SUEZ présente ces éléments destinés à être cédés en 2021 conformément à la norme IFRS 5.

Ces actifs destinés à être cédés ne répondent pas à la définition d'activité abandonnée ou activité non poursuivie au sens d'IFRS 5 dans la mesure où ils ne font pas partie d'un plan unique coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité principale ou zone géographique principale et distincte de SUEZ, compte tenu de la conservation d'une partie significative de l'activité au niveau des lignes d'activités et zones géographiques principales concernées.

Les impacts de l'application de cette norme se traduisent par un reclassement des actifs et des passifs destinés à être cédés sur deux lignes distinctes de l'état de situation financière et sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020 avant reclassement des éléments destinés à être cédés	Impact du reclassement des éléments destinés à être cédés	31 décembre 2020 publié
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles nettes	4 472,8	(8,0)	4 464,8
Goodwill	5 004,8	(341,1)	4 663,7
Immobilisations corporelles nettes	8 310,0	(554,0)	7 756,0
Droits d'utilisation	1 348,5	(180,5)	1 168,0
Instruments de capitaux propres	109,2	(1,3)	107,9
Prêts et créances au coût amorti	727,4	(15,2)	712,2
Instruments financiers dérivés	146,5	-	146,5
Participations dans les coentreprises	938,6	(13,1)	925,5
Participations dans les entreprises associées	1 079,5	(16,1)	1 063,4
Actifs contrats	80,6	-	80,6
Autres actifs	159,7	-	159,7
Impôts différés Actif	445,6	(13,2)	432,4
<b>Total Actifs non courants</b>	<b>22 823,2</b>	<b>(1 142,5)</b>	<b>21 680,7</b>
<b>Actifs courants</b>			
Prêts et créances au coût amorti	82,0	(5,0)	77,0
Instruments financiers dérivés	103,4	(7,0)	96,4
Clients et autres débiteurs	4 510,7	(186,4)	4 324,3
Stocks	502,2	(19,1)	483,1
Actifs contrats	498,4	-	498,4
Autres actifs	1 644,7	(37,9)	1 606,8
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	54,9	-	54,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 364,7	(45,1)	5 319,6
<b>Total Actifs courants</b>	<b>12 761,0</b>	<b>(300,5)</b>	<b>12 460,5</b>
Actifs classés comme détenus en vue de la vente <sup>(a)</sup>		1 443,0	1 443,0
<b>Total Actif</b>	<b>35 584,2</b>	<b>-</b>	<b>35 584,2</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capitaux propres part du Groupe	5 406,6	-	5 406,6
Participations ne donnant pas le contrôle	2 642,8	-	2 642,8
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>8 049,4</b>	<b>-</b>	<b>8 049,4</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions	1 478,9	(65,0)	1 413,9
Dettes financières	10 991,4	(1,4)	10 990,0
Dettes de location	1 113,4	(137,9)	975,5
Instruments financiers dérivés	4,9	-	4,9
Autres passifs financiers	37,6	-	37,6
Passifs contrats	196,3	-	196,3
Autres passifs	524,5	(0,4)	524,1
Impôts différés Passif	608,4	(12,2)	596,2
<b>Total Passifs non courants</b>	<b>14 955,4</b>	<b>(216,9)</b>	<b>14 738,5</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provisions	562,5	(20,7)	541,8
Dettes financières	2 963,1	(6,5)	2 956,6
Dettes de location	292,7	(37,1)	255,6
Instruments financiers dérivés	43,2	(7,0)	36,2
Fournisseurs et autres créanciers	3 429,6	(166,4)	3 263,2
Passifs contrats	1 176,1	-	1 176,1
Autres passifs	4 112,2	(131,8)	3 980,4
<b>Total Passifs courants</b>	<b>12 579,4</b>	<b>(369,5)</b>	<b>12 209,9</b>
Passifs directement liés à des actifs classés comme détenus en vue de la vente <sup>(b)</sup>		586,4	586,4
<b>Total Passif</b>	<b>35 584,2</b>	<b>-</b>	<b>35 584,2</b>

(a) Dont activité de Recyclage et Valorisation Europe du Nord pour 1,3 milliard d'euros et Osis pour 0,2 milliard d'euros.

(b) Dont activité de Recyclage et Valorisation Europe du Nord pour 0,5 milliard d'euros et Osis pour 0,1 milliard d'euros.

## 1.3 Application de la norme IAS 8 pour correction d'erreur

Le Groupe a procédé en 2020 à un examen détaillé du modèle utilisé pour reconnaître les marges au sein du groupe SUEZ Water Advanced Solutions, consolidé par intégration globale, prestataire de service au travers des contrats de maintenance pluri-annuels pour la maintenance de plus de 5 000 châteaux d'eau aux États-Unis.

Le Groupe a conclu que le modèle était incomplet et que les paramètres de calcul utilisés avaient conduit à reconnaître des marges erronées. Le Groupe a donc procédé à la quantification de l'impact cumulé de ces erreurs et a notamment révisé en conséquence le pourcentage d'avancement pour les contrats de maintenance à long terme, ce qui a entraîné un ajustement des capitaux propres en 2019 pour un montant de - 54,7 millions d'euros en contrepartie des actifs et passifs concernés. Ce retraitement n'a pas eu d'impact sur le compte de résultat au 31 décembre 2019.

Les montants facturés par SUEZ Water Advanced Solutions n'ont été en aucune façon affectés par cette erreur.

Des mesures correctives ont été mises en place pour renforcer en 2020 la fiabilité du modèle de détermination et de suivi des marges du groupe SUEZ Water Advanced Solutions.

## 1.4 Base d'évaluation et de présentation des États financiers consolidés

Les États financiers consolidés ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers qui sont comptabilisés conformément au traitement des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers définies par la norme IFRS 9.

## 1.5 Utilisation d'estimations et du jugement

L'ampleur de la pandémie de Covid-19 a conduit le Groupe à renforcer ses procédures de suivi de risques sur les instruments financiers et actifs opérationnels. Cet environnement entraînant une volatilité importante des marchés est pris en considération par le Groupe dans les estimations comme les *business plans* et les différents taux d'actualisation utilisés à la fois pour les tests de valeur et les calculs de provisions (voir Note 2.1).

### 1.5.1 Estimations

La préparation des États financiers consolidés nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des États financiers consolidés portent principalement sur :

- ▶ l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ;
- ▶ l'évaluation de la valeur recouvrable des *goodwills*, des immobilisations corporelles et incorporelles (voir Notes 1.6.4.1 et 1.6.5) ;
- ▶ l'évaluation des instruments financiers (voir Note 1.6.9) ;
- ▶ l'évaluation des provisions et notamment les provisions pour litiges et les engagements de retraite et assimilés (voir Note 1.6.12) ;

- ▶ l'évaluation du chiffre d'affaires réalisé et non relevé, dit « en compteur » (voir Note 1.6.13.1) ;
- ▶ l'évaluation des marges à terminaison des contrats de construction (voir Note 1.6.13.3) ;
- ▶ l'évaluation des passifs de renouvellement (voir Note 1.6.13.4) ;
- ▶ l'évaluation des déficits fiscaux reportables activés (voir Note 1.6.18).

### 1.5.1.1 Évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les principales hypothèses et estimations utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris comprennent notamment les perspectives futures des marchés nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie futurs ainsi que les taux d'actualisation à appliquer. Les valeurs utilisées reflètent les meilleures estimations du management.

### 1.5.1.2 Valeur recouvrable des *goodwills*, des immobilisations corporelles et incorporelles (voir Notes 9, 10 et 11)

Des hypothèses et des estimations sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des *goodwills*, des immobilisations incorporelles et corporelles, qui portent en particulier sur les perspectives de marché, nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et le taux d'actualisation à appliquer. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à comptabiliser des pertes de valeur.

### 1.5.1.3 Estimation des provisions (voir Note 18)

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions sont, outre le niveau des coûts à proprement parler, le calendrier de leur survenance ainsi que le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie. Ces paramètres sont établis sur la base des informations et estimations que la Société estime les plus appropriées à ce jour.

Il n'y a aujourd'hui, à la connaissance du Groupe, aucun élément qui indiquerait que les paramètres retenus pris dans leur ensemble ne sont pas appropriés et il n'existe aucune évolution connue qui serait de nature à affecter de manière significative les montants provisionnés.

### 1.5.1.4 Engagements pour retraite (voir Note 19)

L'évaluation des engagements pour retraite repose sur des calculs actuariels. Le Groupe estime que les hypothèses retenues pour évaluer les engagements sont appropriées et justifiées. Cependant, toute modification d'hypothèse pourrait avoir un impact significatif.

### 1.5.1.5 Passifs de renouvellement (voir Note 4.1.3)

Ce poste comprend l'obligation de renouvellement et de remise en état des installations par les sociétés concessionnaires. La base de calcul de ces passifs correspond à une estimation du coût de remplacement ou de remise en état des installations du périmètre de la concession (selon l'interprétation IFRIC 12), affectée chaque année de coefficients d'actualisation déterminés à partir de l'inflation. Les charges sont calculées contrat par contrat en répartissant sur la durée du contrat les dépenses probables de renouvellement et de remise en état.

### 1.5.1.6 Instruments financiers (voir Note 14)

Pour évaluer à la juste valeur les instruments financiers non cotés sur un marché, le Groupe doit utiliser des modèles de valorisation

qui reposent sur un certain nombre d'hypothèses, dont la modification pourrait avoir un impact significatif.

#### 1.5.1.7 Chiffre d'affaires Eau (voir Notes 3.2 et 4.1.1)

Le chiffre d'affaires réalisé sur les segments de clientèle qui font l'objet d'une relève de compteurs en cours d'exercice comptable est estimé à la clôture à partir de données historiques, de statistiques de consommation et d'estimations de prix de vente. Le Groupe a développé des outils de mesure et de modélisation qui permettent d'estimer le chiffre d'affaires avec un degré de fiabilité satisfaisant et de vérifier a posteriori que les risques d'erreurs dans l'estimation des quantités vendues et du chiffre d'affaires correspondant peuvent être considérés comme non significatifs. Cet estimé de chiffre d'affaires dit en «compteur» concerne principalement le secteur opérationnel Eau.

#### 1.5.1.8 Évaluation de la marge à terminaison des contrats de construction (voir Note 4.1.3)

La détermination de la marge à terminaison des contrats de construction implique l'utilisation d'estimations significatives qui dépendent des solutions techniques retenues, de la durée du projet ainsi que des incertitudes inhérentes à son déroulement.

Le management met à jour ces estimations pour la préparation des états financiers consolidés sur une base trimestrielle ou plus fréquemment en cas d'évolution majeure dans le déroulement du projet. Toute modification significative dans l'évaluation des charges et des produits à terminaison entraîne l'ajustement immédiat de la marge déjà reconnue et modifie la marge future sur les travaux restant à réaliser (voir Note 1.6.13.3).

#### 1.5.1.9 Évaluation des déficits fiscaux reportables activés (voir Note 7)

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Cette probabilité de bénéfices imposables futurs est estimée en prenant en considération l'existence de différences temporelles imposables relevant de la même entité fiscale et se reversant sur les mêmes échéances vis-à-vis de la même autorité fiscale, ainsi que les estimations d'autres profits taxables futurs. Ces prévisions de profits taxables et les consommations de reports déficitaires en résultant sont élaborées à partir des projections de résultat telles que préparées dans le cadre du plan à moyen terme ainsi qu'à partir de projections complémentaires lorsque nécessaire.

### 1.5.2 Jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

En particulier, le Groupe a exercé son jugement pour :

- ▶ la comptabilisation des contrats de concession ;
- ▶ le classement des actifs non courants détenus en vue de la vente et des activités non poursuivies notamment pour déterminer si leur cession est hautement probable à la date de clôture ;
- ▶ la classification des accords qui contiennent des contrats de location (côté bailleur) ;
- ▶ les regroupements d'activités et d'entités à effectuer pour la présentation des secteurs opérationnels au regard de leurs caractéristiques économiques.

Conformément à IAS 1, le Groupe présente séparément, dans les états de situations financières, les actifs courants et non courants et les passifs courants et non courants. Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

## 1.6 Méthodes comptables

### 1.6.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe sont les suivantes :

- ▶ les filiales (sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif) sont consolidées par intégration globale ;
- ▶ les activités conjointes sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées en proportion des droits directs du Groupe sur les actifs et obligations directes sur les passifs ;
- ▶ la mise en équivalence s'applique :
  - aux coentreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint mais n'a qu'un droit sur l'actif net,
  - aux entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé intitulée « Part dans le résultat des entreprises associées » sa quote-part du résultat net de l'entreprise consolidée par mise en équivalence. Les principes comptables appliqués par ces entreprises sont conformes aux IFRS et homogènes avec les principes comptables du Groupe.

La détermination de la méthode de consolidation est réalisée au cas par cas et repose sur une analyse du contrôle, après prise en compte des cas de présomption précisés dans les normes IFRS 10, 11 et IAS 28 révisée.

Toutes les transactions et positions internes sont éliminées dans les états financiers consolidés.

La liste des principales sociétés consolidées par intégration globale ainsi que les principales mises en équivalence est présentée dans la Note 25 – Liste des principales sociétés consolidées aux 31 décembre 2020 et 2019.

### 1.6.2 Méthodes de conversion

#### 1.6.2.1 Monnaie de présentation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euro (€).

#### 1.6.2.2 Monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale. Cependant, dans certaines entités, une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie locale peut être retenue dès lors qu'elle reflète la devise des principales transactions et de l'environnement économique de l'entité.

#### 1.6.2.3 Traduction des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction. À chaque arrêté comptable :

- ▶ les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Les différences de change en résultant sont comptabilisées dans le résultat de la période ;
- ▶ les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

#### 1.6.2.4 Conversion des états financiers des sociétés consolidées dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro

Les états de situations financières sont convertis en euro au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Le résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux de change moyens. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces sociétés consolidées sont enregistrées en « écarts de conversion » au sein des « autres éléments des résultats globaux ».

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

#### 1.6.3 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 ont été comptabilisés selon la norme IFRS 3 avant révision. Conformément aux termes de la norme IFRS 3 révisée, ces regroupements d'entreprises n'ont pas été retraités.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition telle que décrite dans IFRS 3 révisée. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à la date de prise de contrôle les actifs acquis et passifs repris identifiables à leur juste valeur, ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise. Ces participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle dans l'actif net identifiable. Le Groupe détermine au cas par cas l'option qu'il souhaite appliquer pour comptabiliser ces participations ne donnant pas le contrôle.

#### 1.6.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et éventuelles pertes de valeur.

##### 1.6.4.1 Goodwills

###### a) Détermination des goodwills

En application de la norme IFRS 3 révisée, le *goodwill* est évalué comme étant l'excédent du total :

- de la contrepartie transférée ;
- du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; et
- dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;  
par rapport au solde comptable net des montants des actifs acquis et des passifs repris identifiables.

Le montant du *goodwill* reconnu lors de la prise de contrôle ne peut être ajusté après la fin de la période d'évaluation.

Les *goodwills* relatifs aux participations dans les entreprises associées et les coentreprises sont inscrits respectivement dans la rubrique « Participations dans les entreprises associées » et « Participations dans les coentreprises ».

###### b) Évaluation des goodwills

Les *goodwills* ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Ces *goodwills* sont testés au niveau d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui constituent des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par les autres UGT.

Les modalités de réalisation de ces tests de perte de valeur sont présentées dans la Note 1.6.6 « Perte de valeur des immobilisations corporelles, incorporelles et des *goodwills* ».

Les pertes de valeur relatives à des *goodwills* ne sont pas réversibles et sont présentées sur la ligne « Perte de valeur sur actifs » du compte de résultat.

Les pertes de valeur des *goodwills* relatifs à des entreprises associées et des coentreprises sont présentées respectivement en « quote-part de résultat net des entreprises associées » et en « quote-part de résultat net des coentreprises ».

##### 1.6.4.2 Autres immobilisations incorporelles

###### a) Frais de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que les critères de reconnaissance d'un actif tels qu'édictés par IAS 38 sont remplis. Dans ce cas, l'immobilisation incorporelle provenant du développement est amortie sur sa durée d'utilité. Compte tenu des activités du Groupe, les montants comptabilisés en tant que frais de développement à l'actif dans les états de situations financières sont peu significatifs.

###### b) Autres immobilisations incorporelles acquises ou produites

Les autres immobilisations incorporelles comprennent notamment :

- ▶ des sommes versées ou à verser en contrepartie de droits attachés à la qualité de concessionnaire ou d'exploitant d'équipements publics ;
- ▶ des portefeuilles clients acquis lors de regroupements d'entreprises ;
- ▶ des droits de tirage d'eau de surface et souterraine, qui ne sont pas amortis, leur attribution n'étant assortie d'aucune limitation de durée ;
- ▶ des actifs de concessions ;
- ▶ des droits exclusifs de distribuer de l'eau potable dans une zone géographique déterminée sans limitation de durée ;
- ▶ des logiciels.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est constaté en fonction du rythme attendu de la consommation des avantages économiques futurs de l'actif. Si celui-ci ne peut pas être déterminé de façon fiable, le mode linéaire est utilisé, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous :

Durée (en nombre d'années)	Minimum	Maximum
Infrastructure concessions – durée des contrats	10	50
Portefeuille clients	10	25
Autres immobilisations incorporelles	1	40

Certaines immobilisations incorporelles (droits d'eau...), dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test annuel de dépréciation.

## 1.6.5 Immobilisations corporelles

### 1.6.5.1 Immobilisations corporelles – évaluation initiale et évaluation postérieure

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

En application d'IAS 16, le coût de l'actif comprend, lors de sa comptabilisation initiale, les coûts de remise en état de site dès lors qu'il existe à la date d'entrée une obligation actuelle, légale ou implicite, de restaurer le site. Une provision est alors constatée en contrepartie d'un composant de « l'actif ».

Le Groupe applique IAS 23, qui consiste à incorporer dans le coût de l'actif correspondant les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction de l'actif qualifié.

### 1.6.5.2 Amortissement

En application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

Les amortissements sont calculés linéairement sur des durées normales d'utilité.

La fourchette constatée sur les durées d'amortissement résulte de la diversité des immobilisations concernées et des termes contractuels. Les durées minima concernent le petit matériel et le mobilier, les durées maxima s'appliquent aux réseaux d'infrastructures.

Les durées normales d'utilité sont les suivantes :

#### Principales durées d'amortissement (en nombre d'années)

Constructions <sup>(a)</sup>	3 à 100
Installations techniques	2 à 70
Matériel de transport	3 à 14

(a) Y compris les aménagements de constructions.

Concernant les actifs comptabilisés en contrepartie des provisions pour reconstitution de site, ceux-ci sont amortis selon la méthode précisée à la Note 18.4.

## 1.6.6 Perte de valeur des immobilisations corporelles, incorporelles et des *goodwills*

Conformément à IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles, corporelles et des *goodwills*, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur. Dans le cas des immobilisations incorporelles non amortissables et des *goodwills*, les tests de perte de valeur sont réalisés annuellement.

## Indices de perte de valeur

Ce test de perte de valeur n'est effectué pour les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie que lorsqu'il existe des indices révélant une altération de leur valeur. Celle-ci provient en général de changements importants dans l'environnement de l'exploitation des actifs ou d'une performance économique inférieure à celle attendue.

Les principaux indices de perte de valeur retenus par le Groupe sont :

- ▶ au titre des indices externes :
  - changements importants intervenus dans l'environnement économique, technologique, politique ou du marché sur lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu,
  - baisse de la demande ;
- ▶ au titre des indices internes :
  - obsolescence ou dégradation matérielle non prévue dans le plan d'amortissement,
  - performance inférieure aux prévisions.

## Perte de valeur

Ces immobilisations corporelles ou incorporelles sont testées au niveau du regroupement d'actifs pertinent (actif isolé ou Unité Génératrice de Trésorerie) déterminé conformément aux prescriptions d'IAS 36. Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. La comptabilisation d'une perte de valeur entraîne une révision de la base amortissable et éventuellement du plan d'amortissement des immobilisations concernées.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles ou incorporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable. La valeur de l'actif après reprise de la perte de valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

## Évaluation de la valeur recouvrable

Pour examiner la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, incorporelles et des *goodwills*, celles-ci sont, le cas échéant, regroupées dans des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) dont on pourra comparer les valeurs comptables et les valeurs recouvrables.

En ce qui concerne les entités opérationnelles pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique de continuité d'exploitation et de détention durable, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée. Les valeurs d'utilité sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie d'exploitation et d'une valeur terminale. Des méthodes usuelles d'évaluation sont mises en œuvre pour lesquelles les principales données économiques retenues sont :

- ▶ des taux d'actualisation qui sont fonction des particularités des entités opérationnelles concernées ;
- ▶ des valeurs terminales cohérentes avec les données de marché disponibles propres aux segments opérationnels concernés et des taux de croissance liés aux valeurs terminales.

Ces taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par la norme IAS 36.

En ce qui concerne les actifs pour lesquels une décision de cession est prise par le Groupe au sens de la norme IFRS 5, ceux-ci sont évalués et comptabilisés au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur valeur de marché diminuée des coûts nécessaires à la réalisation de la vente. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite, à la date de clôture, de leur issue (voir Note 1.6.16).

En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite sur la ligne « Perte de valeur sur actifs » du compte de résultat.

## 1.6.7 Contrats de location

### 1.6.7.1 Méthodes comptables chez SUEZ en tant que preneur

Les contrats de location, signés par le Groupe en tant que preneur portent essentiellement sur des biens immobiliers, des véhicules et des engins de chantiers. La durée des contrats est très variable en fonction de la nature des biens loués.

Le preneur applique un modèle comptable unique, qui consiste, à la date de prise d'effet d'un contrat de location donné, à enregistrer :

- ▶ des dettes de location au passif de l'état de situation financière ;
- ▶ des actifs dans l'état de situation financière au titre des droits d'utilisation ;
- ▶ des amortissements des droits d'utilisation au compte de résultat ;
- ▶ des intérêts financiers au compte de résultat, et des remboursements du principal de la dette de location, la somme de ces derniers éléments correspondant aux loyers payés au bailleur.

La dette de location est égale à la valeur actualisée des loyers futurs à payer.

Les loyers compris dans le calcul de la dette incluent les loyers fixes, les loyers fixes en substance c'est-à-dire inévitables, les loyers variables dont la variabilité est seulement due à l'effet d'un indice ou d'un taux, le prix d'exercice d'une option d'achat si le Groupe a la certitude raisonnable qu'il exercera cette option, ou les pénalités de résiliation anticipée si la durée comptable de location prend en compte cet événement.

Le groupe SUEZ paye aussi des loyers variables, qui varient en fonction du degré d'utilisation des biens loués. Ces loyers variables sont comptabilisés en charges d'exploitation, dans la période au cours de laquelle l'événement ou la condition qui déclenche l'obligation se produit. Leur montant total pour l'année 2020 est présenté en Note 15.

La norme IFRS 16 préconise d'actualiser les loyers futurs à payer en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat s'il est possible de déterminer facilement ce taux, ou à défaut, en utilisant le taux d'endettement marginal de l'entité qui porte les contrats de location concernés.

Les taux d'intérêt implicites des contrats ne sont pas facilement déterminables au sein du Groupe. SUEZ a donc utilisé les taux d'endettement marginaux des différentes entités portant les contrats de location pour calculer la dette de location du Groupe. Les taux d'intérêt ainsi déterminés sont ceux de dettes amortissables.

Après la prise d'effet des contrats, les dettes de location sont augmentées des intérêts financiers et diminuées des montants de loyers payés.

Les valeurs comptables des dettes sont ré-estimées à chaque fois qu'un avenant à un contrat de location ou qu'une modification significative des faits et circonstances à la main du preneur conduit à un changement :

- ▶ de la durée comptable de la location ;

- ▶ du nombre ou de la nature des biens loués ;
- ▶ du montant du loyer ;
- ▶ de l'évaluation de l'exercice d'une option d'achat du bien loué.

Le Groupe comptabilise les droits d'utilisation à leur coût initial, à la date de prise d'effet des contrats de location.

Le coût initial des droits d'utilisation inclut principalement le montant de la dette de location, les coûts directs initiaux marginaux qui ont été décaissés pour obtenir les contrats et les loyers payés d'avance. Il est diminué des avantages reçus des bailleurs à la date de prise d'effet des contrats.

Après la date de prise d'effet, les droits d'utilisation sont amortis de façon linéaire sur la durée comptable des contrats. Par exception, un droit d'utilisation est amorti sur la durée de vie utile du bien loué, lorsque le groupe SUEZ a la certitude raisonnable d'exercer une option d'achat portant sur ce bien.

La valeur comptable des droits d'utilisation est ajustée lorsqu'une ré-estimation de dette de location est réalisée.

Les droits d'utilisation sont dépréciés en cas de survenance d'un indicateur de perte de valeur aux bornes de leur Unité Génératrice de Trésorerie, selon les mêmes critères que ceux appliqués aux autres actifs immobilisés amortissables.

### Exemptions

Le Groupe a choisi de bénéficier des exemptions prévues par IFRS 16, c'est-à-dire de ne pas appliquer le modèle comptable unique pour les natures de loyers suivantes :

- ▶ loyers relatifs à des contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois, si ces contrats ne contiennent pas d'options d'achat des biens loués ;
- ▶ loyers sur des contrats qui portent sur des actifs dont la valeur unitaire à neuf est inférieure à 5 000 euros ;
- ▶ SUEZ a comptabilisé un droit d'utilisation et une dette de location au titre de tous les décaissements futurs prévus dans les contrats de location de matériels de transport signés en tant que preneur, y compris au titre des composantes non locatives d'entretien et de réparation de ces véhicules. En revanche, le Groupe n'ayant pas appliqué cette simplification aux contrats de location portant sur les autres natures de biens loués, seules les composantes locatives de ces contrats ont fait l'objet d'un retraitement.

Les loyers qui bénéficient de ces exemptions, restent comptabilisés au 31 décembre 2020, en charges d'exploitation. Ils sont présentés en Note 15.

### Jugement exercé pour déterminer la durée comptable des contrats de location

La durée comptable des contrats de location selon IFRS 16 correspond à leur durée non résiliable à laquelle il faut ajouter :

- ▶ la durée d'extension du contrat, si le contrat inclut une option d'extension à la main du preneur et que le preneur a la certitude raisonnable de l'exercer ;
- ▶ la durée pendant laquelle le preneur peut exercer une option de résiliation du contrat, si le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer cette option.

Le groupe SUEZ a le droit d'exercer des options d'extension ou de résiliation de certains contrats de location signés en tant que preneur. Le Groupe exerce son jugement pour déterminer s'il a des incitations économiques fortes à les exercer.

Après la prise d'effet d'un contrat de location, le Groupe réapprécie sa durée comptable, si un changement de circonstances important intervient et que celui-ci :

- ▶ est à sa main ;
- ▶ et conduit le Groupe à avoir désormais la certitude raisonnable d'exercer une option qui n'avait pas été prise en compte lors de la détermination initiale de la durée de location ; ou qui conduit le Groupe à ne plus avoir la certitude raisonnable d'exercer une option qui avait été initialement prise en compte.

SUEZ s'est conformé en 2020 à la décision de l'IFRIC de novembre 2019.

La période exécutoire d'un contrat se finit quand le locataire et le bailleur ont chacun le droit de terminer le contrat de location sans autorisation de l'autre partie, et sans s'exposer à une pénalité plus que négligeable.

Comme précisé par l'IFRIC, les pénalités à prendre en compte dans la démarche de détermination de la durée d'un contrat incluent les pénalités économiques, notamment la valeur nette comptable d'agencements indissociables des biens loués, que SUEZ a payés, et que le Groupe perdrait s'il mettait fin au contrat de location concerné. SUEZ intègre donc l'existence d'agencements non entièrement amortis qui devraient être abandonnés en cas d'arrêt du contrat de location dans l'appréciation de la durée du contrat de location.

L'application rétroactive de la décision de l'IFRIC n'a pas généré d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe SUEZ.

#### 1.6.7.2 Méthodes comptables chez SUEZ en tant que bailleur

Les contrats de location signés par SUEZ en tant que bailleur portent principalement sur des installations de dessalement d'eau de mer et des équipements de filtration d'eau.

Le bailleur analyse ses contrats de location pour déterminer s'ils sont des contrats de location simple ou de location-financement. Par des contrats de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des biens loués. Tous les contrats de location qui ne correspondent pas à la définition d'un contrat de location-financement sont des locations simples.

Des exemples de situations, qui, individuellement ou conjointement, conduisent le bailleur à classer un contrat de location en location financement sont les suivants :

- ▶ le contrat a pour effet, au terme de sa durée, de transférer au preneur la propriété du bien loué ;
- ▶ le preneur détient l'option d'acheter le bien loué à un prix qui devrait être suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option devient exerçable, pour que, dès la conclusion du contrat, il soit raisonnablement certain que l'option sera exercée ;
- ▶ la durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie utile du bien loué ;
- ▶ à la date de conclusion du contrat de location, la valeur actualisée des paiements de loyers futurs à recevoir s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur du bien loué.

Au regard de ces critères, tous les contrats signés par le groupe SUEZ en tant que bailleur sont des contrats de location simple.

Le Groupe reconnaît linéairement les revenus de location en produits d'exploitation.

Les biens loués sont isolés au sein des immobilisations corporelles du Groupe, et amortis sur leur durée de vie utile. Ils font l'objet de tests de dépréciations en cas d'indicateur de perte de valeur aux bornes de l'Unité Génératrice de Trésorerie concernée.

Des contrats sont signés avec des clients industriels ou publics portant sur des actifs financés par le Groupe. Les contrats qui ne revêtent pas la forme juridique d'une location, mais qui confèrent aux clients du Groupe le contrôle de l'utilisation d'un bien déterminé tout au long de leur durée, moyennant le paiement d'une contrepartie, sont traités comme des contrats de location, conformément aux termes de la norme IFRS 16.

Les contrats de location concernés incluent en général des clauses qui obligent le client à rémunérer SUEZ pour des prestations de maintenance sur les biens que le client a loués. Ces prestations diminuent les risques de baisse rapide de la valeur résiduelle des biens. Dans les cas moins fréquents où SUEZ ne réalise pas ces prestations, le client a l'obligation contractuelle de réaliser ou de faire réaliser par un tiers la maintenance tout au long de la durée des contrats.

#### 1.6.8 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Le coût des stocks est déterminé en utilisant soit la méthode du premier entré – premier sorti soit en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

#### 1.6.9 Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés et évalués conformément à la norme IFRS 9.

##### 1.6.9.1 Classement, évaluation et dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers sont pour l'essentiel de la trésorerie, ou des droits à recevoir de la trésorerie, ou des instruments de capitaux propres d'autres entités.

Ils sont répertoriés comme suit :

- ▶ actifs dont les flux de trésorerie ne sont pas des intérêts et des remboursements de principal (participations dans les entités non consolidées, instruments dérivés) ;
- ▶ actifs dont les flux de trésorerie sont des intérêts et des remboursements de principal (essentiellement prêts et créances) ;
- ▶ instruments de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les actifs financiers sont ventilés dans les états de situations financières entre actifs non courants et courants.

##### a) Participations dans les entités non consolidées

Les participations du groupe SUEZ dans des sociétés non consolidées sont classées :

- ▶ soit dans la catégorie des Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le compte de résultat. Pour l'essentiel, cette catégorie comprend les titres cotés détenus dans des sociétés dans lesquelles le groupe SUEZ ne détient pas d'influence notable ;
- ▶ soit dans la catégorie des Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, suite à l'option irrévocable prise par le groupe SUEZ, titre par titre, et dès la première comptabilisation. Pour l'essentiel, cette catégorie comprend les titres non cotés détenus dans des sociétés dans lesquelles le Groupe ne détient pas d'influence notable.

En application d'IFRS 9, les instruments de capitaux propres sont comptabilisés :

- ▶ à leur coût initial majoré des coûts de transaction lorsqu'ils sont évalués en juste valeur par les éléments du résultat global ;
- ▶ à leur coût initial lorsqu'ils sont évalués en juste valeur par le compte de résultat. Les coûts de transaction sont alors enregistrés en compte de résultat à la date d'acquisition.

À chaque date de clôture, les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Pour les sociétés non cotées, la juste valeur est estimée à partir de modèles d'évaluation basés principalement sur les dernières opérations de marché, l'actualisation de dividendes ou flux de trésorerie, ou à défaut à partir de l'actif net comptable.

En conformité avec les termes d'IFRS 9 :

- ▶ tous les impacts liés aux titres évalués à la juste valeur en compte de résultat générés après leur date d'acquisition sont comptabilisés en compte de résultat : dividendes, écarts positifs ou négatifs entre juste valeur et prix d'acquisition tout au long de la détention des titres, résultats de cessions notamment ;
- ▶ *a contrario*, les impacts liés aux titres évalués en juste valeur par les autres éléments du résultat global ne sont jamais recyclés dans le compte de résultat. Les écarts positifs ou négatifs entre justes valeurs et prix d'acquisition sont comptabilisés en autres éléments du résultat global tout au long de la détention des titres. Les résultats sur cessions sont classés en autres éléments du résultat global, puis le total des autres éléments du résultat global accumulés relatif à la ligne de titres cédés est reclassé vers les réserves consolidées. Seuls les dividendes reçus impactent le résultat du Groupe ;
- ▶ il n'y a pas de comptabilisation de dépréciations des participations du Groupe dans les sociétés non consolidées.

## b) Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur ; la contrepartie des variations de ces justes valeurs est comptabilisée en compte de résultat, sauf quand les instruments dérivés sont utilisés comme instruments de couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net (voir Note 1.6.9.3).

## c) Prêts et créances au coût amorti

La catégorie comprend principalement les créances et prêts rattachés à des participations, les avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, les dépôts de garantie, les créances à long terme envers des clients dans le cadre de contrats de concession (se référer au paragraphe 1.6.13.4) ainsi que les créances clients et autres débiteurs à moins d'un an.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction, ce qui correspond dans la plupart des cas à leur valeur nominale. Puis, à chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Conformément aux termes d'IFRS 9, les entités du groupe SUEZ ont constitué une approche de dépréciation par type d'actifs au titre du risque de contrepartie.

S'agissant des créances commerciales et des créances de location, elles ont constitué des matrices de risques de non recouvrement par catégorie homogène de clients, adaptées à leurs réalités locales, au regard des taux d'impayés observés dans un passé récent sur des créances à profil de risque de crédit similaire. Elles mettent à jour leurs matrices au moins une fois par an ou plus en fonction d'événe-

ments imprévisibles ayant des conséquences importantes (en 2020, effet de la pandémie Covid-19). Elles utilisent ces matrices pour calculer les dépréciations désormais en fonction des taux d'impayés attendus sur chacune des catégories homogènes de clients.

S'agissant des prêts rattachés à des participations, avances en comptes courants consenties à des entreprises associées et dépôts et cautionnements, les pertes de valeur sont calculées en fonction des pertes attendues sur les actifs pris individuellement.

Ces actifs sont classés en trois catégories :

- ▶ situation 1 : Actifs dont le risque de crédit ne s'est pas dégradé de manière significative ; les débiteurs paient à l'échéance ou avec des retards inférieurs à 60 jours ;
- ▶ situation 2 : Actifs ayant subi une détérioration significative du risque de crédit ; les dépassements d'échéance sont supérieurs à 60 jours mais restent inférieurs à 180 jours ;
- ▶ situation 3 : Actifs pour lesquels la détérioration est telle que la perte est avérée avec des dépassements d'échéance supérieurs à 180 jours.

Les actifs classés en situation 1 font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes attendues à un horizon de 12 mois. Les actifs classés en situations 2 et 3 font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes attendues sur la totalité de leur durée de vie. Le montant de la dépréciation est calculé en fonction :

- ▶ de la probabilité de défaut du débiteur ;
- ▶ du taux de perte estimé si la contrepartie fait défaut, appliqué à la valeur totale de l'actif.

Les pertes de valeur sur les prêts rattachés à des participations, avances en comptes courants consenties à des entreprises associées et dépôts et cautionnements sont calculées en fonction des pertes attendues sur les actifs pris individuellement.

Les créances nées dans le cadre de contrats de concession, quand SUEZ a obtenu un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie, contiennent une composante de financement au sens d'IFRS 15 puisque les clients paient sur plusieurs années une prestation déjà réalisée par le Groupe. Comme autorisé par la norme IFRS 9, est appliquée à ces créances la méthode de dépréciation utilisée pour le calcul des pertes de valeur sur les prêts et avances en comptes courants et décrite ci-dessus.

Les valeurs brutes des créances sont transférées en pertes sur créances irrécouvrables au compte de résultat, lorsque les voies de recours offertes au groupe SUEZ sont épuisées pour recouvrer ces actifs. Les dépréciations accumulées en moins des créances concernées sont alors reprises également en résultat.

Les actifs contrats conclus avec des clients incluent les montants dus par les clients au titre des contrats de construction, dont le mode de calcul est précisé dans la Note 1.6.13.3. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation selon les mêmes règles que les créances clients.

## d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste de trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides, convertibles en un montant de trésorerie connu, soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7 et détenus dans le but de faire face à des engagements de trésorerie à court terme.

Les découverts bancaires sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes au sein de l'état de situation financière.

### 1.6.9.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes financières (dont les découverts bancaires), les dettes fournisseurs, les instruments financiers dérivés ainsi que les autres passifs financiers.

Les passifs financiers sont ventilés dans les états de situations financières entre passifs non courants et courants. Les passifs financiers courants comprennent principalement :

- ▶ les passifs financiers dont l'échéance intervient dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- ▶ les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture ;
- ▶ les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture.

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif.

Lors de leur comptabilisation initiale, les primes/décotes d'émission, primes/décotes de remboursement et frais d'émission sont comptabilisés en augmentation ou diminution de la valeur nominale des emprunts concernés. Ces primes et frais d'émission sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif, puis sont constatés en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

Le groupe SUEZ traite les restructurations des dettes financières qui ne s'effectuent pas entre prêteurs et emprunteurs identiques comme une extinction de la dette initiale et une reconnaissance de la nouvelle dette.

De même, une dette renégociée dont la valeur des flux de trésorerie futurs selon les nouvelles conditions (y compris les honoraires versés à la banque contrepartie, actualisés par application du taux d'intérêt effectif initial) est différente de plus de 10% de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants du passif financier initial, est comptabilisée comme une nouvelle dette, parce que la modification contractuelle est substantielle au sens d'IFRS 9. La dette initiale est alors considérée comme éteinte et sortie de l'état de situation financière. À cette occasion tous les frais afférents à l'ancienne dette et non encore amortis, sont transférés au compte de résultat.

Quand la modification n'est pas substantielle au sens d'IFRS 9, la dette initiale reste comptabilisée dans l'état de situation financière, y compris les frais afférents non encore amortis. Mais l'application de la norme conduit le Groupe à réévaluer la valeur comptable de cette dette, pour prendre en compte les nouveaux flux de trésorerie futurs attendus sur sa durée résiduelle. L'effet de la réévaluation est reconnu dans le compte de résultat.

### 1.6.9.3 Dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change et des prix des matières premières. Le recours à des produits dérivés s'exerce dans le cadre d'une politique Groupe en matière de gestion des risques de taux, de change et de prix des matières premières.

#### a) Définition et périmètre des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est affectée par la variation d'un ou plusieurs paramètres observables, qui ne requièrent pas d'investissement significatif initial et prévoient un règlement à une date future.

Les instruments financiers dérivés couvrent notamment les contrats de type swaps, achats à terme ou ventes à terme.

#### b) Comptabilisation et présentation des instruments dérivés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés dans les états de situations financières à leur juste valeur. Néanmoins, leur mode de comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- ▶ couverture de juste valeur d'un actif ou passif ;
- ▶ couverture de flux de trésorerie ;
- ▶ couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

#### Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre le risque provenant des variations de juste valeur d'actifs ou de passifs, tels que prêts et emprunts à taux fixe ou d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes en devises étrangères.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert par le résultat de la période même si l'élément couvert est normalement dans une catégorie dans laquelle les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments des résultats globaux ou s'il est normalement comptabilisé au coût amorti en l'absence de couverture. Ces deux réévaluations se compensent au sein du compte de résultat, à la part inefficace de la couverture près.

#### Couverture de flux de trésorerie

Il s'agit de la couverture d'une exposition provenant du risque de variation future d'un ou plusieurs flux de trésorerie affectant le résultat consolidé. Les flux de trésorerie couverts peuvent provenir de contrats sur actifs financiers ou non financiers déjà traduits dans les états de situations financières ou de transactions futures non encore traduites dans les états de situations financières, dès lors que ces flux futurs présentent un caractère hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments des résultats globaux pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres doivent être reclassés en résultat lorsque les flux de trésorerie liés à l'élément couvert (actif ou passif financier) affectent eux-mêmes le compte de résultat. Ces gains ou pertes sur instruments de couverture doivent être transférés sur la même ligne du compte de résultat que les impacts liés à l'élément couvert à savoir, résultat opérationnel courant pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme efficace, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres jusqu'à l'échéance de la transaction couverte, sauf si l'entité s'attend à ce que la transaction prévue ne se réalise pas : les gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sont alors reclassés immédiatement au compte de résultat.

#### Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère

De façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments des résultats globaux pour la part efficace attribuable au risque de change couvert et en résultat pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont repris en résultat à la date de liquidation ou de cession de l'investissement net.

### c) Identification et documentation des relations de couverture

Le Groupe identifie l'instrument financier de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement la relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture. Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture.

Cette méthodologie est conforme aux termes de la norme IFRS 9.

Dès l'origine et de manière continue durant tous les exercices pour lesquels la couverture a été désignée, le Groupe démontre et documente l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à IFRS 9, les couvertures sont considérées comme efficaces lorsque :

- ▶ il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'élément de couverture ; ce lien existe quand les caractéristiques de l'instrument de couverture (notamment montant notionnel et date d'échéance) sont fortement corrélées à celles de l'élément couvert et/ou quand la variation de valeur de l'instrument de couverture est elle-même fortement corrélée à la variation de valeur de l'élément couvert ;
- ▶ le ratio de couverture est cohérent avec la stratégie de gestion du risque de la société qui porte l'élément couvert ;
- ▶ la valeur de l'instrument de couverture n'est quasiment pas corrélée au risque de crédit du débiteur.

La démonstration de l'efficacité des couvertures est conduite de façon prospective et rétrospective. Elle est établie par recours à différentes méthodologies, principalement fondées sur la comparaison entre variations de juste valeur ou de flux de trésorerie sur l'élément couvert et sur l'instrument de couverture. Le Groupe utilise également les méthodes fondées sur les analyses de corrélation statistique entre historiques de prix.

### d) Comptabilisation et présentation des dérivés non qualifiés de couverture

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été ou ne sont plus documentés dans des relations de couverture comptable.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein d'une rubrique spécifique *Mark-to-Market* ou « MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel » sous le résultat opérationnel courant pour les instruments dérivés sur actifs non financiers et en résultat financier pour les instruments dérivés de change, de taux ou sur actions.

Les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture sont présentés dans l'état de situation financière en courant pour les dérivés à échéance de moins de 12 mois et en non courant pour les autres.

### e) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur des instruments cotés sur un marché actif est déterminée par référence à leur cotation. Dans ce cas, ces instruments sont présentés en niveau 1 d'évaluation de juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des données observables sur un marché est déterminée en utilisant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. Le risque de contrepartie est pris en compte dans l'évaluation des instruments dérivés.

Les modèles utilisés pour évaluer ces instruments intègrent des hypothèses basées sur des données du marché conformément à la norme IFRS 13 :

- ▶ la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés ;
- ▶ la juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est calculée par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires en actualisant le différentiel de flux futurs de trésorerie (différence entre le cours à terme du contrat et le cours à terme recalculé en fonction des nouvelles conditions de marché appliquées au montant nominal) ;
- ▶ les contrats dérivés de matières premières sont valorisés en fonction des cotations du marché sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés (contrats fermes : *commodity swap* ou *commodity forward*), et de modèles de valorisation d'options (contrats optionnels) pour lesquels il peut être nécessaire d'observer la volatilité des prix du marché. Pour les contrats dont la maturité excède la profondeur des transactions pour lesquelles les prix sont observables ou qui sont particulièrement complexes, les valorisations peuvent s'appuyer sur des hypothèses internes ;
- ▶ dans le cas de contrats complexes négociés avec des établissements financiers indépendants, le Groupe utilise exceptionnellement des évaluations effectuées par les contreparties.

Ces instruments sont présentés en niveau 2 d'évaluation de juste valeur, sauf dans le cas où leur évaluation dépend significativement de paramètres non observables. Dans ce dernier cas, ils sont présentés en niveau 3 d'évaluation de juste valeur. Il s'agit le plus souvent d'instruments financiers dérivés dont la maturité excède l'horizon d'observabilité des prix à terme du sous-jacent ou dont certains paramètres tels que la volatilité du sous-jacent n'étaient pas observables.

#### 1.6.10 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

#### 1.6.11 Paiements fondés sur des actions

IFRS 2 prescrit de constater une charge correspondant aux services rémunérés par des avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements en actions. Ces services sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

Cette rémunération peut prendre la forme soit d'instruments réglés en actions, soit d'instruments réglés en trésorerie.

##### 1.6.11.1 Instruments réglés en actions

###### Attribution gratuite d'actions

La juste valeur des plans d'attribution gratuite d'actions est estimée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution, en tenant compte de l'absence de dividende sur la période d'acquisition des droits, du taux de rotation de la population concernée par chaque plan et de la probabilité de la performance du Groupe. L'estimation de la juste valeur des plans tient compte également de l'incessibilité de ces instruments. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie des capitaux propres. Pour les actions de performance, attribuées de manière discrétionnaire et comportant des conditions de performances externes, un modèle Monte Carlo est utilisé.

## Plans d'épargne entreprise

Les plans d'épargne entreprise consistent à offrir aux salariés la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée à une valeur décotée par rapport au cours de bourse. La juste valeur des instruments accordés par les plans d'épargne entreprise est estimée à la date d'attribution en fonction de la valeur de la décote accordée aux salariés et de l'incessibilité des actions souscrites. S'agissant de la comptabilisation d'un service rendu, la charge est enregistrée sans étalement en contrepartie des capitaux propres.

### 1.6.11.2 Instruments réglés en trésorerie

Dans certains cas où la législation locale ne permet pas l'utilisation de plans d'épargne entreprise, les instruments accordés sont des droits à l'appréciation du titre (appelés SAR, *Share Appreciation Rights*). Lorsque ces instruments sont réglés en trésorerie par une entité du Groupe, leur juste valeur est enregistrée en charge sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une dette vis-à-vis du personnel. La variation de juste valeur de la dette est constatée en résultat de chaque exercice.

Le plan de rémunération à long terme, prenant la forme d'un bonus versé en numéraire, est valorisé à sa juste valeur et une charge est constatée linéairement sur la durée du plan.

## 1.6.12 Provisions

### 1.6.12.1 Provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Selon les lois et usages de chaque pays, les sociétés du Groupe ont des obligations en termes de retraite, préretraite, indemnités de départ et régimes de prévoyance. Ces obligations existent généralement en faveur de l'ensemble des salariés des sociétés concernées.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel sont celles édictées par la norme IAS 19 Révisée. En conséquence :

- ▶ le coût des régimes à cotisations définies est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations dues pour la période ;
- ▶ la valorisation du montant des engagements de retraite et assimilés, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang (ou par l'État s'il n'existe pas de marché représentatif pour les emprunts privés) de la zone concernée. Une courbe de taux d'actualisation a été retenue par zone monétaire et a été appliquée à la dette ainsi qu'aux composantes de la charge courante (*Service Cost* et *Net Interest*).

Les montants relatifs aux plans dont les engagements diminués des coûts des services passés non encore comptabilisés sont supérieurs à la juste valeur des actifs de couverture figurent au passif en provisions. Lorsque la valeur des actifs de couverture (plafonnés, le cas échéant) est supérieure aux engagements, le montant concerné est inclus à l'actif des états de situations financières en « Autres actifs » courants ou non courants.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, le Groupe comptabilise directement en autres éléments des résultats globaux les pertes et gains actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience. Le cas échéant,

les ajustements provenant du plafonnement des actifs nets relatifs aux régimes surfinancés suivent la même méthode.

Pour les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail, les écarts actuariels continuent à être immédiatement comptabilisés en résultat.

La charge (produit) d'intérêt nette au titre des régimes à prestations définies est comptabilisée en résultat financier.

### 1.6.12.2 Autres provisions

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation sans contrepartie attendue.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que les critères généraux de constitution d'une provision sont satisfaits, qu'il existe un plan détaillé formalisé et que le Groupe a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée, qu'il mettra en œuvre la restructuration soit en commençant à exécuter le plan soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont actualisées dès lors que l'effet de l'actualisation est significatif. Les principales natures de provisions à long terme du Groupe, hors les provisions pour avantages postérieurs à l'emploi, sont les provisions pour reconstitution de site (activité Recyclage et Valorisation). Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif concerné. Les charges correspondant à la désactualisation des provisions à long terme sont constatées en résultat financier (en « autres produits et autres charges financiers »).

Dès lors qu'il existe une obligation actuelle, légale ou implicite, de restaurer un site, le Groupe comptabilise une provision pour reconstitution de site. La contrepartie de la provision pour reconstitution est incluse dans la valeur comptable de l'actif concerné. Les ajustements du montant de la provision consécutifs à une révision ultérieure du montant de la sortie de ressource, de la date de survenance de la reconstitution ou du taux d'actualisation sont symétriquement portés en déduction ou en augmentation du coût de l'actif correspondant. Les effets de la désactualisation sont comptabilisés en résultat de l'exercice.

### 1.6.13 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond aux produits tirés des contrats signés avec des clients. Il est calculé et comptabilisé en appliquant les principes de la norme IFRS 15.

SUEZ détermine les obligations de prestations comprises dans les contrats signés avec ses clients. La plupart des contrats n'incluent qu'une seule obligation de performance.

Lorsqu'un contrat englobe à la fois une activité de construction et une activité d'exploitation d'installations, deux obligations de performance sont distinguées. Le chiffre d'affaires global lié au contrat est alors réparti entre activités de construction et d'exploitation, conformément aux termes d'IFRS 15.

Le groupe SUEZ ne comptabilise la part de chiffre d'affaires variable, fonction du degré de réalisation d'objectifs contractuels (bonus ou pénalités), que s'il est hautement improbable qu'il y ait un ajustement significatif à la baisse lors des périodes comptables futures.

Le groupe SUEZ comptabilise son chiffre d'affaires lors du transfert de contrôle des biens ou services promis au client, qui intervient soit à la livraison (i.e. lorsque le contrôle est transféré à l'acheteur) soit en continu (prestations de services et activité de construction

comptabilisées à l'avancement), dans le cadre de contrats souvent à long terme.

SUEZ ne comptabilise le chiffre d'affaires réalisé par ses co-contractants en tant qu'acteur principal que si le Groupe :

- ▶ porte la responsabilité principale dans la conduite et l'achèvement de la prestation globale ;
- ▶ réalise un important travail d'intégration des différents travaux menés par les co-contractants ;
- ▶ et réalise un important travail de supervision technique de telle façon que le Groupe prend le contrôle de la totalité des biens ou services effectués, avant de transférer ce contrôle au client.

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend les produits liés aux métiers suivants :

- ▶ Eau ;
- ▶ Recyclage et Valorisation ;
- ▶ Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestations de service.

#### 1.6.13.1 Eau

Au 31 décembre 2020, comme lors des exercices précédents, le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la base des volumes livrés au client dans l'activité de distribution d'eau, que ces volumes aient donné lieu à une facturation spécifique (« relève ») ou qu'ils aient été estimés en fonction du rendement des réseaux d'approvisionnement. Comme autorisé par la norme IFRS 15 et par simplification, le chiffre d'affaires correspond aux volumes livrés multipliés par un tarif au m<sup>3</sup> (voir Note 1.5.1.7).

En ce qui concerne l'assainissement ou le traitement des effluents, le prix de la prestation est, soit inclus dans la facture de distribution d'eau, soit fait l'objet d'une facturation spécifique à la collectivité locale ou au client industriel.

Les règles de constatation du chiffre d'affaires dans les contrats de concession sont détaillées dans la Note 1.6.13.4.

#### 1.6.13.2 Recyclage et Valorisation

Au 31 décembre 2020, comme lors des exercices précédents, le chiffre d'affaires est comptabilisé :

- ▶ en fonction des tonnages collectés et du service apporté par le groupe SUEZ, dans l'activité de collecte des déchets ;
- ▶ en fonction des volumes de déchets traités et des revenus annexes de valorisation des déchets, dans l'incinération (vente de chaleur-électricité notamment) et le tri (vente de matières premières – papier, cartons, verre, métaux, plastiques).

Comme autorisé par IFRS 15 et par simplification, le chiffre d'affaires correspond aux tonnages de déchets traités multipliés par un prix à la tonne.

Les règles de constatation du chiffre d'affaires dans les contrats de concession sont détaillées dans la Note 1.6.13.4.

#### 1.6.13.3 Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestations de services

Au 31 décembre 2020, comme lors des exercices précédents, le chiffre d'affaires est comptabilisé, en fonction de l'avancement des coûts, dans les activités d'ingénierie, de construction et de vente d'équipements.

Lorsqu'il est probable que le total des coûts directs inévitables du contrat sera supérieur au total des avantages économiques attendus à recevoir du contrat, le Groupe comptabilise immédiatement une perte à terminaison en charge de la période. Les pertes à terminai-

son éventuelles sont en effet calculées à l'échelon du contrat par application de la norme IAS 37 et non pour chaque obligation de prestation.

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au sein des passifs sur contrats (voir également la Note 1.6.15).

La différence positive entre le montant cumulé des chiffres d'affaires comptabilisés et les facturations intermédiaires est enregistrée en « montant dû par les clients au titre des contrats de construction » au sein des actifs sur contrats (voir Note 1.6.15). Si elle est négative, cette différence est comptabilisée en « montant dû aux clients au titre des contrats de construction » au sein des passifs contrats.

#### 1.6.13.4 Contrats de concession

Une partie significative des activités dans les métiers de l'Eau et du Recyclage et Valorisation est exercée dans le cadre de contrats de concessions, notamment pour exploiter des installations de production et distribution d'eau potable, d'assainissement d'eaux usées, ou d'incinération de déchets.

L'interprétation SIC 29 – Accords de concession de services – Informations à fournir traite des informations concernant les contrats de concession à donner dans les notes aux comptes.

IFRIC 12 est l'interprétation qui précise les caractéristiques communes aux contrats de concession :

- ▶ le concédant, collectivité publique le plus souvent, a l'obligation d'assurer un service public qu'il délègue au concessionnaire SUEZ (critère déterminant) ;
- ▶ le concessionnaire SUEZ est le responsable de la gestion de l'infrastructure associée et de la réalisation du service public proprement dit, et non un simple agent agissant sur ordre ;
- ▶ le concessionnaire SUEZ a des obligations plus ou moins étendues d'agrandissement, ou améliorations de l'infrastructure existante, et dans tous les cas une obligation de maintien en l'état de cette infrastructure ;
- ▶ le prix et les conditions (régulation) de révision de prix sont fixés à l'origine du contrat.

Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation IFRIC 12, l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- ▶ le concédant contrôle ou régule le service public c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ils doivent être rendus ; et
- ▶ le concédant contrôle tout intérêt résiduel dans l'infrastructure à la fin du contrat. Ce contrôle se traduit la plupart du temps par le droit du concédant à reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

L'interprétation IFRIC 12 s'applique dans le cadre de la norme IFRS 15. Les contrats de concession, la plupart du temps, incluent deux obligations de prestation : construction et exploitation :

- ▶ la prestation de construction englobe la création de nouvelles infrastructures, l'extension ou l'amélioration d'infrastructures existantes, financées par le concessionnaire SUEZ, et qui permettent de créer des avantages économiques futurs. Le chiffre d'affaires sur la prestation de construction est comptabilisé dans tous les cas selon la méthode de l'avancement des coûts, puisque l'infrastructure est construite sur le site du client. Le client prend le contrôle de l'infrastructure au fur et à mesure de sa construction. La contrepartie comptable du chiffre d'affaires est un actif sur contrat (voir Note 1.6.15), tant que la construction est en cours.

À la date de mise en service, l'actif contrat est reclassé, en fonction de la façon dont le groupe SUEZ est rémunéré pour la prestation.

Ainsi :

- l'actif devient une créance, donc un actif financier, quand le concessionnaire obtient le droit inconditionnel à recevoir un montant prédéterminé de trésorerie, soit directement de la part du concédant, soit indirectement par l'intermédiaire des garanties données par le concédant sur le montant des encaissements de la part des usagers du service public (*via*, par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti contractuellement). La créance contient une composante de financement au sens d'IFRS 15 puisque le client paie sur plusieurs années une prestation déjà réalisée par le Groupe. Ce schéma comptable s'applique notamment aux contrats BOT (*Build Operate Transfer*) signés avec des collectivités et relatifs à des services publics (assainissement d'eau, incinération d'ordures ménagères),
  - quand le concessionnaire n'obtient pas un droit inconditionnel à recevoir un montant prédéterminé de trésorerie, l'actif devient un actif incorporel : le concessionnaire bénéficie alors d'un simple droit à facturer les usagers du service public ; le concessionnaire est payé en substance par l'utilisateur. Ce schéma correspond à la majorité des contrats de concession du groupe SUEZ,
  - enfin, quand le concessionnaire n'obtient ce droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie, que pour partie de sa prestation de construction, la contrepartie du chiffre d'affaires est un actif financier pour cette partie, et un actif incorporel pour le montant résiduel ;
- ▶ la prestation d'exploitation englobe l'exploitation courante des infrastructures, la réalisation de la prestation d'exploitation auprès du client (distribution d'eau potable ; traitement de déchets...) et la réalisation des dépenses de renouvellement à l'identique qui permettent de maintenir en l'état les installations.

Les montants reçus du client sur le contrat de concession sont répartis entre rémunération des prestations de construction d'une part, et rémunération des prestations d'exploitation d'autre part, conformément aux termes d'IFRS 15 et d'IFRIC 12 :

- ▶ quand l'actif créé est une créance, les montants reçus du client en rémunération de la prestation de construction sont comptabilisés pour partie comme des produits d'intérêts en chiffre d'affaires, et pour partie comme remboursement du principal de la créance ; le montant reçu en rémunération de la prestation d'exploitation est enregistré en chiffre d'affaires ;
- ▶ quand l'actif créé est un actif incorporel, il est amorti sur la durée du contrat de concession. Tous les montants reçus du client sont intégralement comptabilisés en chiffre d'affaires.

Les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant, en tant qu'éléments d'infrastructure dont l'accès est donné au concessionnaire pour les besoins de l'accord de service, ne pouvant être cédées et étant remises gratuitement en fin de contrat au concédant, ne sont pas inscrites dans l'état de situation financière.

Le groupe SUEZ peut être redevable de paiements au concédant dans certains cas. Si ces paiements ne sont pas effectués notamment en échange de biens ou services distincts de l'accord de concession, ces paiements constituent par application d'IFRIC 12 :

- ▶ une réduction du prix de vente de l'infrastructure, comptabilisée en charges d'exploitation, quand la contrepartie de la prestation de construction est un actif financier ;
- ▶ une augmentation de l'actif incorporel quand la contrepartie de la prestation de construction est un actif incorporel, et que les paiements au concédant sont fixes ; le montant de cette augmentation d'actif incorporel correspond à la valeur actuelle des paiements fixes futurs ;

- ▶ une charge d'exploitation quand la contrepartie de la prestation de construction est un actif incorporel, et que les paiements au concédant sont variables.

Les dépenses de renouvellement correspondent à des obligations prévues aux contrats dont les modalités peuvent différer (obligation de remise en état contractuelle, plan de renouvellement contractuel, compte de suivi contractuel...).

Elles sont comptabilisées soit à l'actif dans les états de situations financières en tant qu'actif incorporel ou actif financier suivant le modèle applicable au contrat si elles génèrent des avantages économiques futurs (renouvellement améliorant), soit en charges dans le cas inverse (renouvellement à l'identique).

Les dépenses de renouvellement à l'identique font l'objet de la comptabilisation d'un actif ou d'un passif pour renouvellement lorsque, à une date donnée, il existe un décalage temporel entre l'engagement contractuel et sa réalisation.

Le passif de renouvellement constitué au titre de l'obligation générale de remise en bon état s'élève à 211,4 millions d'euros à la clôture de l'exercice contre 166,9 millions d'euros au 31 décembre 2019. Ce poste est classé en « passifs contrats courants ».

Les montants sont calculés par contrat en fonction des obligations de chaque contrat.

#### 1.6.14 Coûts d'obtention et d'exécution des contrats

La norme IFRS 15 établit aussi les principes de comptabilisation des coûts d'obtention et d'exécution des contrats signés avec des clients.

SUEZ comptabilise à l'actif de l'état de situation financière tous les coûts marginaux significatifs d'obtention des contrats signés avec des clients, quand ces coûts ont été engagés après la date à laquelle le Groupe a obtenu la quasi-certitude de se voir attribuer les contrats. Ces coûts marginaux sont les coûts que SUEZ engage pour obtenir un contrat avec un client et que le Groupe n'aurait pas engagés s'il n'avait pas obtenu le contrat (exemple : commissions payées à des commerciaux lors de l'obtention de contrats).

SUEZ comptabilise aussi à l'actif de l'état de situation financière les coûts d'exécution de contrats, lorsque ces coûts :

- ▶ sont directement liés à un contrat spécifique (coûts de main d'œuvre directe, coûts contractuellement refacturables au client, coûts de matières premières) ;
- ▶ procurent au Groupe des ressources nouvelles ou accrues qui seront utilisées pour satisfaire, ou continuer à satisfaire, une obligation de prestation dans le futur ;
- ▶ le Groupe s'attend à recouvrer ces coûts.

Les actifs ainsi comptabilisés sur coûts d'obtention et d'exécution de contrats sont ensuite transférés en résultat au fur et à mesure de la réalisation des prestations au client.

#### 1.6.15 Actifs et passifs contrats

Au 31 décembre 2020, comme lors des exercices précédents, le groupe SUEZ présente de façon isolée, à l'actif de l'état de situation financière, les créances clients correspondant au droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie, en échange des obligations contractuelles dont SUEZ s'est déjà acquitté.

Il existe aussi des situations dans lesquelles SUEZ a rempli pour partie ses obligations, dans le cadre des contrats signés avec des clients, mais n'a pas encore obtenu un droit inconditionnel à encaissement, par exemple parce qu'un jalon technique n'a pas été atteint à la date d'arrêté comptable. Ces situations conduisent à la présentation des actifs concernés sur deux lignes distinctes de l'état de situation financière : « Actifs contrats non courants » et « Actifs contrats courants ». Les actifs contrats sont dépréciés, dès que des

pertes de valeur sur ces actifs sont attendues, en appliquant les mêmes principes que ceux décrits à la Note 1.6.9 pour les pertes de valeur sur les créances commerciales.

Il existe par ailleurs des passifs contrats avec des clients, encourus du fait que les clients ont déjà payé des prestations que SUEZ n'a pas encore réalisées (acomptes reçus sur prestations non encore réalisées ; produits constatés d'avance). Ils sont isolés sur deux lignes distinctes : « Passifs contrats non courants » et « Passifs contrats courants ».

### 1.6.16 Résultat opérationnel courant (ROC)

Le Résultat Opérationnel Courant est un indicateur utilisé par le Groupe qui permet de présenter « un niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente » (en conformité avec la Recommandation ANC 2013-03, relative au format des états financiers des entreprises sous référentiel comptable international). En effet, le ROC est un solde de gestion qui permet de faciliter la compréhension de la performance du Groupe en excluant les éléments qui, par nature, ont un degré de prévisibilité insuffisant, compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent. Pour le Groupe, ces éléments correspondent au *Mark-to-Market* (MtM) des instruments financiers à caractère opérationnel, aux pertes de valeur sur actifs, aux charges de restructuration, aux effets périmètre, aux autres résultats de cession et éléments non récurrents. Ils sont définis comme suit :

- ▶ MtM des instruments financiers à caractère opérationnel : cette rubrique correspond à la variation de juste valeur (*Mark-to-Market*) des instruments financiers de couverture de change, de matières premières et gaz, qui ne sont qualifiés ni de négoce (appelé aussi *trading*) ni de couverture. Ces contrats sont mis en place dans le cadre de couvertures économiques de transactions opérationnelles ;
- ▶ pertes de valeur sur actifs : cette rubrique comprend les pertes de valeur sur les *goodwills*, les immobilisations incorporelles et corporelles, les participations dans les entreprises associées ainsi que les instruments de capitaux propres ;
- ▶ charges de restructurations : il s'agit des coûts correspondant à un programme planifié et contrôlé par le management, qui modifie de façon significative soit le champ d'activité de l'entreprise, soit la manière dont cette activité est gérée, selon les critères prévus par la norme IAS 37 ;
- ▶ effets périmètre. Cette ligne regroupe :
  - les coûts directs d'acquisition en cas de prise de contrôle,
  - les effets des réévaluations, à la juste valeur à la date d'acquisition, des intérêts précédemment détenus en cas d'acquisitions par étapes,
  - les variations ultérieures de juste valeur des compléments de prix,
  - les résultats de cessions de participations qui conduisent à un changement de méthode de consolidation ainsi que, le cas échéant, les effets de réévaluation des intérêts conservés ;
- ▶ les autres résultats de cessions et éléments non récurrents : cette rubrique comprend notamment les plus ou moins-values de cession sur les actifs non courants et les instruments de capitaux propres ;
- ▶ autres opérations non récurrentes à caractère significatif. Cette ligne regroupe en 2020 les coûts engagés dans le cadre des évolutions de l'actionnariat de SUEZ SA au cours du second semestre de 2020, suite à la cession par ENGIE de la quasi-totalité de sa participation dans SUEZ SA à VEOLIA.

### 1.6.17 États des flux de trésorerie

Les états des flux de trésorerie du Groupe sont établis selon la méthode indirecte à partir du résultat net.

Les « intérêts reçus d'actifs financiers non courants » sont classés dans les flux issus des activités d'investissement parce qu'ils représentent un retour sur investissements. Les « intérêts financiers reçus sur trésorerie et équivalent de trésorerie » sont classés dans les flux issus des activités de financement car ces intérêts sont de nature à minorer le coût d'obtention des ressources financières.

Les pertes de valeur sur actifs courants sont assimilées à des pertes définitives ; en conséquence, la variation de l'actif courant est présentée nette de perte de valeur.

Les flux liés au paiement de l'impôt sont isolés.

En application de l'amendement de la norme IAS 7 – Tableau de flux de trésorerie, les variations par flux des dettes financières sont analysées par type d'opérations : flux cash, effet change, variation de périmètre, variation de juste valeur et coût amorti, divers. Cette ventilation est présentée en Note 13.2.1 pour l'exercice 2020.

Conformément aux termes de la norme IAS 7 « État des flux de trésorerie », le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie de l'état des flux de trésorerie intègre des découverts bancaires quand la banque contrepartie peut exiger le remboursement à vue du solde négatif et quand le solde des comptes concernés bascule régulièrement d'une position négative à une position positive. Dans ce cas, « l'état de flux de trésorerie consolidés » inclut des explications sur les éléments de rapprochement avec le poste de trésorerie et équivalents de trésorerie de l'état de situation financière.

### 1.6.18 Impôts

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et leurs valeurs fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Cependant, selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un *goodwill* dont la perte de valeur n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

En particulier, le groupe SUEZ applique l'exemption prévue par IAS 12, qui permet de ne pas comptabiliser d'impôt différé à la date de première comptabilisation des contrats de location, puisqu'à cette date les écritures comptables sont sans impact sur le compte de résultat. Des impôts différés sont comptabilisés, par contre, après la date de prise d'effet des contrats à hauteur des différences temporelles entre valeurs comptables et valeurs fiscales.

Par ailleurs, un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, coentreprises et investissements dans les succursales sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des

sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif des états de situations financières pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

### 1.6.19 Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actions

ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Le résultat net part du Groupe ajusté prend en compte le coût du coupon attribuable aux porteurs des titres super subordonnés émis par SUEZ. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué, ce nombre, ainsi que le résultat de base par action, sont modifiés pour tenir compte de l'effet de la conversion ou de l'exercice des actions potentielles dilutives (attributions gratuites d'actions de performance notamment).

## Note 2 Opérations majeures

### 2.1 Conséquences de la pandémie de Covid-19

La pandémie de Covid-19, qui a fait l'objet d'une déclaration d'urgence sanitaire par l'Organisation Mondiale de la Santé le 30 janvier 2020, a eu un impact conséquent sur l'année, et notamment au second trimestre, sur les économies des pays dans lesquels SUEZ est présent. Il est cependant parfois impossible d'isoler les impacts directs de la pandémie de ses conséquences indirectes sur les niveaux d'activité dans certains marchés. Dès lors l'estimation des coûts est limitée à ceux qui peuvent directement être liés à la pandémie.

Les missions de services publics essentiels et vitaux ont été remplies dans tous les territoires. Le Groupe a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour permettre à ses équipes et à ses sous-traitants de travailler sans mettre en jeu leur sécurité et celle de leurs clients. Ces mesures et les coûts associés sont présentés en Notes 2.1.1 et 2.1.2.

Sur l'ensemble du périmètre du Groupe, les mesures de confinement ont eu pour effet la baisse des activités touristiques et de la consommation d'eau associée, une réduction des déchets industriels et commerciaux à traiter, l'arrêt temporaire des activités de construction d'infrastructures et l'impossibilité pour les équipes SUEZ d'accéder aux sites des clients pour réaliser les prestations de services prévues.

Des sites de pré-traitement et de traitement des déchets ont été fermés ; identifiés dans le plan de transformation 2030 du Groupe avant la pandémie, certains ne rouvriront pas (se reporter en Note 2.2).

Dans un contexte particulièrement difficile, SUEZ a renforcé sa structure financière, en conservant une position liquide très importante, avec l'émission de deux milliards d'euros de dette à long terme, soit l'équivalent de l'intégralité de l'échéance de dette à long terme d'ici juin 2022 (se reporter en Note 2.4).

Sont présentés ci-dessous, pour les principaux postes du compte de résultat consolidé impactés par la crise sanitaire et économique :

- ▶ les effets de la crise et les moyens mis en œuvre pour mesurer ces effets ;
- ▶ les mesures de soutien dont a bénéficié le Groupe.

### 2.1.1 Impacts opérationnels

#### 2.1.1.1 Chiffre d'affaires

Le Groupe a connu au cours de l'année une diminution significative de son activité et plus particulièrement au cours du second trimestre. La mesure de toutes les conséquences directes de la pandémie au sein de cette baisse d'activité est difficile à évaluer.

Par secteur opérationnel, les évolutions organiques sont les suivantes :

- ▶ Eau : -2,9% ;
- ▶ Recyclage et Valorisation : -2,7% ;
- ▶ Environmental Tech & Solutions : -2,8%.

#### 2.1.1.2 Dépenses d'exploitation

Au-delà de l'impact sur les différentes activités (baisse de volumes et de tonnages,...), le Groupe a enregistré au cours de l'année de nombreux coûts et charges additionnels liés à la pandémie ; ainsi la fermeture de certains sites de traitement a généré des coûts de transport pour réorienter les flux vers d'autres exutoires de traitement.

Les achats d'équipements de protection des salariés pour permettre la continuité d'exploitation des services au public (masques, gel...) ont représenté près de 42 millions d'euros.

Pour atténuer l'impact de ce ralentissement de l'activité et de ces charges additionnelles, le Groupe a mis en place des mesures qui ont permis de réduire les coûts indirects d'environ 130 millions d'euros sur l'année. Une partie de ces efforts disparaîtra avec la reprise de l'activité, mais une part significative, correspondant aux initiatives prises dans le cadre du Plan de Performance SUEZ 2030 et dont la réalisation a été accélérée du fait de la pandémie, sera conservée.

#### 2.1.1.3 Dépréciation des créances commerciales

La dégradation du risque de crédit de certains clients avérée et attendue a conduit le Groupe à comptabiliser au 31 décembre 2020 des provisions pour dépréciation de créances complémentaires en application de la norme IFRS 9. Cette augmentation fait passer le ratio de provision pour dépréciation de créances comparé au total du poste clients de 6,9% à fin décembre 2019 à 10,4% à fin décembre 2020 (y compris la contribution des activités détenues en vue de la vente).

Les provisions comptabilisées correspondent à la meilleure estimation des pertes attendues par le Groupe sur les créances commerciales. Le Groupe a estimé les montants des créances qui ne seront pas recouvrées :

- ▶ en mettant à jour au 31 décembre 2020, la répartition du portefeuille de clients par catégories de clients homogènes (typologie, secteur d'activité, zone géographique...); chaque catégorie portant un risque de non recouvrement similaire;
- ▶ en estimant pour chacune de ces catégories, compte tenu notamment de l'ampleur des dépassements d'échéance, la probabilité que les clients fassent défaut, et le montant des pertes si ces clients font défaut.

#### 2.1.1.4 Subventions et aides publiques reçues

Le Groupe a bénéficié, dans différents pays, des mesures gouvernementales prises pour soutenir l'économie et l'emploi (dispositif de chômage partiel notamment) et les a comptabilisées conformément aux dispositions de la norme IAS 20 – Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique. Au 31 décembre 2020, le Groupe a enregistré près de 23 millions d'euros à ce titre.

#### 2.1.2 Impairments d'actifs

Le Groupe a par ailleurs analysé les conséquences de la pandémie sur la valeur recouvrable de ses actifs corporels et incorporels.

Concernant les *goodwills*, des tests de perte de valeur ont été réalisés sur l'ensemble des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les flux de trésorerie futurs servant de base au calcul de la valeur recouvrable de ces différentes UGT ont notamment fait l'objet d'analyses de sensibilité vu l'incertitude à prévoir les impacts opérationnels éventuels de la pandémie à court terme, ainsi que les perspectives de retour aux niveaux d'activité et de rentabilité connus antérieurement. Au 31 décembre 2020, sur la base de ces tests, aucune perte de valeur n'est à constater (voir Note 9).

Concernant les autres actifs incorporels et corporels, les pertes de valeur comptabilisées au 31 décembre 2020 ne sont pas le résultat direct des effets de la pandémie sur leur valeur recouvrable. En effet, elles sont principalement liées aux décisions de transformation du Groupe prises dans le cadre du Plan de Performance SUEZ 2030 (voir Note 2.2.2). La crise sanitaire a eu un effet accélérateur dans la prise d'effet de ces décisions de transformation du Groupe.

## 2.2 SUEZ 2030

### 2.2.1 Réorganisation des secteurs opérationnels

Le 2 octobre 2019, le groupe SUEZ a rendu public son nouveau plan stratégique à l'horizon 2030 « SUEZ 2030 ». Il s'articule autour de trois secteurs opérationnels :

- ▶ le secteur « Eau » regroupe toutes les activités « eau municipale » de SUEZ dans le monde ;
- ▶ le secteur « Recyclage et Valorisation » regroupe toutes les activités de prestations de service et de traitement des déchets non dangereux auprès des municipalités, industries et commerces ;
- ▶ le secteur « Technologies et Solutions Environnementales (ETS) » regroupe WTS, les activités de prestations de service et de traitement des déchets dangereux, les solutions environnementales spécifiques dédiées aux clients industriels et municipaux et les prestations de Consulting.

La mise en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 de cette nouvelle organisation impacte la Note 3 « Information sectorielle » désormais basée

sur ces nouveaux secteurs opérationnels et la Note 9 « *Goodwills* », les *goodwills* ayant été réalloués sur la base de nouvelles UGT en ligne avec la définition des secteurs opérationnels.

### 2.2.2 Accélération du plan stratégique SUEZ 2030

Des mesures d'économies pour un montant total d'un milliard d'euros à horizon 2023 figurent au plan stratégique SUEZ 2030, dont 45 à 50 % devraient être matérialisées dès 2021.

Le Groupe a confirmé la trajectoire et annoncé sa décision d'accélérer la mise en œuvre du plan. Au 31 décembre 2020, le Résultat des Activités Opérationnelles enregistre ainsi un montant de près de -209 millions d'euros de dépréciation d'actifs (hors *goodwill*), -157 millions d'euros de coûts de restructuration et -51 millions d'euros d'autres effets y compris de cessions d'actifs.

## 2.3 Augmentation de capital Sharing 2019

En 2019, SUEZ a lancé son quatrième plan mondial d'actionnariat salarié dénommé Sharing 2019 pour développer l'actionnariat du Groupe.

Le plan Sharing 2019 a été structuré en 2019, mais sa réalisation ne s'est concrétisée qu'en début d'année 2020 par l'augmentation de capital le 16 janvier 2020. Elle s'est traduite par la création de 9,97 millions d'actions de 4 euros de valeur nominale.

À l'issue de cette opération, le capital social de SUEZ s'élève à 2 525 330 516 euros divisé en 631 332 629 actions.

## 2.4 Opérations de financement

### 2.4.1 Remboursement des obligations OCEANE

Le 24 février 2014, SUEZ avait lancé une émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes « OCEANE » à échéance du 27 février 2020 et à coupon zéro d'un montant nominal de 350 millions d'euros, pour 19 052 803 obligations. Elles avaient été émises au pair le 27 février 2014, date du règlement-livraison des obligations. Le remboursement de l'instrument financier a été effectué à la date de maturité le 27 février 2020 par un règlement de 349,6 millions d'euros et une conversion de 18 724 titres pour 0,4 million d'euros.

### 2.4.2 Nouvelles émissions obligataires

Le 26 mars 2020, SUEZ a réalisé le placement d'un emprunt obligataire de 850 millions d'euros à 7 ans (échéance du 2 avril 2027), portant un coupon annuel fixe de 1,250 %.

Le 5 mai 2020, SUEZ a réalisé le placement d'un emprunt obligataire de 750 millions d'euros à 15 ans (échéance du 14 mai 2035), portant un coupon annuel fixe de 1,250 %.

Ces opérations contribuent à la fois à réduire le coût de financement de SUEZ mais aussi à étendre la maturité de la dette, tout en renforçant sa position de liquidité.

### 2.4.3 Abondements de souches obligataires existantes

En avril 2020, SUEZ a émis 340 millions d'euros de souches supplémentaires sur des émissions obligataires existantes : 300 millions d'euros ont été souscrits avec une date d'échéance au 19 mai 2028 portant un coupon annuel fixe de 1,250 % et 40 millions d'euros ont été souscrits avec une date d'échéance au 21 septembre 2032 portant un coupon annuel fixe de 1,625 %.

#### 2.4.4 Remboursement de titres super subordonnés

Le 23 juin 2020, SUEZ a procédé au paiement de 152,3 millions d'euros au titre du remboursement de la souche 2014 résiduelle de titres super subordonnés à durée indéterminée (obligations hybrides) incluant le paiement du dernier coupon de 4,4 millions d'euros.

À la suite de ce remboursement, l'encours de titres super subordonnés à durée indéterminée du Groupe atteint 1 600 millions d'euros au 31 décembre 2020.

### 2.5 Les cessions de l'exercice

#### 2.5.1 Aquasure

Le 2 septembre 2020, SUEZ a conclu un accord avec les fonds d'investissements australiens AMP Capital, UniSuper et Macquarie Prism pour céder 4,8% d'Aquasure pour un montant de 76 millions de dollars australiens, soit environ 47 millions d'euros. Le 10 septembre 2020, à l'issue de l'opération, SUEZ conserve une participation de 6,9%.

#### 2.5.2 Essal

Le 11 septembre 2020, SUEZ a conclu un accord pour la cession de sa participation de 53,51% dans Empresa de Servicios Sanitarios de Los Lagos S.A (ESSAL) à travers sa filiale Aguas Andinas S.A., avec Algonquin Power & Utilities Corp (« APUC ») dans le cadre d'une offre publique d'achat impliquant une valeur d'entreprise totale d'environ 295 millions de dollars américains. ESSAL fournit des services de production et de distribution d'eau potable, ainsi que de collecte et de traitement des eaux usées. Avec 33 accords de concessions, ESSAL dessert actuellement plus de 224 000 foyers et 10 000 entreprises au Chili. En 2019, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires de 77 millions de dollars américains, soit environ 69 millions d'euros et un EBITDA de 17 millions de dollars américains, soit l'équivalent de 15 millions d'euros. L'opération a été finalisée le 13 octobre 2020, après approbation des autorités réglementaires.

Cette cession est en ligne avec le plan SUEZ 2030 visant notamment à réorienter les capitaux du Groupe vers des activités correspondant à sa stratégie de croissance sélective.

#### 2.5.3 Recyclage et Valorisation Suède

Le 30 novembre 2020, SUEZ a finalisé la cession de ses activités de Recyclage et Valorisation en Suède à PreZero, la branche environnementale du Groupe Schwarz, faisant suite à l'annonce du 21 septembre 2020.

La cession a été finalisée pour une valeur d'entreprise estimée à 3 700 millions de couronnes suédoises soit environ 357 millions d'euros. La finalisation de la transaction a eu lieu après avoir reçu l'approbation de l'autorité de la Commission européenne chargée du contrôle des opérations de concentrations. L'activité cédée à PreZero exploite une cinquantaine de sites dans le pays et emploie près de 1 100 personnes. En 2019, le chiffre d'affaires a représenté environ 2 661 millions de couronnes suédoises (soit environ 250 millions d'euros) et un EBITDA (avant retraitement IFRS 16) d'environ 358 millions de couronnes suédoises (soit environ 34 millions d'euros).

Cette cession s'inscrit dans l'exécution du plan de rotation d'actifs défini dans le cadre de SUEZ 2030, visant à concentrer les activités du Groupe sur des métiers différenciants, innovants et à forte valeur ajoutée.

## 2.6 Les activités destinées à être cédées en 2021

Dans le cadre de l'alignement du portefeuille d'activités autour de la stratégie SUEZ 2030, concernant le programme de rotation d'actifs du Groupe, les opérations initiées en 2020 dont la finalisation aura lieu en 2021 sont les suivantes :

#### 2.6.1 Cession Osis

Le 18 Août 2020, SUEZ a annoncé la conclusion d'un accord d'exclusivité avec Veolia pour la vente de son activité française OSIS, multi-spécialiste des services d'assainissement. Un protocole d'accord de cession a été signé entre les parties le 27 novembre 2020. L'opération devrait être finalisée au cours du premier semestre 2021 après levée des conditions suspensives usuelles.

Employant 2 500 collaborateurs dans plus de 130 centres de service locaux en France, OSIS opère des segments d'activité complémentaires : l'assainissement et la collecte des déchets liquides, le nettoyage industriel et l'hygiène des bâtiments. En 2019, OSIS a réalisé environ 311 millions d'euros de chiffre d'affaires et environ 23 millions d'euros d'EBITDA (avant retraitement IFRS 16).

#### 2.6.2 Cession des activités de Recyclage et Valorisation en Europe du Nord

Le 16 septembre 2020, les groupes SUEZ et Schwarz ont annoncé la signature d'un protocole d'accord et l'entrée en négociations exclusives pour la cession par SUEZ de certaines de ses activités de Recyclage et Valorisation dans 4 pays d'Europe du Nord : Pays-Bas, Allemagne, Luxembourg et Pologne.

Le 12 octobre 2020, les 2 parties ont signé l'accord de cession. Cette opération devrait être finalisée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021 après levée de l'ensemble des conditions suspensives usuelles, dont l'approbation des autorités de la concurrence concernées.

Cet accord du 12 octobre 2020 précise que SUEZ et ses filiales céderont l'ensemble de leurs activités de Recyclage et Valorisation à l'exception notamment des activités relatives aux déchets dangereux en Allemagne et aux Pays-Bas, au recyclage et à la valorisation des déchets plastiques aux Pays-Bas, au recyclage des emballages usagés en Allemagne (BellandVision) et aux activités d'eau et de solutions environnementales en Pologne.

En 2019, les activités devant être cédées ont généré un chiffre d'affaires d'environ 1,1 milliard d'euros et un EBITDA (avant retraitement IFRS 16) d'environ 100 millions d'euros. La transaction envisagée valorise les activités cédées à 1,1 milliard d'euros.

Ces cessions sont comptabilisées dans l'état de situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2020 en application de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (voir Note 1.2.4).

## Note 3 Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 – Information sectorielle, quatre secteurs opérationnels regroupant les activités des différentes régions et/ou *business units* ont été retenus pour présenter l'information sectorielle de SUEZ et ont été identifiés sur la base des reportings internes, notamment ceux suivis par le Comité Exécutif, constitué des principaux décideurs opérationnels du Groupe :

- ▶ Eau ;
- ▶ Recyclage et Valorisation ;
- ▶ ETS (Environmental Technology & Solutions) ;
- ▶ Autres.

### 3.1 Secteurs opérationnels

Les filiales de SUEZ sont réparties selon les secteurs opérationnels suivants :

- ▶ **Eau** : prestations de distribution et de traitement des eaux, notamment dans le cadre de contrats de concession (gestion de l'eau). Elles sont délivrées au profit de particuliers, de collectivités locales ou d'industriels ;

▶ **Recyclage et Valorisation** : prestations de service et de traitement des déchets vis-à-vis des collectivités locales et des industriels. Elles incluent la collecte, le tri, le recyclage, le compostage, la valorisation énergétique et l'enfouissement, pour les déchets banals ;

▶ **ETS** : ce secteur regroupe l'ensemble des prestations d'eau au profit du segment de la clientèle industrielle (WTS), les prestations de service et de traitement des déchets dangereux ainsi que les services, technologies et solutions (SMART) adaptés aux besoins spécifiques des clients industriels ou municipaux (Advanced Solutions) et les prestations de Consulting ;

▶ le secteur **Autres** est principalement constitué des holdings, dont SUEZ SA.

Les méthodes comptables et d'évaluation retenues pour l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. Les indicateurs EBITDA, EBIT, Capitaux Employés et Investissements sont réconciliés aux comptes consolidés.

### 3.2 Indicateurs clés par secteur opérationnel

#### Chiffre d'affaires

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Hors Groupe	Groupe	Total	Hors Groupe	Groupe	Total
Eau	6 754,9	61,9	6 816,8	7 055,5	95,5	7 151,0
Recyclage et Valorisation	7 164,5	92,0	7 256,5	7 462,6	102,9	7 565,5
ETS	3 287,9	197,5	3 485,4	3 495,4	197,9	3 693,3
Autres	1,7	117,5	119,2	1,8	154,0	155,8
Élimination des transactions internes	-	(468,9)	(468,9)	-	(550,4)	(550,4)
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>17 209,0</b>	<b>-</b>	<b>17 209,0</b>	<b>18 015,3</b>	<b>-</b>	<b>18 015,3</b>

#### EBITDA

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Eau	1 596,3	1 788,2
Recyclage et Valorisation	937,4	1 067,3
ETS	385,8	434,5
Autres	(104,8)	(69,6)
<b>Total EBITDA</b>	<b>2 814,7</b>	<b>3 220,4</b>

## EBIT

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Eau	564,2	922,8
Recyclage et Valorisation	275,4	410,8
ETS	100,5	217,0
Autres	(159,9)	(142,9)
<b>Total EBIT</b>	<b>780,2</b>	<b>1 407,7</b>

## Dotations aux amortissements

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Eau	(646,1)	(658,6)
Recyclage et Valorisation	(553,1)	(593,6)
ETS	(241,5)	(230,5)
Autres	(52,5)	(49,9)
<b>Total dotation aux amortissements</b>	<b>(1 493,2)</b>	<b>(1 532,6)</b>

## Capitaux employés

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Eau	10 239,4	11 074,1
Recyclage et Valorisation	4 661,6	5 264,1
ETS	3 728,2	3 868,9
Autres	28,7	158,8
<b>Total Capitaux employés<sup>(a)</sup></b>	<b>18 657,9</b>	<b>20 365,9</b>

(a) Y compris, au 31 décembre 2020, capitaux employés des activités destinées à être cédées.

## Investissements corporels, incorporels et financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Eau	(763,0)	(296,0)
Recyclage et Valorisation	(401,1)	(454,4)
ETS	(197,3)	(223,0)
Autres	(18,1)	(30,8)
<b>Total investissements</b>	<b>(1 379,5)</b>	<b>(1 004,2)</b>

Les investissements financiers inclus dans cet indicateur comprennent les acquisitions ou cessions d'intérêts dans des entités restant contrôlées, lesquelles sont présentées sur la ligne « changements

de parts d'intérêts dans des entités contrôlées » dans l'état de flux de trésorerie. La réconciliation des investissements aux rubriques de l'état des flux de trésorerie figure au paragraphe 3.4.3.

### 3.3 Indicateurs clés par zone géographique

Les indicateurs ci-dessous sont ventilés :

- ▶ par zone de commercialisation à la clientèle pour le chiffre d'affaires ;
- ▶ par zone d'implantation des sociétés consolidées pour les capitaux employés.

<i>(en millions d'euros)</i>	Chiffre d'affaires		Capitaux employés	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2020	31 décembre 2019
France	4 838,3	5 075,2	2 611,5	3 145,6
Europe	5 732,3	5 825,8	5 582,2	6 025,4
Reste du monde	6 638,4	7 114,3	10 464,2	11 194,9
<b>Total</b>	<b>17 209,0</b>	<b>18 015,3</b>	<b>18 657,9<sup>(a)</sup></b>	<b>20 365,9</b>

(a) Y compris, au 31 décembre 2020, capitaux employés des activités destinées à être cédées.

### 3.4 Réconciliation des indicateurs avec les états financiers

#### 3.4.1 Réconciliation de l'EBIT et de l'EBITDA au résultat opérationnel courant

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>636,9</b>	<b>1 208,4</b>
(+) Quote part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe	144,8	198,3
(-) Autres	(1,5)	1,0
<b>EBIT</b>	<b>780,2</b>	<b>1 407,7</b>
(-) Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	1 762,6	1 531,7
(-) Paiement fondé sur des actions <sup>(a)</sup>	0,8	17,7
(-) Charges nettes décaissées des concessions	271,1	263,3
<b>EBITDA</b>	<b>2 814,7</b>	<b>3 220,4</b>

(a) Hors dispositifs de rémunération en numéraire (plan d'attribution d'unités de performance et plan de rémunération à long terme - voir Note 20).

#### 3.4.2 Réconciliation des capitaux employés aux rubriques de l'état de situation financière

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
(+) Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	12 220,8	13 726,7
(+) <i>Goodwills</i> nets	4 663,7	5 322,1
(+) Droits d'utilisation	1 168,0	1 405,8
(+) Instruments de capitaux propres (hors VMP et mise à la juste valeur)	238,7	254,4
(+) Prêt et créances au coût amorti (hors actifs liés au financement)	789,2	745,1
(+) Participation dans les coentreprises (hors réserves OCI nettes d'impôt)	925,5	953,9
(+) Participation dans des entreprises associées (hors réserves OCI nettes d'impôt)	1 129,6	1 142,4
(+) Créances clients et comptes rattachés	4 324,3	4 670,9
(+) Stocks	483,1	528,0
(+) Actifs contrats	579,0	780,0
(+) Autres actifs courants et non courants	1 766,5	1 833,3
(-) Provisions et pertes/gains actuariels sur retraites	(1 425,6)	(1 478,2)
(-) Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(3 263,2)	(3 534,3)
(-) Passifs contrats	(1 372,4)	(1 178,5)
(-) Autres passifs courants et non courants	(4 504,4)	(4 762,9)
(-) Autres passifs financiers	(37,6)	(42,8)
(+) Capitaux employés des activités cédées	972,7	-
<b>Capitaux employés</b>	<b>18 657,9</b>	<b>20 365,9</b>

### 3.4.3 Réconciliation des investissements corporels, incorporels et financiers aux rubriques de l'état des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Investissements corporels et incorporels	(1 323,5)	(1 417,3)
Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	13,7	(49,6)
Acquisitions de participations dans les entreprises associées et coentreprises	(61,9)	(23,1)
Acquisitions d'instruments de capitaux propres	(7,8)	(15,9)
Changements de parts d'intérêts dans des entités contrôlées	-	501,7
<b>Total investissements</b>	<b>(1 379,5)</b>	<b>(1 004,2)</b>

## Note 4 Résultat opérationnel courant

Les éléments constitutifs du résultat opérationnel courant sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Chiffre d'affaires	17 209,0	18 015,3
Achats	(3 436,7)	(3 720,7)
Charges de personnel	(4 697,2)	(4 701,4)
Amortissements, dépréciations et provisions	(1 762,6)	(1 531,7)
Autres produits et charges opérationnels	(6 675,6)	(6 853,1)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>636,9</b>	<b>1 208,4</b>

## 4.1 Chiffre d'affaires

### 4.1.1 Chiffre d'affaires par nature

La répartition du chiffre d'affaires du Groupe par nature de prestations est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Vente, transport et distribution d'électricité	406,7	438,3
Eau, recyclage et valorisation	13 566,0	14 116,6
Contrats de construction, ventes d'équipement, ingénierie et prestations de services <sup>(a)</sup>	2 286,4	2 481,5
Vente de traitements chimiques pour l'eau industrielle	949,8	978,9
<b>Total</b>	<b>17 209,0</b>	<b>18 015,3</b>

(a) dont revenus locatifs à hauteur de 98,4 millions d'euros en décembre 2020 et 105,2 millions d'euros en décembre 2019.

### 4.1.2 Carnet de commandes

Le carnet de commandes représente le chiffre d'affaires futur sur les contrats signés avec les clients pour les activités suivantes : contrats de construction (hors travaux neufs et concessions), ventes d'équipement et ingénierie.

La décomposition du carnet de commandes est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans
31 décembre 2020	2 345,7	1 090,1	1 068,2	187,4
31 décembre 2019	2 399,9	1 481,1	883,2	35,6

### 4.1.3 Actifs et passifs contrats

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Actifs contrats	80,6	498,4	46,2	733,8
Passifs contrats	196,3	1 176,1	267,3	911,3

Les actifs et passifs contrats comprennent les soldes dus aux clients ou dus par les clients au titre des contrats de construction :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Montants dus par les clients au titre des contrats de construction	358,7	437,1
Montants dus aux clients au titre des contrats de construction	296,4	268,9
<b>Position Nette</b>	<b>62,3</b>	<b>168,2</b>

Par ailleurs, à la date de clôture, les coûts et marges encourus sur les contrats de construction en cours sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Cumul des coûts encourus et des marges comptabilisées	6 994,0	6 333,6
Avances reçues	107,8	108,1
Retenues de garanties	59,8	54,8

## 4.2 Charges de personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Avantages à court terme	(4 589,4)	(4 673,6)
Paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire	3,0	(14,9)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	(110,8)	(12,9)
<b>Total</b>	<b>(4 697,2)</b>	<b>(4 701,4)</b>

Les avantages à court terme correspondent aux salaires et charges comptabilisés au cours de la période. Les paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire sont détaillés dans la Note 20. Ces montants comprennent également les impacts liés aux plans de rémunération à long terme.

Les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme sont présentés en Note 19. Le montant correspond aux charges sur régimes de retraites à prestations définies (voir Note 19.2.3) et sur régimes à cotisations définies (voir Note 19.3).

## 4.3 Amortissements, dépréciations et provisions

Les montants indiqués ci-dessous sont nets de reprise.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Amortissements	(1 493,2)	(1 532,6)
Dépréciations sur stocks, créances commerciales et autres actifs	(203,4)	7,2
Variation nette des provisions <sup>(a)</sup>	(66,0)	(6,3)
<b>Total</b>	<b>(1 762,6)</b>	<b>(1 531,7)</b>

(a) Hors provisions pour avantages postérieurs à l'emploi présentées en Note 4.2 ci-dessus.

Les amortissements se répartissent à hauteur de -694,9 millions d'euros pour les immobilisations corporelles, -474,1 millions d'euros pour les immobilisations incorporelles et -324,2 millions d'euros pour les droits d'utilisation. La répartition par nature d'actif figure dans les Notes 10, 11 et 15.

## 4.4 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels incluent les montants suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>236,4</b>	<b>236,7</b>
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>(6 912,0)</b>	<b>(7 089,8)</b>
Sous-traitance	(2 985,8)	(2 891,1)
Impôt et taxes hors impôts sur les sociétés	(696,9)	(709,4)
Autres charges	(3 229,3)	(3 489,3)
<b>Total</b>	<b>(6 675,6)</b>	<b>(6 853,1)</b>

Les « autres charges » comprennent principalement les natures de coûts suivantes : personnel extérieur, dépenses d'entretien, honoraires et rémunérations d'intermédiaires.

## Note 5 Résultat des activités opérationnelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>636,9</b>	<b>1 208,4</b>
MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel	5.1	4,6	3,7
Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers	5.2	(209,2)	(64,8)
Restructurations	5.3	(157,0)	(132,3)
Effets de périmètre	5.4	198,8	8,4
Autres résultats de cession et éléments non récurrents	5.5	(50,6)	26,6
Autres opérations non récurrentes à caractère significatif	5.6	(47,6)	214,9
<b>Résultat des activités opérationnelles</b>		<b>375,9</b>	<b>1 264,9</b>

### 5.1 MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel

L'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers à caractère opérationnel se traduit par un produit de 4,6 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre un produit de 3,7 millions d'euros en 2019 et résulte essentiellement des éléments suivants :

- ▶ la mise en œuvre de stratégies de couverture économique au travers de contrats à terme négociés sur les marchés de gros par certaines entités du Groupe. Cette stratégie a pour objectif d'optimiser les marges en réduisant leur sensibilité aux variations des prix des matières premières ;
- ▶ l'enregistrement des gains et pertes en compte de résultat au titre de la part inefficace des stratégies de couverture des flux de trésorerie futurs sur actifs non financiers (*cash-flow hedge*).

### 5.2 Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Pertes de valeur</b>		
Immobilisations corporelles et incorporelles	(177,7)	(32,5)
Droits d'utilisation	(4,6)	(0,5)
Actifs financiers	(42,9)	(39,1)
<b>Total</b>	<b>(225,2)</b>	<b>(72,1)</b>
<b>Reprises de pertes de valeur</b>		
Immobilisations corporelles et incorporelles	13,1	4,1
Actifs financiers	2,9	3,2
<b>Total</b>	<b>16,0</b>	<b>7,3</b>
<b>Total</b>	<b>(209,2)</b>	<b>(64,8)</b>

### 5.2.1 Pertes de valeur sur *goodwills*

Au 31 décembre 2020, les tests ponctuels menés sur les *goodwills* en application de la procédure décrite en Note 9.3 n'ont fait apparaître aucune perte de valeur.

### 5.2.2 Pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles

En 2020, ce poste inclut essentiellement des dépréciations de sites dans le secteur opérationnel Recyclage et Valorisation, notamment en France, Allemagne, Royaume-Uni et Australie. Ces pertes de valeur s'analysent au regard des décisions de transformation du Groupe prises dans le cadre du plan stratégique SUEZ 2030 (voir Note 2.2).

En 2019, les pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles concernaient les secteurs opérationnels Recyclage et Valorisation, principalement en France et Eau en France et en Espagne.

### 5.2.3 Pertes de valeur sur actifs financiers

En 2020 comme en 2019, ces pertes correspondent essentiellement à des pertes de valeur sur des créances financières relatives à des contrats de concessions dans le secteur opérationnel Recyclage et Valorisation.

## 5.3 Restructurations

Au 31 décembre 2020, ces restructurations correspondent essentiellement à des coûts liés à la mise en œuvre du plan stratégique SUEZ 2030 en France notamment, mais aussi au Benelux et en Allemagne pour un montant total d'environ 100 millions d'euros. Ce poste enregistre aussi des coûts additionnels des plans de restructuration initiés en 2017 en Espagne pour près de 10 millions d'euros ainsi que par des coûts complémentaires liés aux réorganisations amorcées en 2019 chez WTS notamment pour près de 17 millions d'euros.

Au 31 décembre 2019, ce poste enregistrait notamment les impacts additionnels des plans de restructurations initiés en 2017 en Espagne pour 17,1 millions d'euros ainsi que des coûts liés à des réorganisations amorcées dans plusieurs entités et *business units* du Groupe en France comme à l'étranger hors WTS pour un montant total d'environ 72 millions d'euros et chez WTS pour 39,1 millions d'euros.

## 5.4 Effets de périmètre

Au 31 décembre 2020, ce poste enregistre les résultats de cession réalisés au cours du second semestre et principalement la plus-value de 207,3 millions d'euros générée par la cession de la totalité des activités Recyclage et Valorisation en Suède.

Au 31 décembre 2019, le poste incluait la cession de la société anglaise Triogen ainsi que le produit de l'ajustement du complément de prix d'une entité indienne chez WTS.

## 5.5 Autres résultats de cession et éléments non récurrents

(en millions d'euros)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(46,8)	25,4
Cessions de titres	(0,9)	0,3
Autres	(2,9)	0,9
<b>Total</b>	<b>(50,6)</b>	<b>26,6</b>

Au 31 décembre 2020, les cessions et mises au rebut d'immobilisations s'inscrivent pour l'essentiel dans le cadre du plan stratégique SUEZ 2030. Les principaux impacts concernent les activités Recyclage et Valorisation en France pour environ 37 millions d'euros.

En 2019, le poste enregistrait les gains liés à des cessions d'immobilisations corporelles au Chili et en Espagne ainsi que des pertes sur cessions et mises au rebut d'immobilisations en France.

## 5.6 Autres opérations non récurrentes à caractère significatif

En 2020, les autres opérations non récurrentes à caractère significatif enregistrent les coûts liés aux actions engagés par le Groupe suite à la cession d'une participation de 29,9% dans le capital de SUEZ détenue jusqu'alors par ENGIE. Au 31 décembre 2020, le montant de ces honoraires représente 47,6 millions d'euros.

En 2019, les autres opérations non récurrentes enregistraient le règlement du différend sur Aguas Argentinas pour 214,9 millions d'euros après prise en compte de différents frais et honoraires. Cette opération est décrite dans la Note 2.2 du chapitre 18.1 du Document d'Enregistrement Universel 2019.

## Note 6 Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Coût de la dette nette	(394,6)	33,3	(361,3)	(441,5)	22,0	(419,5)
Autres produits et charges financiers	(128,6)	49,2	(79,4)	(162,3)	67,8	(94,5)
<b>Résultat financier</b>	<b>(523,2)</b>	<b>82,5</b>	<b>(440,7)</b>	<b>(603,8)</b>	<b>89,8</b>	<b>(514,0)</b>

### 6.1 Coût de la dette nette

Ce poste comprend principalement les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif - TIE) sur la dette brute, le résultat de change et des couvertures de risques de change sur la dette brute, les produits d'intérêts sur placements de trésorerie et la variation de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Charges d'intérêts sur dette brute	(317,8)	-	(317,8)	(368,6)	-	(368,6)
Charges d'intérêts sur dette de location	(28,2)	-	(28,2)	(28,9)	-	(28,9)
Résultat de change sur dettes financières et couvertures	(27,3)	-	(27,3)	(23,6)	-	(23,6)
Résultat latent des couvertures économiques sur emprunts	-	0,3	0,3	(0,2)	-	(0,2)
Résultat sur trésorerie et équivalents de trésorerie, et actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	-	22,6	22,6	-	10,2	10,2
Coûts d'emprunts capitalisés	-	1,0	1,0	-	0,6	0,6
Résultat financier relatif à une restructuration de dette ou créance financière	(21,3)	9,4	(11,9)	(20,2)	11,2	(9,0)
<b>Coût de la dette nette</b>	<b>(394,6)</b>	<b>33,3</b>	<b>(361,3)</b>	<b>(441,5)</b>	<b>22,0</b>	<b>(419,5)</b>

La diminution du coût de la dette nette entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 s'explique notamment par :

► l'effet année pleine des opérations intervenues en 2019 (remboursement de la dette obligataire en avril 2019) ;

► l'émission de nouvelles dettes à coupons inférieurs aux précédentes souches qui joue pour 13,9 millions d'euros ;

► la réduction de la charge d'intérêts sur les dérivés de change.

### 6.2 Autres produits et charges financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Charges d'intérêts nets sur les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme	(14,0)	-	(14,0)	(19,3)	-	(19,3)
Désactualisation des autres provisions et passifs long terme	(54,7)	-	(54,7)	(51,7)	-	(51,7)
Variation de juste valeur des instruments dérivés non compris dans l'endettement net	-	0,4	0,4	(0,3)	-	(0,3)
Produits générés par les instruments de capitaux propres	-	2,7	2,7	-	3,3	3,3
Autres	(59,9)	46,1	(13,8)	(91,0)	64,5	(26,5)
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>(128,6)</b>	<b>49,2</b>	<b>(79,4)</b>	<b>(162,3)</b>	<b>67,8</b>	<b>(94,5)</b>

Le poste « Autres » des autres produits et charges financiers est principalement dû au change opérationnel pour - 22,6 millions d'euros.

## Note 7 Impôt sur les sociétés

### 7.1 Charge d'impôt au compte de résultat

#### 7.1.1 Ventilation de la charge d'impôt dans le compte de résultat

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de l'exercice s'élève à 154,4 millions d'euros en 2020 contre une charge de 340,0 millions d'euros en 2019. La ventilation de cette charge d'impôt s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Impôt exigible	(145,7)	(246,1)
Impôts différés	(8,7)	(93,9)
<b>Charge totale d'impôt comptabilisée en résultat</b>	<b>(154,4)</b>	<b>(340,0)</b>

#### 7.1.2 Charge d'impôt théorique et charge d'impôt comptabilisée

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effectivement comptabilisée est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Résultat net</b>		<b>(74,4)</b>	<b>609,2</b>
▶ Part dans les entreprises associées et coentreprises		144,8	198,3
▶ Impôt sur les bénéfices		(154,4)	(340,0)
<b>Résultat avant impôt des sociétés intégrées (A)</b>		<b>(64,8)</b>	<b>750,9</b>
dont sociétés françaises intégrées		(470,7)	106,8
dont sociétés étrangères intégrées		405,8	644,1
Taux d'impôt normatif de SUEZ (B)		32,0 %	34,4 %
<b>Charge d'impôt théorique (C) = (A) x (B)</b>		<b>20,7</b>	<b>(258,5)</b>
<b>En effet :</b>			
Différence entre le taux d'impôt normal applicable à SUEZ et le taux d'impôt normal applicable dans les juridictions françaises et étrangères	(a)	16,0	56,4
Différences permanentes	(b)	(40,3)	(37,6)
Éléments taxés à taux réduit ou nul	(c)	61,9	3,2
Compléments d'impôt	(d)	(43,3)	(64,9)
Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles	(e)	(201,7)	(126,8)
Reconnaissance ou consommation de produits d'impôt sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles antérieurement non reconnus	(f)	11,5	32,4
Effet des changements de taux d'impôt	(g)	(12,9)	(10,5)
Crédits d'impôt et autres réductions d'impôt	(h)	10,8	18,0
Autres	(i)	22,9	48,3
<b>Charge d'impôt inscrite au compte de résultat</b>		<b>(154,4)</b>	<b>(340,0)</b>
<b>Taux d'impôt effectif</b>			
<b>(charge d'impôt de résultat rapportée au résultat avant impôt des sociétés intégrées)</b>		<b>-238,1 %</b>	<b>45,3 %</b>

Le taux global de l'impôt sur les sociétés en France est de 32,02%. Au vu des textes actuels, le taux applicable en 2021 sera de 28,41 %.

Les principaux éléments expliquant les écarts identifiés dans le passage de la charge théorique à la charge effective d'impôts sont :

(a) En 2020 et en 2019, les principales différences de taux avec le taux en France sont : le taux fédéral aux États-Unis (21 %), le taux au Chili (27 %), et le taux en Espagne (25 %).

(b) En 2020, les différences permanentes sont notamment liées à la non déductibilité de certaines provisions, dépréciations d'actifs et de certaines charges financières.

En 2019, les impacts liés au plan SUEZ Sharing 2019 venaient s'ajouter aux impacts liés à la non déductibilité de certaines charges financières.

(c) En 2020 : les éléments taxés à taux réduit ou nul correspondent principalement à l'exonération d'imposition de la plus-value de cession des activités de Recyclage et Valorisation du Groupe en Suède.

(d) En 2020 et 2019 : principalement les quotes-parts de frais et charges et les retenues à la source sur les dividendes reçus ainsi que l'effet de la « State Tax » des filiales américaines.

(e) En 2020 : -108,3 millions d'euros d'écrêtement d'impôts différés aux bornes de l'intégration fiscale SUEZ en France dont -37,0 millions d'euros d'écrêtement des stocks d'ouverture d'impôts différés actifs et -22,3 millions d'euros d'écrêtement d'impôts différés aux bornes de l'intégration fiscale SUEZ en Espagne.

En 2019 : -48,4 millions d'euros d'écrêtement des stocks d'ouverture d'impôts différés aux bornes de l'intégration fiscale SUEZ en France et -24,4 millions d'euros d'écrêtement d'impôts différés aux bornes de l'intégration fiscale SUEZ en Espagne, dont la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur déficits fiscaux liés à un crédit d'impôt.

(f) En 2020 : reconnaissance d'impôts différés individuellement non significatifs.

En 2019 : 10,4 millions d'euros de reconnaissance d'impôts différés aux États-Unis portant sur la déductibilité de certaines charges financières, 5,1 millions d'euros d'impôts différés reconnus chez SUEZ R&R Nederland B.V. et 3,0 millions d'euros chez SUEZ R&R Belgium N.V.

(g) En 2020 et en 2019 : principalement l'impact de la différence entre le taux d'impôt normatif en France (32,02 %) et le taux d'évaluation des impôts différés à l'horizon de retournement des bases sous-jacentes. En 2020, s'ajoute également l'impact de la réévaluation des stocks d'impôts différés au Royaume-Uni consécutive au passage du taux d'impôt sur les sociétés de 17 % à 19 % pour -2,4 millions d'euros.

(h) En 2020 : principalement l'effet des crédits d'impôts recherche en France et en Espagne.

En 2019 : l'effet d'un crédit d'impôt de 15,8 millions d'euros en Espagne.

(i) En 2020 et en 2019 : économie d'impôt générée par les intégrations fiscales de SUEZ en France et en Espagne ainsi que l'impact des régularisations d'impôts sur exercices antérieurs, principalement aux États-Unis.

L'évolution du taux effectif d'impôt entre 2020 et 2019 est non représentative sur l'année 2020 marquée par un contexte exceptionnel de pandémie :

- hausse de l'effet de non reconnaissance d'impôts différés principalement expliqué par l'écrêtement intégral du stock d'impôt différé actif de l'intégration fiscale SUEZ en France pour -37,0 millions d'euros en France ;

- hausse du niveau des différences permanentes notamment du fait de provisions et de dépréciations d'actifs non déductibles et compensé en partie par l'effet positif du différentiel de base de taxation sur la cession d'Essal au Chili ;

- hausse des éléments non taxés du fait notamment de la non taxation de la plus-value de cession des activités de Recyclage et Valorisation du Groupe en Suède qui génère une économie d'impôt de 51,7 millions d'euros.

### 7.1.3 Analyse par catégorie de différence temporelle du produit de la charge d'impôts différés du compte de résultat

(en millions d'euros)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Impôts différés actifs</b>		
Reports déficitaires	(38,5)	(36,7)
Engagements de retraite	(26,5)	(25,3)
Cessions	4,3	3,6
Provisions non déduites	16,9	3,3
Écart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	16,8	13,0
Mise à juste valeur des instruments financiers	(1,0)	(6,6)
Autres	(27,2)	(7,1)
<b>Total</b>	<b>(55,2)</b>	<b>(55,8)</b>
<b>Impôts différés passifs</b>		
Écarts entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	14,2	1,8
Cessions	(13,8)	(9,5)
Provisions à caractère fiscal	(0,3)	0,2
Mise à juste valeur des actifs et passifs	(3,3)	9,1
Autres	49,7	(39,7)
<b>Total</b>	<b>46,5</b>	<b>(38,1)</b>
<b>Impôts différés nets</b>	<b>(8,7)</b>	<b>(93,9)</b>

La variation de position d'impôt différé s'explique principalement par les éléments suivants :

En 2020 et en 2019, la charge d'impôts différés sur reports déficitaires s'explique principalement par l'écrêtement du stock antérieurement reconnu aux bornes de l'intégration fiscale française SUEZ.

En 2020, la hausse du produit d'impôt différé sur provisions non déduites temporairement est principalement liée à une provision pour garantie de passif constituée dans le cadre de la cession d'Essal au Chili.

En 2020, la charge d'impôts différés sur engagements de retraite n'est pas liée à des événements spéciaux. En 2019, son niveau

s'expliquait principalement par la modification du régime de frais de santé des retraités français qui avait pour conséquence de diminuer l'engagement et par la fermeture en 2019, des régimes de retraite Article 39 dits de « 1991 » et « 1998 ».

En 2020, la variation de position d'impôt différé net constatée en « Autres » n'est pas significative. En 2019, la variation de position d'impôt différé passive de -39,7 millions d'euros présenté en « Autres » était principalement liée à l'effet impôt récurrent liée aux coupons des emprunts hybrides, reclassés en capitaux propres chez SUEZ S.A. lors du versement des coupons.

## 7.2 Produits et charges d'impôts différés comptabilisés en « autres éléments du résultat global »

Les produits et charges d'impôts différés comptabilisés en flux « autres éléments du résultat global » se ventilent comme suit, par type de sous-jacent :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31 décembre 2020</b>	<b>31 décembre 2019</b>
Instruments de capitaux propres	-	(0,1)
Écarts actuariels	12,1	(16,0)
Couverture d'investissement net	-	(5,0)
Couverture de flux de trésorerie	2,2	3,7
<b>Total hors quote-part des entreprises associées et coentreprises<sup>(a)</sup></b>	<b>14,3</b>	<b>(17,4)</b>
Quote-part des entreprises associées	3,8	(1,0)
<b>Total</b>	<b>18,1</b>	<b>(18,4)</b>

(a) Dont éléments classés comme détenus à la vente.

En 2020, l'effet d'impôt comptabilisé en « autres éléments du résultat global » s'explique principalement par celui lié aux écarts actuariels sur les engagements de retraite et autres avantages à long terme chez SUEZ Water Inc. à hauteur de 8,3 millions d'euros.

En 2019, l'effet d'impôt comptabilisé en « autres éléments du résultat global » était principalement expliqué par l'écrêtement du stock d'impôt différé de l'intégration fiscale française SUEZ sur écarts actuariels pour - 19,5 millions d'euros et sur couverture d'investissement net pour - 4,8 millions d'euros.

## 7.3 Impôts différés dans les états de situations financières consolidés

### 7.3.1 Variation des impôts différés

La variation des impôts différés constatés dans l'état de situation financière, après compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés, se ventile de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Actifs</b>	<b>Passifs</b>	<b>Positions nettes</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>541,9</b>	<b>(791,1)</b>	<b>(249,2)</b>
Effet résultat de la période	(55,2)	46,5	(8,7)
Effet réserves et autres éléments du résultat global <sup>(a)</sup>	5,4	7,0	12,4
Effet périmètre	1,5	59,2	60,7
Effet change	(35,2)	60,8	25,6
Effet du classement des actifs détenus en vue de la vente et passifs associés <sup>(b)</sup>	(13,2)	12,3	(0,9)
Autres effets	(8,5)	4,8	(3,7)
Effet de présentation nette par entité fiscale	(4,3)	4,3	-
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>432,4</b>	<b>(596,2)</b>	<b>(163,8)</b>

(a) Hors quote part des entreprises associées et coentreprises.

(b) Voir 1.2.4.

En effet :

- ▶ l'effet périmètre de 60,7 millions d'euros correspond principalement à l'impact de la cession d'Essal au Chili (37,7 millions d'euros) et des activités de Recyclage et Valorisation du Groupe en Suède (17,0 millions d'euros). (Voir Note 2.5) ;

- ▶ l'effet du classement des actifs détenus en vue de la vente et passifs associés correspond au reclassement des actifs et passifs d'impôts différés rattachés aux activités de Recyclage et Valorisation en Europe du Nord destinés à être cédés. (Voir Note 1.2.4).

### 7.3.2 Analyse par catégorie de différence temporelle de la position nette d'impôts différés présentée dans les états de situations financières consolidés (avant compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés)

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Impôts différés actifs</b>		
Reports déficitaires et crédits d'impôts	255,3	339,6
Engagements de retraite	76,1	90,7
Concessions	119,8	37,0
Provisions non déduites	126,9	93,5
Écart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	121,4	208,1
Mise à juste valeur des instruments financiers	10,1	16,0
Autres	253,9	284,0
<b>Total</b>	<b>963,6</b>	<b>1 068,9</b>
<b>Impôts différés passifs</b>		
Écarts entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	(915,2)	(862,0)
Concessions	(99,6)	(85,3)
Provisions à caractère fiscal	(14,3)	(19,7)
Mise à juste valeur des instruments financiers	(33,9)	(31,5)
Autres	(64,4)	(319,6)
<b>Total</b>	<b>(1 127,4)</b>	<b>(1 318,1)</b>
<b>Impôts différés nets</b>	<b>(163,8)</b>	<b>(249,2)</b>

Les impôts différés actifs comptabilisés au titre des déficits fiscaux reportables s'élèvent à 255,3 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 339,6 millions d'euros au 31 décembre 2019. Ces déficits fiscaux reportables sont principalement ceux reconnus aux bornes du groupe d'intégration fiscale français SUEZ, sur WTS principalement aux États-Unis et sur les activités eau du Groupe aux États-Unis.

En 2020, au sein du périmètre d'intégration fiscale SUEZ en France :

- les actifs d'impôts différés nets de l'exercice ont été écrêtés ;
- les stocks d'ouverture d'impôts différés actifs ont été intégralement écrêtés par compte de résultat pour -37,0 millions d'euros à hauteur des impôts différés passifs.

Par conséquent, le montant total des impôts différés actifs nets aux bornes de ce groupe d'intégration fiscale, toutes différences temporelles confondues, est intégralement écrêté au 31 décembre 2020 par rapport à une position nette de 37,0 millions d'euros en 2019.

## 7.4 Impôts différés non comptabilisés

### 7.4.1 Différences temporelles déductibles non comptabilisées

#### ► Différences temporelles sur reports déficitaires

Au 31 décembre 2020, le montant des impôts différés sur reports déficitaires non utilisés et non comptabilisés dans les états de situations financières consolidés (car ne satisfaisant pas aux critères de reconnaissance d'un impôt différé actif) s'élève à 472,0 millions d'euros, contre 325,9 millions d'euros au 31 décembre 2019.

#### ► Autres différences temporelles non comptabilisées

Le montant d'impôts différés actifs sur autres différences temporelles non reconnus s'élève à 315,0 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 375,4 millions d'euros au 31 décembre 2019.

### 7.4.2 Impôts différés non comptabilisés au titre des différences temporelles taxables liées à des participations dans des filiales

Un impôt différé passif significatif est comptabilisé au titre des différences temporelles pour lesquelles le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, et dans la mesure où il est probable que cette différence s'inverse dans un avenir prévisible.

## Note 8 Résultat par action

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Numérateur</b> <i>(en millions d'euros)</i>		
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>(228,2)</b>	<b>351,7</b>
<b>Coupons attribuables aux porteurs de Titres Super Subordonnés émis par SUEZ :</b>		
▶ Émission de juin 2014 – remboursée en juin 2020	(4,4)	(11,8)
▶ Émission de mars 2015	(12,5)	(12,5)
▶ Émission de mai 2017	(17,3)	(17,3)
▶ Émission de septembre 2019	(8,1)	-
Frais liés aux titres super subordonnés de la souche 2014	(0,5)	(10,3)
<b>Résultat net part du Groupe ajusté</b>	<b>(271,0)</b>	<b>299,8</b>
<b>Dénominateur</b> <i>(en millions)</i>		
Nombre moyen d'actions en circulation	627,8	618,0
<b>Résultat par action</b> <i>(en euros)</i>		
<b>Résultat net part du Groupe par action</b>	<b>(0,43)</b>	<b>0,49</b>
<b>Résultat net part du Groupe par action dilué</b>	<b>(0,43)</b>	<b>0,48</b>

Les instruments dilutifs du Groupe pris en compte dans le calcul des résultats dilués par action sont les suivants :

- ▶ les plans d'actions de performance réglés en titres SUEZ ;
- ▶ les plans d'actionariat salariés Sharing : abondement en actions.

En 2020, le résultat étant négatif, il n'y a pas lieu de calculer un résultat net part du Groupe par action dilué.

## Note 9 Goodwills

### 9.1 Évolution de la valeur comptable

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>5 314,2</b>	<b>(90,4)</b>	<b>5 223,8</b>
Variations de périmètre	31,9	-	31,9
Pertes de valeur	-	-	-
Écarts de conversion	67,1	(1,1)	66,0
Autres	0,4	-	0,4
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>5 413,6</b>	<b>(91,5)</b>	<b>5 322,1</b>
Variations de périmètre	(63,3)	(0,5)	(63,8)
Pertes de valeur	-	-	-
Écarts de conversion	(254,0)	0,5	(253,5)
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	(341,2)	0,1	(341,1)
Autres	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>4 755,1</b>	<b>(91,4)</b>	<b>4 663,7</b>

En 2020, la variation nette des *goodwills* résulte principalement :

- ▶ de la cession des activités de Recyclage et Valorisation du groupe en Suède pour -55,6 millions d'euros et de la cession d'Essal au Chili pour -7,6 millions d'euros, figurant en «Variations de périmètre » ;
- ▶ du reclassement de -341,1 millions d'euros de *goodwills* liés aux activités de Recyclage et Valorisation du groupe en Europe du Nord et de son activité française OSIS sur le poste actifs classés comme détenus en vue de la vente (Voir Note 2.6) ;

► de l'impact des écarts de conversion notamment du dollar américain pour - 199,9 millions d'euros, du dollar de Hong Kong pour - 20,3 millions d'euros et de la livre sterling pour - 19,7 millions d'euros ;

et ressort à - 658,4 millions d'euros.

En 2019, la variation nette des goodwill ressortait à + 98,3 millions d'euros et résultait principalement :

- de l'acquisition du groupe ALS pour + 39,5 millions d'euros ;
- de la cession de la société française Sita Espérance pour - 12,4 millions d'euros ;
- de l'impact des écarts de conversion notamment du dollar américain pour + 46,5 millions d'euros et de la livre sterling pour + 18,0 millions d'euros.

## 9.2 Principales UGT goodwill

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la mise en place de la nouvelle organisation opérationnelle du groupe SUEZ (voir Note 2.2), la liste des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) a été mise à jour, et a entraîné des réallocations de goodwill entre anciennes et nouvelles UGT.

Ces réallocations ont été réalisées sur la base de la juste valeur de la partie d'activité transférée dans la nouvelle UGT par rapport à la juste valeur de la totalité de l'ancienne UGT. La juste valeur a été déterminée principalement selon la méthode des Discounted Cash Flows (DCF) ou en fonction du montant moyen d'EBITDA revenant au Groupe.

La répartition est dorénavant la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Secteur opérationnel	31 décembre 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2020
<b>UGT Significatives</b>			
Eau France	Eau	366,1	366,4
Eau Europe du Sud	Eau	334,9	334,9
Eau Latam	Eau	161,2	177,8
Eau Amérique du Nord	Eau	480,3	523,3
R&V France	Recyclage et Valorisation	495,6	514,9
R&V Royaume-Uni	Recyclage et Valorisation	345,9	365,5
R&V Europe du Nord	Recyclage et Valorisation	214,1	510,1
R&V Asie	Recyclage et Valorisation	179,3	195,0
R&V Australie	Recyclage et Valorisation	161,2	160,2
WTS	Environmental Tech & Solutions	1 694,1	1 849,9
<b>Autres UGT</b> <i>(goodwills inférieurs individuellement à 100 millions d'euros)</i>		231,0	324,1
<b>Total</b>		<b>4 663,7</b>	<b>5 322,1</b>

Les montants sont présentés après reclassement des goodwill des actifs classés comme détenus en vue de la vente (Voir Note 9.1 et Note 2.6).

## 9.3 Test de perte de valeur

L'ensemble des Unités Génératrices de Trésorerie goodwill (UGT) significatives font l'objet d'un test de perte de valeur réalisé sur la base soit de données à fin juin 2020, de la dernière visée de l'année en cours ajustée de la revue des événements à venir pour le second semestre soit de données à fin décembre 2020 pour WTS ; du budget de l'année suivante et du Plan à Moyen Terme (PMT) sur quatre années pour la suite du *business plan*. Pour 2020, les impacts de la pandémie ont été pris en compte dans les hypothèses retenues (voir Note 2.1.2).

L'évaluation de la valeur recouvrable des UGT goodwill est réalisée par l'application de différentes méthodes dont principalement l'actualisation des flux de trésorerie (méthode dite du « DCF » ou « Discounted Cash Flow »). La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie se fonde sur :

- des prévisions de flux de trésorerie établies pendant la durée du Plan à Moyen Terme. Elles sont liées aux conditions d'exploitation prévues par le Comité Exécutif, notamment la durée des contrats portés par les entités de l'UGT concernée, les évolutions de la réglementation tarifaire, les perspectives futures de marchés ;

- une valeur terminale, pour la période au-delà du PMT, déterminée par application du taux de croissance long terme, compris entre 1,7% et 3% selon les activités, au « Flux de Trésorerie Libre »<sup>(1)</sup> normatif (définition propre aux tests de perte de valeur) de la dernière année des prévisions ;

- un taux d'actualisation correspondant à l'UGT en fonction des risques métiers, pays et devises liés à chaque UGT. Les taux d'actualisation, après impôts, retenus en 2020 sont compris entre 4,1% et 7,3%.

Lorsque cette méthode est utilisée, l'évaluation de la valeur recouvrable des UGT goodwill se fonde sur trois scénarii (« low », « medium » et « high ») différenciés par des changements d'hypothèses clés : le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme du flux de trésorerie libre normatif. Le scénario « medium » est privilégié.

Les évaluations ainsi obtenues sont systématiquement comparées avec celles obtenues par les méthodes de multiples de marchés ou les valeurs boursières lorsque c'est applicable.

Le Groupe estime, sur base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, qu'il n'y a pas lieu de constater de perte de valeur significative sur les goodwill présentés dans l'état de situation financière, et que d'éventuels changements affectant les hypothèses

(1) Le Flux de Trésorerie Libre « normatif » utilisé dans les tests de pertes de valeur se différencie du Flux de Trésorerie Libre sur les points suivants : absence d'intérêts financiers, utilisation d'un Impôt normatif, prise en compte de tous les flux d'investissement (maintenance et cessions financières, développement et acquisitions financières déjà engagés).

clés décrites ci-dessous n'entraîneraient pas une insuffisance de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable.

### Principales hypothèses utilisées sur les *goodwills* significatifs

Le tableau ci-dessous décrit la méthode et le taux d'actualisation utilisés dans l'examen de la valeur recouvrable des Unités Génératrices de Trésorerie dont le *goodwill* est significatif :

Unités génératrices de trésorerie	Méthodes de valorisation	Taux d'actualisation
Eau France	DCF	4,1 %
Eau Europe du Sud	DCF	4,2 %
Eau Latam	DCF	6,4 %
Eau Amérique du Nord	multiples <sup>(a)</sup>	4,4 %
R&V France	DCF	4,6 %
R&V Royaume-Uni	DCF	4,9 %
R&V Europe du Nord	DCF	4,7 %
R&V Asie	DCF	7,0 %
R&V Australie	DCF	6,1 %
WTS	DCF	7,3 %

(a) Multiples de valorisation de sociétés comparables : transactions ou valeurs de marché.

## 9.4 Sensibilité aux hypothèses de taux et opérationnelles

Une variation de plus ou moins 50 points de base des taux d'actualisation ou des taux de croissance du Flux de Trésorerie Libre « normatif » n'impacte pas les valeurs recouvrables des différentes UGT *goodwill* qui demeurent supérieures à leurs valeurs comptables.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des mesures d'excédents de valeurs recouvrables par rapport aux valeurs comptables, en fonction de la variation des taux d'actualisation et de croissance :

Impact en % sur l'excédent de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable	Taux d'actualisation		Taux de croissance du Flux de Trésorerie Libre normatif	
	- 50 pb	+ 50 pb	- 50 pb	+ 50 pb
Eau France	28 %	- 18 %	- 17 %	27 %
Eau Europe du Sud	86 %	- 57 %	- 54 %	82 %
Eau Latam	58 %	- 43 %	- 41 %	55 %
R&V France	42 %	- 29 %	- 26 %	38 %
R&V Royaume-Uni	30 %	- 21 %	- 20 %	28 %
R&V Europe du Nord	30 %	- 21 %	- 18 %	27 %
R&V Asie	53 %	- 42 %	0 %	49 %
R&V Australie	19 %	- 15 %	- 13 %	16 %
WTS	59 %	- 48 %	- 48 %	59 %

Par ailleurs, le Groupe s'est assuré, en 2020, qu'une diminution raisonnable (inférieure ou égale à 5%) des flux de trésorerie pendant la durée du plan à moyen terme et de la valeur terminale ne remettrait pas en cause la valeur du *goodwill* des différentes UGT significatives.

## 9.5 Répartition sectorielle

La répartition par secteur opérationnel de la valeur comptable des *goodwills* s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2020
Eau	1 405,0	1 473,0
Recyclage et Valorisation	1 416,3	1 848,4
ETS	1 842,4	2 000,7
<b>Total</b>	<b>4 663,7</b>	<b>5 322,1</b>

Cette répartition est réalisée sur base du secteur opérationnel de l'entité acquise (et non sur celui de l'acquéreur).

## Note 10 Immobilisations incorporelles

### 10.1 Variation des immobilisations incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Logiciels	Droits incorporels sur contrats de concession	Autres	Total
<b>A. Valeur brute</b>				
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>852,4</b>	<b>6 140,1</b>	<b>2 161,2</b>	<b>9 153,7</b>
Acquisitions	50,2	193,7	53,4	297,3
Cessions	(31,1)	(163,9) <sup>(a)</sup>	(4,7)	(199,7)
Écarts de conversion	(3,8)	29,7	21,2	47,1
Variations de périmètre <sup>(b)</sup>	1,9	6,7	9,2	17,8
Autres	36,8	21,3	(47,3)	10,8
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>906,4</b>	<b>6 227,6</b>	<b>2 193,0</b>	<b>9 327,0</b>
Acquisitions	32,5	180,6	63,0	276,1
Cessions	(116,6)	(295,2) <sup>(a)</sup>	(7,2)	(419,0)
Écarts de conversion	(5,7)	(53,9)	(102,6)	(162,2)
Variations de périmètre <sup>(b)</sup>	(3,9)	(20,7)	(12,1)	(36,7)
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	(76,1)	-	(21,5)	(97,6)
Autres	68,3	8,0	(54,2)	22,1
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>804,9</b>	<b>6 046,4</b>	<b>2 058,4</b>	<b>8 909,7</b>
<b>B. Amortissements et pertes de valeur cumulés</b>				
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>(601,9)</b>	<b>(2 861,4)</b>	<b>(708,3)</b>	<b>(4 171,6)</b>
Amortissements	(72,8)	(313,4)	(88,7)	(474,9)
Pertes de valeur	(1,9)	(2,8)	(3,9)	(8,6)
Cessions	24,1	163,2 <sup>(a)</sup>	4,1	191,4
Écarts de conversion	3,7	(11,8)	(5,0)	(13,1)
Variations de périmètre <sup>(b)</sup>	(1,8)	(5,2)	(0,7)	(7,7)
Autres	3,1	(11,3)	1,4	(6,8)
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>(647,5)</b>	<b>(3 042,7)</b>	<b>(801,1)</b>	<b>(4 491,3)</b>
Amortissements	(78,1)	(312,1)	(83,9)	(474,1)
Pertes de valeur	(22,1)	(9,9)	(15,6)	(47,6)
Cessions	106,7	293,3 <sup>(a)</sup>	6,6	406,6
Écarts de conversion	4,4	20,3	22,6	47,3
Variations de périmètre <sup>(b)</sup>	3,5	20,7	5,3	29,5
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	71,9	-	17,7	89,6
Autres	(5,2)	(6,8)	7,1	(4,9)
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>(566,4)</b>	<b>(3 037,2)</b>	<b>(841,3)</b>	<b>(4 444,9)</b>
<b>C. Valeur comptable nette</b>				
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>250,5</b>	<b>3 278,7</b>	<b>1 452,9</b>	<b>4 982,1</b>
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>258,9</b>	<b>3 184,9</b>	<b>1 391,9</b>	<b>4 835,7</b>
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>238,5</b>	<b>3 009,2</b>	<b>1 217,1</b>	<b>4 464,8</b>

(a) À la fin des contrats de concession, les actifs incorporels entrant dans le champ d'application d'IFRIC 12 sont soldés, en valeur brute, amortissements et pertes de valeur, par un flux de cession.  
(b) En 2020, les variations de périmètre correspondent à la cession des activités de Recyclage et Valorisation en Suède ainsi que de la société Essal au Chili, filiale d'Aguas Andinas.

## 10.2 Informations sur les immobilisations incorporelles

### Droits incorporels sur contrats de concessions

Le Groupe gère des contrats de concession au sens de SIC 29 (voir Notes 1.6.4.2, 1.5.6 et 1.6.13.4) dans les domaines de la distribution d'eau potable, de l'assainissement et du traitement des déchets. Les droits donnés, sur les infrastructures, au Groupe en tant que concessionnaire, entrant dans le champ d'application d'IFRIC 12 et correspondant au modèle incorporel, sont comptabilisés sous cette rubrique. Ils comprennent notamment les droits à facturer les usagers en application du modèle actif incorporel d'IFRIC 12.

Les acquisitions de l'exercice concernent essentiellement le secteur Eau en France et en Espagne.

### Immobilisations incorporelles non amortissables

Au 31 décembre 2020, les immobilisations incorporelles non amortissables, composées principalement de droits d'eau, ont une valeur de 78,3 millions d'euros contre 95,6 millions d'euros au 31 décembre 2019 et sont incluses dans la colonne « Autres ».

Aucune perte de valeur significative n'a été comptabilisée sur cette catégorie d'immobilisations en 2020.

### Frais de recherche et développement

Les activités de Recherche et Développement se traduisent par la réalisation d'études variées touchant à l'innovation technologique, à l'amélioration de l'efficacité des installations, de la sécurité, de la protection de l'environnement et de la qualité du service.

Les frais de Recherche et de Développement ne satisfaisant pas aux critères d'évaluation définis par IAS 38 sont inscrits en charges, leur montant est en diminution au 31 décembre 2020 pour 103,3 millions d'euros contre 118,5 millions d'euros au 31 décembre 2019. Cette baisse se justifie par l'effet de la pandémie de Covid-19 et des reports de projets Innovation et Recherche et Développement afférents.

Les dépenses liées à des projets internes en phase de développement répondant aux critères de reconnaissance d'un actif incorporel sont non significatives pour l'exercice 2020.

## Note 11 Immobilisations corporelles

### 11.1 Variation des immobilisations corporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques	Matériel de transport	Coûts de démantèlement et de reconstitution activés	Immobilisations en cours	Autres	Total immobilisations corporelles
<b>A. Valeur brute</b>								
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>2 011,1</b>	<b>3 326,6</b>	<b>8 868,1</b>	<b>1 259,2</b>	<b>533,9</b>	<b>972,5</b>	<b>533,6</b>	<b>17 505,0</b>
Acquisitions	10,7	74,1	240,3	28,8	-	692,2	38,9	1 085,0
Cessions	(27,1)	(31,2)	(152,0)	(126,2)	-	-	(50,8)	(387,3)
Écarts de conversion	11,0	(58,1)	(83,1)	5,3	4,5	(24,8)	4,2	(141,0)
Variations de périmètre	(8,4)	(4,7)	9,3	6,0	(3,0)	(1,5)	2,4	0,1
Autres	149,1	(20,0)	421,5	17,8	(8,9)	(617,4)	16,2	(41,7)
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>2 146,4</b>	<b>3 286,7</b>	<b>9 304,1</b>	<b>1 190,9</b>	<b>526,5</b>	<b>1 021,0</b>	<b>544,5</b>	<b>18 020,1</b>
Acquisitions	7,0	64,6	218,1	22,8	-	658,8	29,8	1 001,1
Cessions	(20,5)	(55,9)	(237,2)	(96,2)	-	-	(34,5)	(444,3)
Écarts de conversion	(44,1)	(88,9)	(429,0)	(10,4)	(2,9)	(37,1)	(18,7)	(631,1)
Variations de périmètre	(36,8)	(97,1)	(439,8)	(94,1)	(20,7)	(42,3)	(2,8)	(733,6)
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	(71,1)	(470,1)	(755,9)	(388,8)	(9,7)	(22,8)	(16,7)	(1 735,1)
Autres	61,0	114,5	610,5	2,4	26,3	(792,9)	(12,0)	9,8
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>2 041,9</b>	<b>2 753,8</b>	<b>8 270,8</b>	<b>626,6</b>	<b>519,5</b>	<b>784,7</b>	<b>489,6</b>	<b>15 486,9</b>
<b>B. Amortissements et pertes de valeur cumulés</b>								
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>(1 119,6)</b>	<b>(1 603,4)</b>	<b>(4 047,8)</b>	<b>(1 035,5)</b>	<b>(532,0)</b>	<b>(15,1)</b>	<b>(377,2)</b>	<b>(8 730,6)</b>
Amortissements	(83,6)	(149,7)	(373,7)	(63,1)	(0,4)	-	(71,8)	(742,3)
Pertes de valeur	(0,2)	(10,3)	(12,6)	(0,3)	-	(0,4)	(0,1)	(23,9)
Cessions	11,7	28,9	135,2	122,2	-	1,0	41,3	340,3
Écarts de conversion	(21,2)	15,8	29,9	(3,6)	(4,5)	(0,3)	(2,9)	13,2
Variations de périmètre	6,1	3,6	(5,9)	(5,0)	3,0	-	(3,6)	(1,8)
Autres	(12,6)	25,3	(41,0)	4,0	8,9	11,8	19,6	16,0
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>(1 219,4)</b>	<b>(1 689,8)</b>	<b>(4 315,9)</b>	<b>(981,3)</b>	<b>(525,0)</b>	<b>(3,0)</b>	<b>(394,7)</b>	<b>(9 129,1)</b>
Amortissements	(66,3)	(120,9)	(388,0)	(59,1)	(0,4)	-	(60,2)	(694,9)
Pertes de valeur	(25,4)	(42,9)	(54,3)	(0,2)	-	(7,4)	-	(130,2)
Cessions	7,0	33,9	222,9	86,0	-	0,4	32,9	383,1
Écarts de conversion	20,0	28,9	124,3	7,2	2,9	0,2	12,5	196,0
Variations de périmètre	15,0	57,6	261,7	69,9	20,7	-	2,2	427,1
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	19,1	303,5	495,2	336,9	9,3	2,6	14,5	1 181,1
Autres	(0,6)	2,4	32,1	1,9	(26,4)	(0,1)	26,7	36,0
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>(1 250,6)</b>	<b>(1 427,3)</b>	<b>(3 622,0)</b>	<b>(538,7)</b>	<b>(518,9)</b>	<b>(7,3)</b>	<b>(366,1)</b>	<b>(7 730,9)</b>
<b>C. Valeur comptable nette</b>								
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>891,5</b>	<b>1 723,2</b>	<b>4 820,3</b>	<b>223,7</b>	<b>1,9</b>	<b>957,4</b>	<b>156,4</b>	<b>8 774,4</b>
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>927,0</b>	<b>1 596,9</b>	<b>4 988,2</b>	<b>209,6</b>	<b>1,5</b>	<b>1 018,0</b>	<b>149,8</b>	<b>8 891,0</b>
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>791,3</b>	<b>1 326,5</b>	<b>4 648,8</b>	<b>87,9</b>	<b>0,6</b>	<b>777,4</b>	<b>123,5</b>	<b>7 756,0</b>

En 2020, les principales variations correspondent aux acquisitions d'immobilisations en cours pour + 659 millions d'euros réalisées aux États-Unis pour + 287 millions d'euros, en France pour + 170 millions d'euros et au Chili pour + 109 millions d'euros.

En 2020, les pertes de valeur reflètent les effets de l'accélération de la mise en œuvre du plan de transformation SUEZ 2030.

En 2019, ces acquisitions pour + 692 millions d'euros concernaient essentiellement les États-Unis pour + 301 millions d'euros, la France pour + 170 millions d'euros et le Chili pour + 133 millions d'euros.

En 2020, les variations de périmètre correspondent à la cession des activités de Recyclage et Valorisation en Suède et de la société Essal au Chili.

Les « Écarts de conversion » sur la valeur nette des immobilisations corporelles ont été constatés :

- ▶ en 2020, sur le dollar américain pour -279 millions d'euros, le peso chilien pour -109 millions d'euros et la livre sterling pour -18 millions d'euros;
- ▶ en 2019, sur le peso chilien pour -209 millions d'euros, le dollar américain pour +54 millions d'euros et la livre sterling pour +17 millions d'euros.

## 11.2 Actifs corporels donnés en garantie

Les actifs corporels donnés en garantie pour couvrir des dettes financières sont stables et s'élèvent à 9,6 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 9,7 millions d'euros au 31 décembre 2019.

## 11.3 Engagements contractuels d'acquisition d'immobilisations corporelles

Dans le cadre normal de leurs activités, certaines sociétés du Groupe se sont engagées à investir dans des installations techniques que les tiers concernés s'engagent à leur livrer en contrepartie.

Les engagements contractuels d'investissement en immobilisations corporelles pris par le Groupe s'élèvent à 478,2 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 633 millions d'euros au 31 décembre 2019.

# Note 12 Participations dans les coentreprises et entreprises associées

## 12.1 Participations dans les coentreprises

Les participations les plus significatives sont les joint-ventures chinoises codétenues à 50 % par le groupe SUEZ NWS Limited basé à Hong Kong et à 50 % par les collectivités locales concédantes. Compte tenu de l'intégration globale de SUEZ NWS Limited dans SUEZ, les titres de l'ensemble des coentreprises détenues (dont

les joint-ventures chinoises précitées) sont mis en équivalence en fonction de leur taux de détention par SUEZ NWS Limited (50 % pour les joint-ventures chinoises) et représentent 579,5 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Une autre coentreprise importante est le groupe Suyu basé en Chine et détenu à 50 % par SUEZ.

	Participations dans les coentreprises		Quote-part de résultat net dans les coentreprises	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<i>(en millions d'euros)</i>				
Groupe SUEZ NWS Limited	579,5	593,5	31,6	47,9
Groupe Suyu	313,2	316,4	1,4	15,9
Autres	32,8	44,0	6,7	7,6
<b>Total</b>	<b>925,5</b>	<b>953,9</b>	<b>39,7</b>	<b>71,4</b>

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<i>(en millions d'euros)</i>		
Résultat net	39,7	71,4
Autres éléments du résultat global (OCI)	2,1	9,0
<b>Résultat global</b>	<b>41,8</b>	<b>80,4</b>

Sont présentés ci-dessous les états financiers résumés (à 100 %) des joint-ventures chinoises mises en équivalence chez SUEZ NWS Limited d'une part, et du groupe Suyu d'autre part.

## États de situations financières résumés

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Joint-ventures chinoises	Groupe Suyu	Joint-ventures chinoises	Groupe Suyu
Actifs non courants	1 347,0	844,4	1 369,9	776,3
Actifs courants	535,3	7,7	469,3	20,8
<i>dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	266,5	7,7	238,8	20,8
<b>Total Actif</b>	<b>1 882,3</b>	<b>852,1</b>	<b>1 839,2</b>	<b>797,1</b>
Capitaux propres part du Groupe	975,2	626,4	997,6	632,9
Participations ne donnant pas le contrôle	8,0	-	7,5	-
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>983,2</b>	<b>626,4</b>	<b>1 005,1</b>	<b>632,9</b>
Passifs non courants	311,0	192,4	306,4	164,2
Passifs courants	588,1	33,3	527,7	-
<b>Total Passif et Capitaux propres</b>	<b>1 882,3</b>	<b>852,1</b>	<b>1 839,2</b>	<b>797,1</b>
<b>Dividendes à 100% versés au titre de l'exercice précédent</b>	<b>63,2</b>	<b>-</b>	<b>66,9</b>	<b>-</b>

Le poste « Actifs non courants » de Suyu comprend les titres mis en équivalence « Derun Environnement » pour un montant de 809,4 millions d'euros fin 2020 contre 740,7 millions d'euros fin 2019.

## Comptes de résultat résumés

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Joint-ventures chinoises	Groupe Suyu	Joint-ventures chinoises	Groupe Suyu
Chiffre d'affaires	541,1	-	747,8	-
Résultat opérationnel courant	111,7	(0,1)	123,4	-
Résultat net part du Groupe	70,5	2,9	94,8	31,9
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	1,1	-	1,4	-
<b>Résultat net</b>	<b>71,6</b>	<b>2,9<sup>(a)</sup></b>	<b>96,2</b>	<b>31,9<sup>(a)</sup></b>
Autres éléments du résultat global (OCI) <sup>(b)</sup>	(24,7)	(12,5)	9,8	6,1
<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>46,9</b>	<b>(9,6)</b>	<b>106,0</b>	<b>38,0</b>

(a) Quote-part de résultat de mise en équivalence de Derun Environnement dans le groupe Suyu.  
(b) Ces montants correspondent à la variation des écarts de conversion.

## 12.2 Participations dans les entreprises associées

Les participations et quote-part de résultat dans les entreprises associées se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Participations dans les entreprises associées		Quote-part de résultat net dans les entreprises associées	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Groupe Acea	624,3	591,2	65,0	63,0
Groupe Agbar	163,0	167,9	9,7	14,7
Autres (contributions individuelles inférieures à 10 % du total)	276,1	311,1	30,4	49,2
<b>Total</b>	<b>1 063,4</b>	<b>1 070,2</b>	<b>105,1</b>	<b>126,9</b>

(en millions d'euros)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Résultat net	105,1	126,9
Autres éléments du résultat global (OCI)	(12,7)	(7,7)
<b>Résultat global</b>	<b>92,4</b>	<b>119,2</b>

La principale participation dans les entreprises associées est le groupe Acea, coté à la Bourse de Milan et dont le groupe SUEZ détient 23,33 % du capital.

Au 31 décembre 2020, la valeur comptable d'Acea dans l'état de situation financière du Groupe est de 624,3 millions d'euros et la valeur boursière équivalente s'élève à 852,2 millions d'euros.

Les informations présentées ci-dessous pour le groupe Acea représentent 100 % des états de situations financières et comptes de résultat résumés.

À la date de publication des comptes consolidés annuels 2020 du Groupe, les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 du groupe Acea ne sont pas disponibles. Dans le respect de la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », l'état de situation financière et le compte de résultat résumés au 30 septembre 2020 correspondent aux comptes disponibles les plus récents.

### États de situations financières résumés du groupe Acea

(en millions d'euros)

	30 septembre 2020	31 décembre 2019
Actifs non courants	6 866,5	6 501,4
Actifs courants	2 580,3	2 453,0
dont Trésorerie et équivalents de trésorerie	523,4	835,7
<b>Total Actif</b>	<b>9 446,8</b>	<b>8 954,4</b>
Capitaux propres part du Groupe	1 906,8	1 854,8
Participations ne donnant pas le contrôle	313,7	251,9
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>2 220,5</b>	<b>2 106,7</b>
Passifs non courants	4 885,1	4 199,0
Passifs courants	2 341,2	2 648,7
<b>Total Passif et Capitaux propres</b>	<b>9 446,8</b>	<b>8 954,4</b>
<b>Dividendes à 100 % versés au titre de l'exercice précédent</b>	<b>166,1</b>	<b>151,2</b>

### Comptes de résultat résumés des 9 premiers mois du groupe Acea

(en millions d'euros)

	30 septembre 2020	30 septembre 2019
Chiffre d'affaires	2 471,6	2 346,2
Résultat opérationnel brut	858,7	740,8
Résultat opérationnel	426,0	402,5
Résultat net part du Groupe	218,7	218,9
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	32,4	19,4
<b>Résultat net</b>	<b>251,1</b>	<b>238,3</b>
Autres éléments du résultat global	(3,2)	(6,6)
<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>247,9</b>	<b>231,7</b>

## Note 13 Instruments financiers

### 13.1 Actifs financiers

Les différentes catégories d'actifs financiers ainsi que leur ventilation entre leurs parts « non courante » et « courante » sont présentées dans le tableau ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments de capitaux propres à la juste valeur	107,9	-	107,9	132,2	-	132,2
Prêts et créances au coût amorti	712,2	4 401,3	5 113,5	653,7	4 762,3	5 416,0
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	712,2	77,0	789,2	653,7	91,4	745,1
Clients et autres débiteurs	-	4 324,3	4 324,3	-	4 670,9	4 670,9
Actifs financiers évalués à la juste valeur	146,5	151,3	297,8	115,7	105,3	221,0
Instruments financiers dérivés	146,5	96,4	242,9	115,7	75,5	191,2
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	-	54,9	54,9	-	29,8	29,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	5 319,6	5 319,6	-	3 703,0	3 703,0
Placements financiers liquides	-	213,7	213,7	-	130,0	130,0
Autres éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie	-	5 105,9	5 105,9	-	3 573,0	3 573,0
<b>Total</b>	<b>966,6</b>	<b>9 872,2</b>	<b>10 838,8</b>	<b>901,6</b>	<b>8 570,6</b>	<b>9 472,2</b>

#### 13.1.1 Instruments de capitaux propres à la juste valeur

Les mouvements sur les instruments de capitaux propres à la juste valeur s'analysent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Instruments de capitaux propres à la JV par OCI	Instruments de capitaux propres à la JV par résultat
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>105,2</b>	<b>27,0</b>
Acquisitions	7,7	0,1
Cessions (valeur comptable cédée)	(0,3)	(0,2)
Variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres	(18,3)	-
Variation de juste valeur enregistrée en résultat	-	(0,8)
Variations de périmètre, change et divers	(9,8)	(1,4)
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	(0,8)	(0,5)
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>83,7</b>	<b>24,2</b>

Les instruments de capitaux propres à la juste valeur par OCI détenus par le Groupe au 31 décembre 2020 sont des titres non cotés.

La valeur des instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat détenus par le Groupe s'élève à 24,2 millions d'euros au 31 décembre 2020, se répartit entre 21,0 millions d'euros de titres cotés et 3,2 millions d'euros de titres non cotés.

### 13.1.2 Prêts et créances au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
<b>Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)</b>	<b>712,2</b>	<b>77,0</b>	<b>789,2</b>	<b>653,7</b>	<b>91,4</b>	<b>745,1</b>
Prêts aux sociétés affiliées <sup>(a)</sup>	362,3	29,6	391,9	430,5	50,0	480,5
Autres créances au coût amorti	0,3	2,5	2,8	0,3	-	0,3
Créances de concessions	349,6	44,3	393,9	222,4	41,3	263,7
Créances de location financement	-	0,6	0,6	0,5	0,1	0,6
<b>Clients et autres débiteurs</b>	<b>-</b>	<b>4 324,3</b>	<b>4 324,3</b>	<b>-</b>	<b>4 670,9</b>	<b>4 670,9</b>
<b>Total</b>	<b>712,2</b>	<b>4 401,3</b>	<b>5 113,5</b>	<b>653,7</b>	<b>4 762,3</b>	<b>5 416,0</b>

(a) Ce poste comprend notamment des prêts accordés aux sociétés mises en équivalence et/ou aux sociétés non consolidées pour un montant de 232,0 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 288,6 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Les dépréciations et pertes de valeur sur prêts et créances au coût amorti sont présentées ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Brut	Dépréciation & Perte de valeur	Net	Brut	Dépréciation & Perte de valeur	Net
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	973,9	(184,7)	789,2	909,3	(164,2)	745,1
Clients et autres débiteurs	4 840,9	(516,6)	4 324,3	5 018,8	(347,9)	4 670,9
<b>Total</b>	<b>5 814,8</b>	<b>(701,3)</b>	<b>5 113,5</b>	<b>5 928,1</b>	<b>(512,1)</b>	<b>5 416,0</b>

Les informations relatives à l'antériorité des créances échues non dépréciées et au suivi du risque de contrepartie sur les prêts et créances au coût amorti (y compris les créances clients et autres débiteurs) sont présentées en Note 14.2 « Risque de contrepartie ».

Les gains et pertes nets enregistrés en résultat sur les prêts et créances au coût amorti sont les suivants (y compris créances clients) :

<i>(en millions d'euros)</i>	Évaluation ultérieure à l'acquisition		
	Intérêts	Effet de change	Perte de valeur
Au 31 décembre 2019	58,1	1,0	(24,8)
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>55,8</b>	<b>(2,3)</b>	<b>(243,2)</b>

#### Clients et autres débiteurs

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients sont comptabilisées à leur juste valeur qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constituée en fonction du risque de non-recouvrement par catégorie homogène de clients et en fonction des taux d'impayés attendus pour chacune des catégories de clients (voir Note 1.6.9.1).

La juste valeur des clients et autres débiteurs est égale à leur valeur nette comptable inscrite dans les états de situations financières consolidées.

### 13.1.3 Actifs financiers évalués à la juste valeur

Ce poste constitué des instruments financiers dérivés et des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>146,5</b>	<b>96,4</b>	<b>242,9</b>	<b>115,7</b>	<b>75,5</b>	<b>191,2</b>
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette (voir Note 13.3.1)	143,5	73,2	216,7	111,3	44,0	155,3
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières (voir Note 14.1.1.2)	-	-	-	-	7,8	7,8
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments <sup>(a)</sup>	3,0	23,2	26,2	4,4	23,7	28,1
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés</b>	<b>-</b>	<b>54,9</b>	<b>54,9</b>	<b>-</b>	<b>29,8</b>	<b>29,8</b>
Actifs financiers qualifiant à la juste valeur par résultat (voir Note 13.3.1)	-	54,9	54,9	-	29,8	29,8
<b>Total</b>	<b>146,5</b>	<b>151,3</b>	<b>297,8</b>	<b>115,7</b>	<b>105,3</b>	<b>221,0</b>

(a) Comprend notamment les instruments financiers dérivés correspondant à la part taux futur des instruments dérivés relatifs à la dette nette, non qualifiés de couverture, pour -0,1 million d'euros au 31 décembre 2020, contre 1,9 million d'euros au 31 décembre 2019.

Les instruments dérivés sur matières premières (analysés en Note 14.1.1) et les instruments dérivés sur dettes et autres sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion du risque du Groupe.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat (hors dérivés) correspondent essentiellement à des titres d'OPCVM et à des bons moyen terme négociables (BMTN) ; ils sont inclus dans le calcul de l'endettement financier net du Groupe (voir Note 13.3).

Le résultat enregistré sur l'ensemble des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2020 n'est pas significatif.

### 13.1.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de gestion des risques liés aux instruments financiers est présentée en Note 14.

Le poste « trésorerie et équivalents de trésorerie » s'élève à 5 319,6 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 3 703,0 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2020, il comprend essentiellement des dépôts à terme pour 1 323,5 millions d'euros contre 749,3 millions d'euros au 31 décembre 2019 et des disponibilités pour 3 919,9 millions d'euros (2 889,6 millions d'euros au 31 décembre 2019), dont 213,7 millions d'euros de placements financiers liquides (intérêts courus non compris).

Par ailleurs, les disponibilités soumises à restriction s'élèvent à 18,9 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 17,3 millions d'euros en 2019.

Le résultat enregistré sur la « trésorerie et équivalents de trésorerie » au 31 décembre 2020 s'établit à 21,0 millions d'euros contre 10,1 millions d'euros au 31 décembre 2019.

### 13.1.5 Actifs financiers donnés en garantie

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actifs financiers donnés en garantie	7,5	7,1

## 13.2 Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés :

- ▶ en « passifs au coût amorti » pour les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres créanciers et les autres passifs financiers ;
- ▶ ou en « passifs évalués à la juste valeur » pour les instruments financiers dérivés.

Les différents passifs financiers, ainsi que leur ventilation entre leurs parts « non courante » et « courante » sont présentés dans le tableau ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes financières	10 990,0	2 956,6	13 946,6	9 914,0	2 609,1	12 523,1
Dette de location	975,5	255,6	1 231,1	1 159,4	314,9	1 474,3
Instruments financiers dérivés	4,9	36,2	41,1	6,7	57,3	64,0
Fournisseurs et autres créanciers	-	3 263,2	3 263,2	-	3 534,3	3 534,3
Autres passifs financiers	37,6	-	37,6	42,8	-	42,8
<b>Total</b>	<b>12 008,0</b>	<b>6 511,6</b>	<b>18 519,6</b>	<b>11 122,9</b>	<b>6 515,6</b>	<b>17 638,5</b>

### 13.2.1 Dettes financières

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts obligataires	9 937,2	879,5	10 816,7	9 009,1	465,4	9 474,5
Titres négociables à court terme	-	747,0	747,0	-	678,4	678,4
Tirages sur facilités de crédit	405,7	11,3	417,0	302,2	43,7	345,9
Autres emprunts bancaires	524,2	85,0	609,2	426,3	130,9	557,2
Autres emprunts	67,6	72,6	140,2	157,5	64,3	221,8
<b>Emprunts (montants bruts)</b>	<b>10 934,7</b>	<b>1 795,4</b>	<b>12 730,1</b>	<b>9 895,1</b>	<b>1 382,7</b>	<b>11 277,8</b>
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	-	1 084,7	1 084,7	-	1 133,6	1 133,6
<b>Encours des dettes financières</b>	<b>10 934,7</b>	<b>2 880,1</b>	<b>13 814,8</b>	<b>9 895,1</b>	<b>2 516,3</b>	<b>12 411,4</b>
Impact du coût amorti	(47,2)	57,3	10,1	(59,2)	81,3	22,1
Impact de la couverture de juste valeur	102,5	19,2	121,7	78,1	11,5	89,6
<b>Dettes financières</b>	<b>10 990,0</b>	<b>2 956,6</b>	<b>13 946,6</b>	<b>9 914,0</b>	<b>2 609,1</b>	<b>12 523,1</b>

La juste valeur des dettes financières s'élève au 31 décembre 2020, à 15 520,0 millions d'euros pour une valeur nette comptable de 13 946,6 millions d'euros (analyse de la juste valeur par niveau en Note 13.4.2).

Les dettes financières sont analysées dans la Note 13.3 « Endettement financier net ».

Les variations par flux des dettes financières sont présentées ci-après :

(en millions d'euros)	Flux non cash							31 décembre 2020
	31 décembre 2019	Flux cash	Effet change	Variation de périmètre	Éléments classés comme détenus en vue de la vente	Variation de juste valeur et coût amorti	Divers	
Emprunts obligataires	9 474,5	1 507,8	(128,2)	(76,4)	-	-	39,0	10 816,7
Titres négociables à court terme	678,4	68,9	(0,3)	-	-	-	-	747,0
Tirages sur facilités de crédit	345,9	82,2	(10,6)	-	-	-	(0,5)	417,0
Emprunts sur location financement								
Autres emprunts bancaires	557,2	125,0	(21,7)	(48,4)	(0,3)	-	(2,6)	609,2
Autres emprunts	221,8	(98,4)	3,8	0,5	(2,6)	-	15,1	140,2
<b>Emprunts (montants bruts)</b>	<b>11 277,8</b>	<b>1 685,5</b>	<b>(157,0)</b>	<b>(124,3)</b>	<b>(2,9)</b>	-	<b>51,0</b>	<b>12 730,1</b>
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie <sup>(a)</sup>	1 133,6	(40,8)	(5,7)	0,8	(4,9)	-	1,7	1 084,7
<b>Encours des dettes financières</b>	<b>12 411,4</b>	<b>1 644,7</b>	<b>(162,7)</b>	<b>(123,5)</b>	<b>(7,8)</b>	-	<b>52,7</b>	<b>13 814,8</b>
Impact du coût amorti	22,1	(10,5)	1,2	(0,3)	(0,1)	23,9	(26,2)	10,1
Impact de la couverture de juste valeur	89,6	-	(0,2)	-	-	32,3	-	121,7
<b>Dettes financières</b>	<b>12 523,1</b>	<b>1 634,2</b>	<b>(161,7)</b>	<b>(123,8)</b>	<b>(7,9)</b>	<b>56,2</b>	<b>26,5</b>	<b>13 946,6</b>
<b>Dettes de location</b>	<b>1 474,3</b>	<b>(331,5)</b>	<b>(19,3)</b>	<b>(34,3)</b>	<b>(175,0)</b>	<b>(18,5)</b>	<b>335,4</b>	<b>1 231,1</b>

(a) La variation des découverts bancaires exigibles sur demande tels que définis par la norme IAS 7.8, n'impacte pas la rubrique « Nouveaux emprunts et dettes financières » de l'état des flux de trésorerie consolidés pour un montant de 65 millions d'euros, mais est néanmoins prise en compte dans les flux cash 2020 des dettes financières.

### 13.2.2 Instruments financiers dérivés (y compris matières premières)

(en millions d'euros)	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	0,3	24,1	24,4	0,4	41,5	41,9
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières	-	2,4	2,4	-	4,3	4,3
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments <sup>(a)</sup>	4,6	9,7	14,3	6,3	11,5	17,8
<b>Total</b>	<b>4,9</b>	<b>36,2</b>	<b>41,1</b>	<b>6,7</b>	<b>57,3</b>	<b>64,0</b>

(a) Comprend notamment les instruments financiers dérivés correspondant à la part taux futur des instruments dérivés relatifs à la dette nette, qualifiés de couverture de flux de trésorerie, pour 3,1 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 3,5 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Ces instruments sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion des risques financiers du Groupe et sont analysés en Note 14.

### 13.2.3 Fournisseurs et autres créanciers

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Fournisseurs	3 008,9	3 260,7
Dettes sur immobilisations	254,3	273,6
<b>Total</b>	<b>3 263,2</b>	<b>3 534,3</b>

La juste valeur des postes fournisseurs et autres créanciers est égale à leur valeur comptable inscrite dans les états de situations financières consolidés.

### 13.2.4 Autres passifs financiers

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dettes sur acquisition de titres	4,1	4,9
Autres passifs financiers <sup>(a)</sup>	33,5	37,9
<b>Total</b>	<b>37,6</b>	<b>42,8</b>

(a) Dont 25,3 millions d'euros en 2020 et 27,8 millions d'euros en 2019 liés au financement de l'extension d'un centre d'enfouissement en Australie.

## 13.3 Endettement financier net

### 13.3.1 Endettement financier net par nature

(en millions d'euros)	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Encours des dettes financières	10 934,7	2 880,1	13 814,8	9 895,1	2 516,3	12 411,4
Impact du coût amorti <sup>(a)</sup>	(47,2)	57,3	10,1	(59,2)	81,3	22,1
Impact de la couverture de juste valeur <sup>(b)</sup>	102,5	19,2	121,7	78,1	11,5	89,6
<b>Dettes financières</b>	<b>10 990,0</b>	<b>2 956,6</b>	<b>13 946,6</b>	<b>9 914,0</b>	<b>2 609,1</b>	<b>12 523,1</b>
<b>Dettes de location</b>	<b>975,5</b>	<b>255,6</b>	<b>1 231,1</b>	<b>1 159,4</b>	<b>314,9</b>	<b>1 474,3</b>
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette au passif <sup>(c)</sup>	0,3	24,1	24,4	0,4	41,5	41,9
<b>Dette brute</b>	<b>11 965,8</b>	<b>3 236,3</b>	<b>15 202,1</b>	<b>11 073,8</b>	<b>2 965,5</b>	<b>14 039,3</b>
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés	-	(54,9)	(54,9)	-	(29,8)	(29,8)
Placements financiers liquides	-	(213,7)	(213,7)	-	(130,0)	(130,0)
Autres éléments de trésorerie et équivalent de trésorerie	-	(5 105,9)	(5 105,9)	-	(3 573,0)	(3 573,0)
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette à l'actif <sup>(c)</sup>	(143,5)	(73,2)	(216,7)	(111,3)	(44,0)	(155,3)
<b>Trésorerie active</b>	<b>(143,5)</b>	<b>(5 447,7)</b>	<b>(5 591,2)</b>	<b>(111,3)</b>	<b>(3 776,8)</b>	<b>(3 888,1)</b>
<b>Endettement financier net</b>	<b>11 822,3</b>	<b>(2 211,4)</b>	<b>9 610,9</b>	<b>10 962,5</b>	<b>(811,3)</b>	<b>10 151,2</b>
Encours des dettes financières	10 934,7	2 880,1	13 814,8	9 895,1	2 516,3	12 411,4
Dettes de location	975,5	255,6	1 231,1	1 159,4	314,9	1 474,3
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés	-	(54,9)	(54,9)	-	(29,8)	(29,8)
Placements financiers liquides	-	(213,7)	(213,7)	-	(130,0)	(130,0)
Autres éléments de trésorerie et équivalent de trésorerie	-	(5 105,9)	(5 105,9)	-	(3 573,0)	(3 573,0)
<b>Endettement net hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés</b>	<b>11 910,2</b>	<b>(2 238,8)</b>	<b>9 671,4</b>	<b>11 054,5</b>	<b>(901,6)</b>	<b>10 152,9</b>

(a) Ce poste comprend les intérêts courus non échus sur la dette financière brute ainsi que les primes et frais de mise en place des emprunts restant à amortir.

(b) Ce poste correspond à la revalorisation de la composante taux des dettes couvertes dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur.

(c) Il s'agit de la juste valeur des instruments dérivés relatifs à la dette, qualifiés ou non de couverture.

La hausse de la part non courante de l'encours des dettes financières soit 1 039,6 millions d'euros s'explique principalement par :

- ▶ les émissions obligataires du premier semestre 2020 pour un montant de 1 940,0 millions d'euros.

Partiellement compensée par :

- ▶ le reclassement en part courante du solde de l'emprunt obligataire d'un montant initial de 750 millions d'euros à échéance mai 2021, portant un coupon de 4,078 %, pour un montant de 598,2 millions.

La sensibilité de la dette (y compris instruments financiers dérivés de taux d'intérêt et de change) au risque de taux et de change est présentée en Note 14.

### 13.3.2 Émissions de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée

L'encours de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (« TSSDI ») est de 1 600 millions d'euros, en baisse par rapport au 31 décembre 2019 de 147,9 millions d'euros expliqué par le remboursement intégral de la souche 2014 le 23 juin 2020 (voir Note 2.4.4). Cet encours n'est pas comptabilisé dans l'endettement financier puisqu'il réunit les conditions prévues par IAS 32 pour être comptabilisé en capitaux propres.

### 13.3.3 Émissions obligataires et émissions de titres négociables à court terme

En 2020, SUEZ a procédé dans le cadre de son programme EMTN à plusieurs émissions obligataires :

- ▶ 850 millions d'euros portant un coupon de 1,250 % à échéance du 2 avril 2027 ;

- ▶ 40 millions d'euros (en complément d'une souche existante de 500 millions d'euros) portant un coupon de 1,625 % à échéance du 21 septembre 2032 ;

- ▶ 300 millions d'euros (en complément d'une souche existante de 300 millions d'euros) portant un coupon de 1,250 % à échéance du 19 mai 2028 ;

- ▶ 750 millions d'euros portant un coupon de 1,250 % à échéance du 14 mai 2035.

SUEZ dispose d'un programme de titres négociables à court terme (« TNCT »). Au 31 décembre 2020, l'encours de TNCT est de 747,0 millions d'euros.

Les TNCT sont comptabilisés en dette financière courante. Cependant, la politique du Groupe est d'adosser l'ensemble des TNCT à des lignes de crédit confirmées disponibles. Ainsi, le refinancement des TNCT est assuré même en cas de fermeture du marché monétaire.

Au 31 décembre 2020, l'encours de TNCT est entièrement couvert par des lignes de crédit confirmées disponibles à plus d'un an.

### 13.3.4 Titrisation de créances

#### Description de l'opération

En 2012, SUEZ a mis en place un programme de cession de créances commerciales à un fonds commun de titrisation (FCT).

Ce programme dit « déconsolidant » concernait à l'origine les cédantes des périmètres SUEZ RV France, SUEZ Haz Waste, SUEZ Nederland, SUEZ Recycling and Recovery UK et SUEZ Deutschland.

En avril 2017, le contrat a été renouvelé pour 5 ans et le périmètre du portefeuille des créances cédées a été modifié : sortie du cédant SUEZ R&R UK, entrée de nouveaux cédants français issus du pôle OSIS de SUEZ RV France.

Depuis fin décembre 2019, les cédants du Pôle OSIS de SUEZ RV France ne contribuent plus au périmètre des créances cédées, leurs créances avaient donc été enregistrées dans l'état de situation financière en contrepartie d'une dette financière matérialisant l'engagement de verser le montant fixé de rachat de ces créances.

Suite à la signature de protocoles d'accord de cessions d'activités de Recyclage et Valorisation de SUEZ dans quatre pays d'Europe du Nord ainsi que d'une ligne d'activité de Recyclage et Valorisation France (voir Note 2.6), encore non finalisés au 31 décembre 2020, SUEZ présente ces éléments destinés à être cédés en 2021 conformément à la norme IFRS 5. (Voir Notes 1.2.4 et 2.6.2) (voir colonne spécifique du tableau des données chiffrées au 31 décembre 2020).

Le programme de cession de créances commerciales ou titrisation de créances a pour objectif de procéder à des cessions dites « déconsolidantes », au sens d'IFRS 9.

Les principales caractéristiques du programme sont les suivantes :

- a) un compartiment dédié aux créances du Groupe est créé au sein d'un fonds commun de titrisation (FCT) ;
- b) le FCT utilisé dans le programme finance le compartiment au moyen de l'émission de trois types d'instruments :
  - des parts dites « senior », émises sur les marchés au moyen d'un conduit dédié,
  - un dépôt dit « mezzanine », souscrit par le Groupe,
  - des parts dites « subordonnées », souscrites par un investisseur ayant pris part au programme et contractualisé son implication avec le Groupe ;
- c) ces parts sont ici présentées par ordre de priorité de paiement relativement les unes aux autres ; les parts « senior » sont ainsi les premières à être remboursées, et les parts « subordonnées » les dernières ;
- d) les filiales concernées du Groupe sont en charge du recouvrement des créances cédées en contrepartie d'une rémunération.

Les cessions de créances par les filiales du Groupe se font à leur valeur nominale, diminuée d'une décote qui sert à couvrir le coût de financement des créances, le risque de retard de paiement et le risque de crédit.

Les principaux engagements du Groupe vis-à-vis du FCT sont les suivants :

- e) constitution d'un dépôt de garantie rémunéré au profit du compartiment dont l'objet est de couvrir, après épuisement des éventuelles réserves du FCT et des parts « subordonnées », les défauts et retards de paiements éventuels des créances cédées excédant le montant estimé lors de la cession et facturé au travers de la décote appliquée au prix de cession, dans la limite d'un montant maximum déterminé (*Cash Collateral 1* ou CC1) ; ce dépôt est effectué dès le lancement de l'opération et correspond au dépôt « mezzanine » présenté ci-avant ;
- f) constitution d'un dépôt de garantie rémunéré au profit du compartiment destiné à garantir la bonne exécution de l'ensemble des obligations financières des entités du Groupe parties à l'opération, à hauteur d'un montant maximum déterminé (*Cash Collateral 2* ou CC2) ; ce dépôt est effectué uniquement en cas de déclenchement de certains événements ou *triggers* liés à la dégradation de la notation de SUEZ ou au non-respect par le Groupe de ses obligations contractuelles.

Au 31 décembre 2020, ce dépôt de garantie n'a pas été constitué.

- g) option, pour toutes les filiales du Groupe, de demander conjointement le rachat à la juste valeur des créances détenues par le compartiment sous forme d'une seule et unique transaction, en cas d'amortissement du programme, prévu (au terme des 5 ans) ou accéléré et ce après accord des porteurs de parts « subordonnées ». À ce jour, il n'est pas prévu d'amortissement accéléré du programme avant sa date de maturité ;
- h) émission d'une garantie au titre du risque de modification des dispositions fiscales ;
- i) conservation par chaque filiale du Groupe de la gestion et du recouvrement des créances qu'elle a cédées au compartiment ; à cet effet, une convention de gestion et de recouvrement est signée notamment par chacune des filiales agissant en qualité de recouvreur et le compartiment, cette prestation étant rémunérée par le FCT.

Le Groupe reste exposé aux risques liés aux créances cédées dans la limite des dépôts de garantie.

Toutefois, la décote constatée lors des cessions et le dimensionnement de la part « subordonnée » permettent d'absorber la quasi-totalité des pertes éventuelles du compartiment. La probabilité que le dépôt « mezzanine » puisse être atteint est très faible. Enfin, ce sont les porteurs des parts « subordonnées » qui bénéficient de la quasi-totalité des avantages au travers de l'octroi du boni de liquidation.

### Comptabilisation de l'opération

Le compartiment du FCT n'est pas contrôlé par le Groupe et n'est par conséquent pas consolidé.

Selon IFRS 9 et sur la base des termes du programme et des analyses quantitatives mises en œuvre, le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des créances cédées. Les créances cédées dans le cadre du programme sont donc intégralement décomptabilisées de l'état de situation financière consolidé du Groupe.

Le résultat de cession de ces créances, matérialisé par la décote appliquée, est enregistré au compte de résultat en charges financières (voir Note 6).

Le dépôt de garantie versé correspondant aux parts « mezzanine » souscrites par le Groupe est présenté sur la ligne « Prêts et créances au coût amorti » dans l'état de situation financière consolidé du Groupe. Sa rémunération est enregistrée au compte de résultat, en produits financiers (voir Note 6).

La rémunération des services rendus au titre de la gestion et du recouvrement des créances cédées est comptabilisée en compte de résultat, en produits financiers (voir Note 6).

## Données chiffrées au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)

Dont actifs  
détenus en vue  
de la vente<sup>(b)</sup>

	2 134,6	482,3
<b>Total des créances cédées sur la période</b>		
Résultat de cession sur la période	(18,7) (B)	-
Rémunération perçue au titre du CC1 sur la période	2,1 (C)	-
<b>Rémunération des services rendus au titre de la gestion et du recouvrement des créances cédées sur la période</b>	<b>9,9 (D)</b>	<b>-</b>
Encours des créances transférées en date de clôture	395,1 (A)	70,0
Valeur comptable du CC1 en date de clôture	78,1 (E)	14,2
Juste valeur du CC1	78,1	14,2
Valeur comptable du CC2	<sup>(a)</sup>	
Maturité résiduelle du CC1	14 mois	-
<b>Impact des cessions de créances déconsolidantes au sens IFRS 9 sur l'endettement financier net</b>	<b>310,3 (A) + (B) + (C) + (D) - (E)</b>	<b>55,8</b>

(a) Aucun dépôt de garantie dit « CC2 » n'a été réalisé à fin décembre 2020, le versement de ce dernier étant soumis aux conditions décrites plus haut.

(b) En application de la norme IFRS 5, figurent ici les montants correspondants à la contribution des entités destinées à être cédées au cours de l'exercice 2021 (cédantes des périmètres recyclage et valorisation en Allemagne et aux Pays-Bas). Voir Notes 1.2.4 et 2.6.2.

### 13.3.5 Variation de l'endettement financier net

En 2020, l'endettement financier net a diminué de 540,3 millions d'euros. Cette variation est notamment liée :

- ▶ au paiement des dividendes versés en numéraire aux actionnaires de SUEZ pour un montant de 282,7 millions d'euros ;
- ▶ au paiement des dividendes versés en numéraire aux actionnaires minoritaires des filiales pour un montant de 195,1 millions d'euros ;
- ▶ au paiement des coupons sur les différentes souches de titres super subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 42,3 millions d'euros ;
- ▶ au remboursement intégral le 23 juin 2020 de la souche 2014 de titres subordonnés pour un montant de 147,9 millions d'euros ;
- ▶ à la mise en place en janvier 2020 du plan Sharing 2019 pour un montant net de frais de 112,2 millions d'euros ;
- ▶ aux effets de change qui contribuent à la diminution de l'endettement financier net à hauteur de 219,3 millions d'euros ;
- ▶ à la cession des activités de Recyclage et Revalorisation en Suède pour 316,2 millions d'euros (voir Note 2.5.2) ;
- ▶ à la cession d'Essal, filiale d'Agua Andinas pour 198,0 millions d'euros (voir Note 2.5.3) ;
- ▶ à la cession de 4,77 % d'Aquasure pour environ 47 millions d'euros (voir Note 2.5.1) ;
- ▶ au reclassement de la dette des actifs détenus en vue de la vente (IFRS 5) pour 137,7 millions d'euros ;
- ▶ à l'excédent de trésorerie généré par les activités du Groupe pour un montant de 205,8 millions d'euros.

### 13.3.6 Ratio d'endettement

(en millions d'euros)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Endettement financier net <sup>(a)</sup>	9 748,6	10 151,2
Total Capitaux propres	8 049,4	9 288,2
<b>Ratio d'endettement</b>	<b>121,1 %</b>	<b>109,3 %</b>

(a) À des fins de comparaison et de cohérence, le montant de l'endettement financier net est présenté avant reclassement des passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente (voir Notes 1.2.4 et 2.6.2).

## 13.4 Juste valeur des instruments financiers par niveau

### 13.4.1 Actifs financiers

#### Instruments de capitaux propres à la juste valeur

Les titres cotés sont comptabilisés dans les états de situations financières consolidés à leur juste valeur pour 21,0 millions d'euros au 31 décembre 2020. Leurs justes valeurs déterminées en fonction des cours de bourse à cette date sont de niveau 1.

Les titres non cotés, dont la juste valeur s'élève à 86,9 millions d'euros au 31 décembre 2020, sont évalués à partir de modèles d'évaluation basés principalement sur les dernières transactions, l'actualisation des dividendes ou flux de trésorerie et la valeur de l'actif net (juste valeur de niveau 3).

Au 31 décembre 2020, la variation des instruments de capitaux propres à la juste valeur de niveau 3 s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Instruments de capitaux propres à la JV par OCI	Instruments de capitaux propres à la JV par résultat
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>105,2</b>	<b>4,8</b>
Acquisitions	7,7	-
Cessions (valeur comptable cédée)	(0,3)	(0,2)
Variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres	(18,3)	-
Variation de juste valeur enregistrée en résultat	-	-
Variations de périmètre, change et divers	(9,8)	(0,9)
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	(0,8)	(0,5)
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>83,7</b>	<b>3,2</b>

La valeur nette des titres non cotés ne constitue pas un montant homogène significatif susceptible d'être présenté séparément.

#### Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)

Les prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs), dont la valeur comptable au 31 décembre 2020 s'élève à 789,2 millions d'euros, peuvent comporter des éléments entrant dans une relation de couverture de juste valeur. Au 31 décembre 2020 comme au 31 décembre 2019, aucune couverture n'a été mise en place.

#### Instruments financiers dérivés

Le portefeuille d'instruments financiers dérivés utilisé par le Groupe dans le cadre de sa gestion des risques, comporte principalement des swaps de taux et de change, des options de change, ainsi que des achats et ventes à terme de devises. Il est comptabilisé à sa juste valeur au 31 décembre 2020 pour 242,9 millions d'euros. La juste valeur de la quasi-totalité de ces contrats est déterminée à l'aide de modèles internes de valorisation basés sur des données observables. Ces instruments sont présentés en niveau 2.

#### Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, dont le montant au 31 décembre 2020 s'élève à 54,9 millions d'euros sont de niveau 2. En effet, leur juste valeur est déterminée à partir de données observables.

### 13.4.2 Passifs financiers

La juste valeur des dettes financières et des instruments financiers positionnés au passif se répartit de la manière suivante entre les différents niveaux de juste valeur (la définition des niveaux de juste valeur est présentée en Note 1.6.9.2 et 1.6.9.3) :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Dettes financières</b>	<b>15 520,0</b>	<b>9 265,7</b>	<b>6 254,3</b>		<b>13 908,4</b>	<b>7 498,3</b>	<b>6 410,1</b>	
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>41,1</b>		<b>41,1</b>		<b>64,0</b>		<b>64,0</b>	
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	24,4		24,4		41,9		41,9	
Instruments financiers sur les matières premières	2,4		2,4		4,3		4,3	
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments	14,3		14,3		17,8		17,8	
<b>Total</b>	<b>15 561,1</b>	<b>9 265,7</b>	<b>6 295,4</b>	-	<b>13 972,4</b>	<b>7 498,3</b>	<b>6 474,1</b>	-

#### Dettes financières

Seuls les emprunts obligataires cotés émis par SUEZ sont présentés dans ce tableau en niveau 1. Les autres emprunts obligataires sont présentés en niveau 2. La totalité de ces emprunts est évaluée notamment en tenant compte du risque de taux (composante taux d'intérêt) ; leur juste valeur est déterminée sur la base de données observables.

#### Instruments financiers dérivés

Se reporter à la description de la Note 13.4.1 pour justifier le niveau de juste valeur.

### 13.5 Compensation des instruments financiers dérivés actifs et passifs

Au 31 décembre 2020, comme au 31 décembre 2019, le Groupe n'opère pas de compensation comptable de passifs financiers dans son état de situation financière. Par ailleurs, SUEZ souscrit des dérivés de gré à gré avec des banques de première catégorie dans le cadre de conventions qui prévoient de compenser les montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes. Ces accords de compensation conditionnels ne respectent pas les critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des instruments dérivés actifs et passifs dans son état de situation financière. Ils entrent cependant dans le champ d'application des informations à fournir au titre d'IFRS 7 sur la compensation :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
	Instruments financiers dérivés relatifs à la dette et aux autres éléments		Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières		Instruments financiers dérivés relatifs à la dette et aux autres éléments		Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Montant brut <sup>(a)</sup>	242,9	(38,7)	-	(2,4)	183,4	(59,7)	7,8	(4,3)
<b>Montant après compensation</b>	<b>239,2</b>	<b>(35,0)</b>	<b>-</b>	<b>(2,4)</b>	<b>170,9</b>	<b>(47,2)</b>	<b>7,8</b>	<b>(4,3)</b>

(a) Montant brut des actifs et passifs financiers comptabilisés.

## Note 14 Gestion des risques liés aux instruments financiers

Le Groupe utilise principalement des dérivés pour couvrir son exposition aux risques de marché. La gestion des risques financiers

est présentée dans le chapitre 8 « Trésorerie et Capitaux » du Document d'Enregistrement Universel.

### 14.1 Risques de marché

#### 14.1.1 Risque de marché sur matières premières

##### 14.1.1.1 Opération de couverture

Le Groupe engage des opérations de couverture de flux de trésorerie (*cash-flow hedge*) sur les carburants et l'électricité telles que définies par IFRS 9, en utilisant les instruments dérivés proposés sur les marchés de gré à gré, qu'ils soient fermes ou optionnels, mais toujours réglés en cash. L'objectif du Groupe est de se prémunir contre les évolutions défavorables des prix de marché pouvant en particulier affecter ses coûts d'approvisionnement.

##### 14.1.1.2 Juste valeur des instruments financiers dérivés sur matières premières

La juste valeur des instruments financiers dérivés sur matières premières aux 31 décembre 2020 et 2019 est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
	Actifs		Passifs		Actifs		Passifs	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Couverture de flux de trésorerie	-	-	2,4	-	7,8	-	4,3	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2,4</b>	<b>-</b>	<b>7,8</b>	<b>-</b>	<b>4,3</b>	<b>-</b>

Par type de matières premières, la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie se détaille comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
	Actifs		Passifs		Actifs		Passifs	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
<b>Pétroles</b>	-	-	-	-	<b>7,8</b>	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	7,8	-	-	-
<b>Électricité</b>	-	-	<b>2,4</b>	-	-	-	<b>4,3</b>	-
Swaps	-	-	2,4	-	-	-	4,3	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2,4</b>	<b>-</b>	<b>7,8</b>	<b>-</b>	<b>4,3</b>	<b>-</b>

## 14.1.2 Risque de change

Les filiales du Groupe opèrent principalement localement et dans leur devise, l'exposition du Groupe au risque de transaction associé aux achats et ventes est donc limitée.

Le risque de conversion est essentiellement concentré sur les participations détenues aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Chili, en Chine et en Australie. En matière d'investissement dans des devises n'appartenant pas à la zone Euro, la politique de couverture du Groupe consiste à créer des passifs libellés dans la devise des flux de trésorerie générés par ces actifs en fonction de différents indicateurs internes et externes.

### Encours des dettes financières

(en %)	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Zone EUR	78 %	67 %	75 %	57 %
Zone USD	8 %	15 %	10 %	21 %
Zone GBP	2 %	4 %	2 %	4 %
CLP (Peso chilien)	9 %	8 %	10 %	10 %
HKD (Dollar de Hong-Kong)	0 %	2 %	1 %	2 %
Autres devises	3 %	4 %	2 %	6 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

### Endettement financier net

(en %)	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Zone EUR	79 %	61 %	77 %	52 %
Zone USD	11 %	23 %	11 %	27 %
Zone GBP	3 %	5 %	3 %	6 %
CLP (Peso chilien)	11 %	9 %	12 %	12 %
HKD (Dollar de Hong-Kong)	- 1 %	2 %	0 %	2 %
Autres devises	- 3 %	0 %	- 3 %	1 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

#### 14.1.2.2 Analyse de sensibilité au risque de change

L'analyse de sensibilité est établie sur la base de la situation de l'endettement financier net (y compris instruments financiers dérivés), et des dérivés qualifiés de couverture d'investissement net à la date de clôture. Depuis le 31 décembre 2018, il n'y a plus d'instrument qualifié de couverture d'investissement net.

Pour le **risque de change**, le calcul de sensibilité consiste à évaluer l'impact dans les comptes consolidés d'une variation de cours de change de plus ou moins 10 % par rapport aux cours de clôture.

#### Impact sur le résultat après prise en compte des dérivés de change

Une variation des cours de change des devises contre euro n'a d'impact en résultat que sur les actifs et passifs libellés dans une autre devise que la devise de reporting des sociétés les portant à leur état de situation financière et dans la mesure où ces actifs et passifs n'ont pas été qualifiés de couverture d'investissement net. Une variation uniforme de plus ou moins 10 % des devises contre euro générerait un gain ou une perte de 7,7 millions d'euros.

Parmi les instruments de couverture utilisés, la souscription d'emprunts dans la devise considérée constitue la couverture la plus naturelle. Le Groupe utilise également des produits dérivés de change (*swaps* de change, *cross currency swaps*...) qui permettent de créer synthétiquement des dettes en devises.

#### 14.1.2.1 Instruments financiers par devises

La ventilation par devises de l'encours des dettes financières et de l'endettement financier net, avant et après prise en compte des instruments dérivés de couverture de taux et de change, est présentée dans les tableaux ci-dessous :

#### Impact sur les capitaux propres après prise en compte des dérivés de change

Au 31 décembre 2020, comme au 31 décembre 2019, il n'y a pas de passifs financiers (dettes et dérivés) qualifié de couverture d'investissement net. Une variation uniforme de plus ou moins 10 % des devises contre euro ne générerait donc pas d'impact négatif ou positif en capitaux propres au titre des couvertures d'investissement net.

#### 14.1.3 Risque de taux d'intérêt

L'objectif du Groupe est de réduire son coût de financement en limitant l'impact des variations de taux d'intérêt sur son compte de résultat.

La politique du Groupe est d'opérer une diversification des références de taux de la dette nette entre taux fixe et taux variable. L'objectif est de disposer d'une répartition équilibrée entre les différentes références de taux à horizon moyen terme (5 à 15 ans), la répartition pouvant évoluer en fonction du contexte de marché.

Ainsi, le Groupe a recours à des instruments de couverture (notamment à des *swaps*), afin de se protéger des augmentations de taux d'intérêt dans les devises dans lesquelles l'endettement a été souscrit.

L'exposition du Groupe au risque de taux est gérée de manière centralisée et est revue régulièrement (en général sur une base mensuelle) lors du Comité de Trésorerie. Toute modification substantielle de la structure de taux fait l'objet d'une approbation préalable du Management.

Le coût de la dette du Groupe est sensible à l'évolution des taux pour toutes les dettes indexées sur des taux variables. Le coût de la dette du Groupe est également impacté par la variation de valeur de marché des instruments financiers dérivés non documentés comme couverture en IFRS 9.

### Encours des dettes financières

(en %)	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Variable	19 %	32 %	20 %	33 %
Fixe	74 %	61 %	71 %	58 %
Fixe indexé à l'inflation	7 %	7 %	9 %	9 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

### Endettement financier net

(en %)	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Variable	- 36 %	- 14 %	- 16 %	3 %
Fixe	124 %	102 %	103 %	84 %
Fixe indexé à l'inflation	12 %	12 %	13 %	13 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

La dette indexée à l'inflation correspond exclusivement à des titres émis par Aguas Andinas au Chili. Il s'agit d'emprunts obligataires à taux fixe en Unidad de Fomento (unité monétaire chilienne ajustée de l'inflation).

#### 14.1.3.2 Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité a été établie sur la base de la situation de l'endettement financier net (y compris instruments financiers ayant une composante de taux d'intérêt) à la date de clôture.

Pour le **risque de taux d'intérêt**, la sensibilité consiste à calculer l'impact d'une variation des taux de plus ou moins 1 % par rapport aux taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture.

#### Impact sur le résultat après prise en compte des dérivés de taux

Une variation de plus ou moins 1 % des taux d'intérêt court terme (uniforme pour toutes les devises) sur le nominal de la dette nette à taux variable, y compris la dette indexée à l'inflation, et les jambes à taux variable des dérivés, générerait sur la charge nette d'intérêt, un gain ou une perte de 9,3 millions d'euros.

Les principales expositions de taux d'intérêt résultent, pour le Groupe, des financements en euro, en dollar américain, en livre sterling, en peso chilien et en dollar de Hong Kong qui représentent 100 % de l'endettement net au 31 décembre 2020.

#### 14.1.3.1 Instruments financiers par type de taux

La ventilation par type de taux de l'encours des dettes financières et de l'endettement financier net avant et après prise en compte des instruments dérivés de couverture, est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Une augmentation de 1 % de l'ensemble des courbes de taux d'intérêt (identique pour toutes les devises) générerait, en compte de résultat, une perte de 0,6 million d'euros liée à la variation de juste valeur des dérivés non documentés. Une diminution de 1 % des taux d'intérêt générerait *a contrario* un gain de 0,6 million d'euros.

#### Impact sur les capitaux propres après prise en compte des dérivés de taux

Une augmentation de 1 % de l'ensemble des courbes de taux d'intérêt (identique pour toutes les devises) générerait, sur les capitaux propres, un gain de 2,5 millions d'euros lié à la variation de juste valeur des dérivés documentés en couverture de flux de trésorerie comptabilisée dans les états de situations financières consolidés. A contrario, une diminution de 1 % générerait une perte de 1,4 million d'euros.

La dissymétrie de l'impact est liée au faible niveau des taux court terme (inférieurs à 1 %) applicables à un certain nombre d'actifs et passifs financiers.

#### 14.1.4 Couverture du risque de change ou de taux d'intérêt

Les justes valeurs et montants notionnels des instruments financiers dérivés de couverture du risque de change et de taux d'intérêt sont présentés ci-après :

##### Dérivés de change

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Total valeur de marché	Total nominal	Total valeur de marché	Total nominal
Couverture de juste valeur	(0,2)	95,0	0,6	66,3
Couverture des flux de trésorerie	(0,1)	8,6	0,1	3,4
Dérivés non qualifiés de couverture	54,7	2 219,3	7,0	3 968,1
<b>Total</b>	<b>54,4</b>	<b>2 322,9</b>	<b>7,7</b>	<b>4 037,8</b>

##### Dérivés de taux

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Total valeur de marché	Total nominal	Total valeur de marché	Total nominal
Couverture de juste valeur	140,0	1 962,9	106,0	1 762,9
Couverture des flux de trésorerie	(3,2)	86,8	(3,5)	92,0
Dérivés non qualifiés de couverture	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>136,8</b>	<b>2 049,7</b>	<b>102,5</b>	<b>1 854,9</b>

Les valeurs de marché présentées ci-dessus sont de signe positif dans le cas d'un actif, et de signe négatif dans le cas d'un passif.

Le Groupe qualifie de couverture de juste valeur les instruments dérivés de change adossés aux engagements fermes libellés en devises, ainsi que les opérations de variabilisation de la dette.

Les couvertures de flux de trésorerie correspondent essentiellement à de la couverture de flux d'exploitation futurs en devises ainsi qu'à de la couverture de dettes à taux variable.

Les instruments dérivés de taux non qualifiés de couverture correspondent à des instruments structurés, qui ne peuvent, de par leur nature et parce qu'ils ne répondent pas aux critères d'efficacité définis par IFRS 9, être qualifiés de couverture comptable.

Les instruments dérivés de change non qualifiés de couverture couvrent économiquement des engagements en devise. L'effet constaté sur les dérivés de change est d'ailleurs quasi intégralement compensé par des résultats de change sur les éléments couverts.

##### Couverture de juste valeur

Au 31 décembre 2020, l'impact net des couvertures de juste valeur, y compris les soultes et les primes de rachat, enregistré au compte de résultat s'élève à 6,2 millions d'euros.

##### Couverture des flux de trésorerie

La répartition par maturité des valeurs de marché des instruments financiers dérivés de change et de taux d'intérêt entrant dans une relation de couverture de flux de trésorerie est la suivante :

Au 31 décembre 2020 <i>(en millions d'euros)</i>	Total	2021	2022	2023	2024	2025	> 5 ans
Juste valeur des dérivés par date de maturité	(3,3)	(0,1)	-	(1,0)	(1,7)	-	(0,5)

  

Au 31 décembre 2019 <i>(en millions d'euros)</i>	Total	2020	2021	2022	2023	2024	> 5 ans
Juste valeur des dérivés par date de maturité	(3,4)	0,1	-	-	(1,0)	(2,1)	(0,4)

Le montant des gains et pertes latents enregistrés directement en capitaux propres part du Groupe sur l'année 2020 est de -17,7 millions d'euros (dont les impacts sur les sociétés associées).

La part inefficace comptabilisée en résultat au titre de ces couvertures de flux de trésorerie est nulle.

## 14.2 Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé, par ses activités opérationnelles et financières, aux risques de défaillance de ses contreparties (clients, fournisseurs, partenaires, intermédiaires, banques) lorsque celles-ci se trouvent dans l'impossibilité d'honorer leurs engagements contractuels. Ce risque résulte de la combinaison d'un risque de paiement (non-paiement des prestations ou livraisons réalisées), de livraison (non-livraison de prestations ou fournitures payées) et d'un

risque de remplacement des contrats défaillants (appelé exposition *Mark-to-Market* correspondant au remplacement dans des conditions différentes de celles prévues initialement).

### 14.2.1 Activités opérationnelles

#### Clients et autres débiteurs

L'encours brut des créances clients et autres débiteurs dont l'échéance est dépassée est analysé ci-après :

Clients et autres débiteurs <i>(en millions d'euros)</i>	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture				Actifs dépréciés <sup>(a)</sup>	Actifs non dépréciés non échus	Total
	0-6 mois	6-12 mois	au delà d'1 an	Total	Total	Total	
Au 31 décembre 2020	235,3	37,8	81,6	354,7	742,5	3 743,7	4 840,9
Au 31 décembre 2019	283,1	35,5	49,6	368,2	461,0	4 189,6	5 018,8

(a) Cet agrégat correspond à la valeur nominale des créances clients et autres débiteurs qui font l'objet d'une dépréciation partielle ou totale.

L'antériorité des créances échues non dépréciées peut varier significativement en fonction des catégories de clients auprès desquelles les sociétés du Groupe exercent leur activité, selon qu'il s'agit d'entreprises privées, de particuliers ou de collectivités publiques. Conformément aux termes d'IFRS 9, les entités du groupe SUEZ constituent des matrices de risques de non recouvrement sur leurs créances commerciales par catégorie homogène de clients,

adaptées à leurs réalités locales, au regard des taux d'impayés observés dans un passé récent sur des créances à profil de risque de crédit similaire. Elles mettent à jour les matrices au moins une fois par an et les utilisent pour calculer les dépréciations en fonction des taux d'impayés attendus sur chacune des catégories homogènes de clients (voir Note 1.6.9.1).

Évolutions du poste dépréciations clients et autres débiteurs :

<i>(en millions d'euros)</i>	Dépréciations clients et autres débiteurs
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>(347,9)</b>
Dotations liées à risques crédits supplémentaires	(270,2)
Reprises pour excédent/extinction du risque	48,2
Reprises par la contrepartie des pertes irrécouvrables	23,9
Effets de périmètre, change et divers	21,1
Actifs détenus en vue de la vente	8,3
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>(516,6)</b>

#### Autres actifs

Concernant les « Autres actifs », la part des actifs dépréciés reste peu significative par rapport au montant total du poste. Le Groupe estime par ailleurs ne pas être exposé à un risque de contrepartie sur ces actifs.

de situation financière (soit 10 730,9 millions d'euros au 31 décembre 2020 et 9 340,1 millions d'euros au 31 décembre 2019).

### 14.2.2 Activités financières

L'exposition maximale du Groupe au risque de contrepartie sur les activités financières peut être appréciée à hauteur de la valeur comptable des actifs financiers hors instruments de capitaux propres, et de la juste valeur des dérivés inscrits à l'actif des états

#### 14.2.2.1 Risque de contrepartie lié aux prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs)

Conformément à l'application de la norme IFRS 9 et conformément à la méthode détaillée en Note 1.6.9.1, le risque de contrepartie des encours bruts et des pertes de valeur des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients & autres débiteurs) dont l'échéance est dépassée est analysé ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	Pas d'impayés/ pas de dépassement d'échéances de plus de 60 jours	Impayés/ dépassements d'échéances de 60 à 180 jours	Dépassements d'échéances de plus de 180 jours	31 décembre 2020 Total
Prêts, créances et dépôts et cautionnements – valeur brute	903,6	48,7	22,5	974,8
Prêts, créances et dépôts et cautionnements – perte de valeur	(180,6)	(2,3)	(1,8)	(184,7)

L'encours des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs) ne comprend pas les éléments de coût amorti (- 0,9 million d'euros).

L'évolution des éléments de perte de valeur et de coût amorti est présentée en Note 13.1.2 « Prêts et créances au coût amorti ».

### 14.2.2.2 Risque de contrepartie lié aux activités de placement et à l'utilisation d'instruments financiers dérivés

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur le placement de ses excédents (trésorerie et équivalents de trésorerie) et au travers de l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Le risque de contrepartie correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Dans le cas des instruments dérivés, ce risque correspond à la juste valeur positive.

Le Groupe place la majorité de ses excédents de trésorerie et négocie ses instruments financiers de couverture avec des contreparties de

premier plan. Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de contrepartie, le Groupe a mis en place des procédures de gestion et de contrôle basées, d'une part sur l'habilitation des contreparties en fonction de leurs ratings externes, de leurs surfaces financières et d'éléments objectifs de marché (*credit default swap*, capitalisation boursière), et d'autre part sur la définition de limites de risques.

Au 31 décembre 2020, les postes «Trésorerie et équivalents de trésorerie» ainsi que les instruments financiers dérivés actifs sont les postes les plus significatifs soumis au risque de contrepartie. La décomposition des contreparties par type de notation sur ces postes est la suivante :

Risque de contrepartie lié aux activités de placement	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
	Total	Investment Grade <sup>(a)</sup>	Sans notation <sup>(b)</sup>	Non Investment Grade <sup>(b)</sup>	Total	Investment Grade <sup>(a)</sup>	Sans notation <sup>(b)</sup>	Non Investment Grade <sup>(b)</sup>
Pourcentage de l'exposition	5 524,0	95 %	4 %	1 %	3 838,9	93 %	5 %	2 %

(a) Contreparties dont la notation minimale est BBB- chez Standard & Poor's ou Baa3 chez Moody's.

(b) L'essentiel de ces deux expositions est porté par des sociétés consolidées dans lesquelles existent des intérêts ne donnant pas le contrôle ou par des sociétés du Groupe opérant dans des pays émergents, où la trésorerie n'est pas centralisable et est donc placée localement.

## 14.3 Risque de liquidité

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières, le Groupe pourrait être exposé à un risque de manque de liquidités l'empêchant de faire face à ses engagements contractuels.

### 14.3.1 Liquidités disponibles

La politique de financement du Groupe s'appuie sur les principes suivants :

- diversification des sources de financements entre le marché bancaire et le marché des capitaux ;
- profil de remboursement équilibré des dettes financières.

Au 31 décembre 2020, le Groupe bénéficie d'une trésorerie active de 5 591,2 millions d'euros, composée de la trésorerie et équivalents de trésorerie pour 5 319,6 millions d'euros, des actifs financiers à la juste valeur par résultat pour 54,9 millions d'euros, et des instruments financiers dérivés relatifs à la dette et enregistrés à l'actif pour 216,7 millions d'euros. La quasi-totalité des excédents est investie en dépôts bancaires court terme et en comptes rémunérés.

De plus, le Groupe dispose au 31 décembre 2020 de facilités de crédit confirmées, pour un montant total de 3 782,0 millions d'euros dont 417,0 millions d'euros tirées ; les facilités de crédit non tirées atteignent donc 3 365,0 millions d'euros, dont 234,4 millions d'euros arriveront à échéance au cours de l'année 2021.

85 % des lignes de crédit totales et 89 % des lignes non tirées sont centralisées. Aucune de ces lignes centralisées ne contient de clause de défaut liée à des ratios financiers ou à des niveaux de notation.

Au 31 décembre 2020, les ressources bancaires représentent 8,0 % de l'encours des dettes financières (hors découverts bancaires et comptes courants passifs de trésorerie, car ces éléments ne constituent pas une source de financement pérenne). Les financements par les marchés de capitaux (emprunts obligataires pour 85,0 % et billets de trésorerie pour 6,0 %) représentent 91,0 % de l'encours des dettes financières (hors découverts bancaires et comptes courants passifs de trésorerie).

La trésorerie disponible, composée de la trésorerie et équivalents de trésorerie (5 319,6 millions d'euros), des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat (54,9 millions d'euros), nets des découverts bancaires et comptes courants passifs de trésorerie (1 084,7 millions d'euros), s'élève à 4 289,8 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 2 599,2 millions au 31 décembre 2019.

### 14.3.2 Flux contractuels non actualisés aux activités financières

Afin de refléter au mieux la réalité économique des opérations, les flux liés aux dérivés enregistrés au passif et à l'actif présentés ci-dessous correspondent à des positions nettes. Par ailleurs, les valeurs présentées sont de signe positif dans le cas d'un passif, et de signe négatif dans le cas d'un actif.

Les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dettes financières par date de maturité et par nature sont les suivants :

Au 31 décembre 2020 (en millions d'euros)	Total	2021	2022	2023	2024	2025	> 5 ans
Emprunts obligataires	10 816,7	879,5	705,2	453,1	520,4	1 085,9	7 172,6
Titres négociables à court terme	747,0	747,0	-	-	-	-	-
Tirages sur facilités de crédit	417,0	11,3	-	13,3	366,4	-	26,0
Autres emprunts bancaires	609,2	86,3	58,6	202,0	120,5	68,2	73,6
Autres emprunts	140,2	72,1	15,4	4,8	4,4	3,7	39,8
<b>Emprunts</b>	<b>12 730,1</b>	<b>1 796,2</b>	<b>779,2</b>	<b>673,2</b>	<b>1 011,7</b>	<b>1 157,8</b>	<b>7 312,0</b>
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	1 084,7	1 084,7					
<b>Encours des dettes financières</b>	<b>13 814,8</b>	<b>2 880,9</b>	<b>779,2</b>	<b>673,2</b>	<b>1 011,7</b>	<b>1 157,8</b>	<b>7 312,0</b>
Actifs financiers qualifiant et désignés à la juste valeur par résultat	(54,9)	(54,9)	-	-	-	-	-
Placements financiers liquides	(213,7)	(213,7)	-	-	-	-	-
Autres éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie	(5 105,9)	(5 105,9)	-	-	-	-	-
<b>Endettement net hors dette de location et hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés</b>	<b>8 440,3</b>	<b>(2 493,6)</b>	<b>779,2</b>	<b>673,2</b>	<b>1 011,7</b>	<b>1 157,8</b>	<b>7 312,0</b>

Au 31 décembre 2019 (en millions d'euros)	Total	2020	2021	2022	2023	2024	> 5 ans
<b>Encours des dettes financières</b>	<b>12 411,4</b>	<b>2 516,3</b>	<b>1 009,2</b>	<b>783,7</b>	<b>864,0</b>	<b>584,9</b>	<b>6 653,3</b>
Actifs financiers qualifiant et désignés à la juste valeur par résultat	(29,8)	(29,8)	-	-	-	-	-
Placements financiers liquides	(130,0)	(130,0)	-	-	-	-	-
Autres éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie	(3 573,0)	(3 573,0)	-	-	-	-	-
<b>Endettement net hors dette de location et hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés</b>	<b>8 678,6</b>	<b>(1 216,5)</b>	<b>1 009,2</b>	<b>783,7</b>	<b>864,0</b>	<b>584,9</b>	<b>6 653,3</b>

Les flux d'intérêts contractuels non actualisés sur l'encours des dettes financières par date de maturité sont les suivants :

Au 31 décembre 2020 (en millions d'euros)	Total	2021	2022	2023	2024	2025	> 5 ans
Flux contractuels d'intérêts non actualisés sur l'encours des dettes financières	2 310,9	312,1	283,5	240,2	222,4	172,2	1 080,5

Au 31 décembre 2019 (en millions d'euros)	Total	2020	2021	2022	2023	2024	> 5 ans
Flux contractuels d'intérêts non actualisés sur l'encours des dettes financières	2 234,3	256,4	257,1	221,8	191,3	175,2	1 132,5

Les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dérivés (hors matières premières) enregistrés au passif et à l'actif par date de maturité sont les suivants (montants nets) :

Au 31 décembre 2020 (en millions d'euros)	Total	2021	2022	2023	2024	2025	> 5 ans
Dérivés (hors matières premières)	(183,1)	(62,9)	(26,9)	(24,4)	(20,3)	(16,4)	(32,2)

Au 31 décembre 2019 (en millions d'euros)	Total	2020	2021	2022	2023	2024	> 5 ans
Dérivés (hors matières premières)	(77,8)	8,5	(25,7)	(19,8)	(16,5)	(11,4)	(12,9)

Afin de refléter au mieux la réalité économique des opérations, les flux liés aux dérivés enregistrés au passif et à l'actif présentés ci-dessus correspondent à des positions nettes. Par ailleurs, les valeurs présentées ci-dessus sont de signe positif dans le cas d'un passif, et de signe négatif dans le cas d'un actif.

Les facilités de crédit confirmées non utilisées ont les échéances suivantes :

(en millions d'euros)	Total	2021	2022	2023	2024	2025	> 5 ans
Au 31 décembre 2020	3 365,0	234,4	190,1	48,3	237,3	2 654,9	-

(en millions d'euros)	Total	2020	2021	2022	2023	2024	> 5 ans
Au 31 décembre 2019	3 336,4	287,8	75,1	89,5	156,0	2 722,5	5,5

Les lignes de crédit confirmées non utilisées comprennent pour partie un *club deal* multidevises de 2,5 milliards d'euros (échéance 2025).

Au 31 décembre 2020, aucune contrepartie ne représentait plus de 7 % des programmes de lignes de crédit confirmées non tirées.

## 14.4 Risque sur actions

Au 31 décembre 2020, les instruments de capitaux propres à la juste valeur détenus par le Groupe s'élèvent à 107,9 millions d'euros (voir Note 13.1.1).

Une baisse de 10 % de la valeur des titres cotés aurait un impact défavorable avant impôt d'environ 2,1 millions d'euros sur le résultat du Groupe.

La gestion du portefeuille d'actions cotées et non cotées du Groupe est encadrée par une procédure d'investissement spécifique et fait l'objet d'un reporting régulier à la Direction Générale.

## Note 15 Informations relatives aux contrats de location

Les analyses suivantes présentent les principaux postes relevant des contrats de location.

### 15.1 Droits d'utilisation

Le tableau suivant présente les droits d'utilisation par catégorie :

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installation technique, et outillage industriel	Matériel de transport	Autres	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2019<sup>(a)</sup></b>	<b>114,3</b>	<b>701,4</b>	<b>82,9</b>	<b>480,3</b>	<b>4,6</b>	<b>1 383,5</b>
Entrées d'actifs	34,7	75,4	32,3	211,4	4,1	357,9
Pertes de valeur	-	-	(0,5)	-	-	(0,5)
Dotation aux amortissements	(11,5)	(120,4)	(27,3)	(153,6)	(2,6)	(315,4)
Résiliations	(7,4)	(10,1)	(0,5)	(4,9)	(0,3)	(23,2)
Variations de périmètre	(0,2)	1,3	-	-	0,1	1,2
Change et divers	0,2	1,0	0,3	0,8	-	2,3
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>130,1</b>	<b>648,6</b>	<b>87,2</b>	<b>534,0</b>	<b>5,9</b>	<b>1 405,8</b>
Entrées d'actifs	24,0	87,8	36,6	194,7	3,3	346,4
Pertes de valeur	(3,1)	(1,4)	-	-	-	(4,5)
Dotation aux amortissements	(11,4)	(113,4)	(28,2)	(168,7)	(2,5)	(324,2)
Résiliations	(5,3)	(8,4)	(1,2)	(8,8)	-	(23,7)
Variations de périmètre	(4,0)	(12,0)	(1,1)	(17,6)	-	(34,7)
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	(18,0)	(69,7)	(17,9)	(72,1)	(2,8)	(180,5)
Change et divers	(0,4)	(8,8)	(2,5)	(4,9)	-	(16,6)
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>111,9</b>	<b>522,7</b>	<b>72,9</b>	<b>456,6</b>	<b>3,9</b>	<b>1 168,0</b>

(a) Première application d'IFRS 16.

En 2020, les variations de périmètre correspondent à la cession des activités de Recyclage et Valorisation en Suède et de la société Essal au Chili.

### 15.2 Charges locatives bénéficiant d'exemptions dans le cadre de la norme IFRS 16

Aux 31 décembre 2020 et 2019, les éléments suivants continuent à être présentés en charges locatives :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Contrats de location à court terme	82,3	102,5
Contrats de location à faible valeur	38,3	36,7
Charges sur loyers variable	6,3	6,2
Autres	22,1	19,2
<b>Total</b>	<b>149,0</b>	<b>164,6</b>

## 15.3 Dette de location

Au 31 décembre 2020 et 2019, les flux actualisés sur l'encours de la dette de location par date de maturité se décomposent comme suit :

Au 31 décembre 2020 (en millions d'euros)	Total	2021	2022	2023	2024	2025	Au-delà de 2025
Dette de location	1 231,1	255,6	206,8	173,3	136,9	86,2	372,3

Au 31 décembre 2019 (en millions d'euros)	Total	2020	2021	2022	2023	2024	Au-delà de 2024
Dette de location	1 474,3	314,9	244,0	204,3	168,1	128,2	414,8

La dette de location liée aux contrats précédemment classés en location financement est désormais intégrée dans la dette de location (voir Note 1.2.3) et s'élève à 17,3 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 31,6 millions d'euros au 31 décembre 2019. Les actifs loués restent comptabilisés en immobilisations corporelles.

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Remboursement de la dette de location	331,5	325,1
Charge d'intérêt liée aux passifs locatifs	28,8	29,3
Charges locatives bénéficiant d'exemptions à IFRS 16	149,0	164,6
<b>Sorties de trésorerie relatives aux contrats de location</b>	<b>509,3</b>	<b>519,0</b>

## 15.4 Information sur les contrats de location simple – SUEZ bailleur

Ces contrats concernent principalement des installations de dessalement ou des unités mobiles de SUEZ WTS mises à la disposition des clients.

Valeur nette comptable des immobilisations données en location par catégorie.

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Constructions	138,8	157,1
Équipements	54,3	56,9
<b>Total</b>	<b>193,1</b>	<b>214,0</b>

Les revenus locatifs sur l'exercice 2020 correspondent aux loyers minimaux et représentent 98,4 millions d'euros.

Les paiements minimaux futurs à recevoir, au titre de la location s'analysent comme suit :

Au 31 décembre 2020 (en millions d'euros)	Total	2021	2022	2023	2024	2025	Au-delà de 2025
Loyers minimaux futurs à recevoir	294,9	46,6	39,8	29,5	25,1	22,9	131,0

Au 31 décembre 2019 (en millions d'euros)	Total	2020	2021	2022	2023	2024	Au-delà de 2024
Loyers minimaux futurs à recevoir	348,9	52,0	48,7	41,7	29,6	25,7	151,2

## Note 16 Capitaux propres

### 16.1 Capital social

	Nombre d'actions			Valeur (en millions d'euros)		
	Total	d'autocontrôle	en circulation	Capital social	Primes	Auto contrôle
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>621 362 579</b>	<b>3 534 950</b>	<b>617 827 629</b>	<b>2 485,4</b>	<b>5 215,2</b>	<b>51,8</b>
Achats et ventes d'actions propres		(321 515)	321 515			(4,3)
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>621 362 579</b>	<b>3 213 435</b>	<b>618 149 144</b>	<b>2 485,4</b>	<b>5 215,2</b>	<b>47,5</b>
Augmentation de capital suite à la finalisation de la mise en place du plan d'actionnariat réservée aux salariés nette de frais (Sharing 2019)	9 970 050		9 970 050	39,9	68,3	
Réduction de capital suite à la finalisation de la mise en place du plan d'actionnariat réservée aux salariés nette de frais (Sharing 2019)	(2 970 050)	(2 970 050)		(11,9)	(31,4)	(44,5)
Remboursement OCEANE		(18 724)	18 724			(0,2)
Achats et ventes d'actions propres		(37 500)	37 500			(0,5)
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>628 362 579</b>	<b>187 161</b>	<b>628 175 418</b>	<b>2 513,4</b>	<b>5 252,1</b>	<b>2,3</b>

### 16.2 Actions propres et d'autocontrôle

Le contrat de liquidité, renouvelable par tacite reconduction, d'un montant de 30,2 millions d'euros est géré par Rothschild et Cie Banque. Ce contrat a pour objet de réduire la volatilité de l'action SUEZ. Il est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers et approuvée par l'AMF.

Le solde au 31 décembre 2020 est constitué exclusivement d'actions propres détenues dans le cadre des plans d'attribution d'actions aux salariés.

### 16.3 Autres informations sur les primes et réserves consolidées

Les primes et réserves consolidées, y compris le résultat de l'exercice, intègrent la réserve légale de la société SUEZ. En application des dispositions légales françaises, la réserve légale de la société SUEZ représente 10% du capital social, soit 251,3 millions d'euros. Cette réserve ne peut être distribuée aux actionnaires qu'en cas de liquidation.

### 16.4 Distribution de dividendes

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale de SUEZ, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le dividende qui sera fixé sera mis en paiement au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021, et n'est pas reconnu en tant que passif dans les comptes au 31 décembre 2020, les états financiers à fin 2020 étant présentés avant affectation.

## 16.5 Total des gains et pertes reconnus en capitaux propres (part du Groupe)

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	Variation	31 décembre 2019
Couverture d'investissement net	(157,6)	1,2	(158,8)
Couverture des flux de trésorerie (hors matières premières)	(96,3)	(11,0)	(85,3)
Couverture des flux de trésorerie (sur matières premières)	(4,3)	(6,9)	2,6
Impôts différés sur les éléments ci-dessus	28,3	4,6	23,7
Écarts de conversion	(358,9)	(364,6)	5,7
<b>Total éléments recyclables</b>	<b>(588,8)</b>	<b>(376,7)</b>	<b>(212,1)</b>
<i>dont quote-part des coentreprises sur éléments recyclables, nette d'impôt</i>	<i>(23,2)</i>	<i>(3,7)</i>	<i>(19,5)</i>
<i>dont quote-part des entreprises associées sur éléments recyclables, nette d'impôt</i>	<i>(81,2)</i>	<i>(13,2)</i>	<i>(68,0)</i>
Pertes et gains actuariels	(479,9)	(16,7)	(463,2)
Impôts différés sur pertes et gains actuariels	53,4	9,6	43,8
Instruments de capitaux propres	(120,8)	(3,5)	(117,3)
Impôts différés sur instruments de capitaux propres	-	(0,1)	0,1
<b>Total éléments non recyclables</b>	<b>(547,3)</b>	<b>(10,7)</b>	<b>(536,6)</b>
<i>dont quote-part des coentreprises sur éléments non recyclables, nette d'impôt</i>	<i>5,8</i>	<i>5,8</i>	<i>-</i>
<i>dont quote-part des entreprises associées sur éléments non recyclables, nette d'impôt</i>	<i>(1,5)</i>	<i>0,5</i>	<i>(2,0)</i>
<b>Total</b>	<b>(1 136,1)</b>	<b>(387,4)</b>	<b>(748,7)</b>

Les éléments figurant dans le tableau ci-dessus sont recyclables en résultat au cours des exercices futurs, à l'exception des pertes et gains actuariels, les impôts différés associés et les variations d'instruments de capitaux propres comptabilisées par les autres éléments du résultat global.

## 16.6 Titres super subordonnés

En juin 2014, SUEZ avait lancé une émission de titres super subordonnés à durée indéterminée, dits hybrides, d'une valeur de 500 millions d'euros portant un coupon initial fixe de 3%. Le 30 mars 2015, SUEZ avait lancé une autre émission de titres super subordonnés à durée indéterminée, pour un montant de 500 millions d'euros. Les nouveaux titres portaient intérêt au taux fixe de 2,5%, révisé pour la première fois sept ans après l'émission sur la base du taux de swap à cinq ans, puis tous les cinq ans.

Le 19 avril 2017, SUEZ avait réalisé le placement de titres super subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 600 millions d'euros avec un coupon initial fixe de 2,875%, révisé pour la première fois sept ans après l'émission sur la base du taux de swap à cinq ans, puis tous les cinq ans. Cette émission avait été réalisée dans le cadre du financement de l'acquisition de GE Water.

Le 12 septembre 2019, SUEZ avait procédé à une nouvelle émission de titres super subordonnés pour un montant de 500 millions d'euros avec un coupon initial fixe de 1,625%, révisé pour la première fois sept ans après l'émission puis tous les cinq ans. Les fonds levés avaient été notamment affectés au rachat des titres super subordonnés émis le 23 juin 2014 pour un montant de 352,1 millions d'euros.

Le 23 juin 2020, SUEZ a procédé au paiement de 152,3 millions d'euros au titre du remboursement de la souche 2014 résiduelle de titres super subordonnés à durée indéterminée (obligations hybrides) incluant le paiement du dernier coupon de 4,4 millions d'euros.

À la suite de ce remboursement, l'encours de titres super subordonnés à durée indéterminée du Groupe atteint 1 600 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, ces titres ou obligations hybrides constituent un instrument de capitaux propres et non une dette dans les comptes consolidés du Groupe. En effet, dans le cours normal de la vie de ces titres, il n'existe aucune obligation directe ou indirecte de verser des intérêts (sauf dans le cas d'une distribution de dividendes par l'émetteur ou de remboursement des titres), de même qu'il n'existe aucune échéance de remboursement final, mais seulement des dates de remboursement optionnel.

## 16.7 Gestion du capital

SUEZ cherche à optimiser de manière continue sa structure financière par un équilibre entre son endettement financier net et ses capitaux propres totaux tels que figurant dans l'état de situation financière consolidé. L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de sa structure financière est de maximiser la valeur pour les actionnaires, de réduire le coût du capital, de maintenir une bonne notation tout en assurant la flexibilité financière désirée afin de saisir les opportunités de croissance externe créatrices de valeur. Le Groupe gère sa structure financière et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion sont demeurés identiques depuis plusieurs exercices.

## Note 17 Participations ne donnant pas le contrôle

Les « Participations ne donnant pas le contrôle » s'élevaient à 2 642,8 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 2 824,8 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Elles concernent principalement :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Groupe Agbar	868,9	939,9
WTS	610,7	681,2
SUEZ NWS	593,2	601,1

Le détail de la variation des participations ne donnant pas le contrôle figure dans l'état de variation des capitaux propres.

Au 31 décembre 2020, sur la contribution totale du groupe Agbar, 623,2 millions d'euros proviennent de la société opérationnelle Aguas Andinas cotée à la Bourse de Santiago de Chili (Chili). Cette société est consolidée au sein du groupe SUEZ en intégration globale au taux d'intérêt de 25,1 % par l'intermédiaire des entités suivantes :

- ▶ la société IAM, également cotée à la Bourse de Santiago de Chili, consolide Aguas Andinas par intégration globale avec un pourcentage d'intérêt de 50,1 % ;

- ▶ le groupe Agbar consolide la société holding IAM par intégration globale avec un pourcentage d'intérêt de 50,1 % ;
- ▶ enfin, SUEZ consolide le groupe Agbar par intégration globale avec un pourcentage d'intérêt de 100 %.

Sont présentés ci-après les états financiers consolidés résumés du groupe Aguas Andinas, extraits des données publiées (non auditées) les plus récentes soit au 30 septembre 2020.

### États de situations financières résumés (à 100 %)

<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre 2020	31 décembre 2019
Actifs non courants	1 952,5	2 142,0
Actifs courants	581,2	234,7
<i>dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	197,6	85,6
<i>dont actifs classés comme détenus en vue de la vente<sup>(a)</sup></i>	278,6	-
<b>Total Actif</b>	<b>2 533,7</b>	<b>2 376,7</b>
Capitaux propres part du Groupe	952,6	765,3
Participations ne donnant pas le contrôle	48,6	51,1
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>1 001,2</b>	<b>816,4</b>
Passifs non courants	1 156,2	1 272,8
Passifs courants	376,3	287,5
<i>dont passifs directement liés à des actifs classés comme détenus en vue de la vente<sup>(a)</sup></i>	170,9	-
<b>Total Passif et capitaux propres</b>	<b>2 533,7</b>	<b>2 376,7</b>
<b>Dividendes à 100 % versés au titre de l'exercice précédent</b>	<b>56,5</b>	<b>175,5</b>
Taux de change clôture CLP/EUR	919,6	842,1

(a) Essal, dont Aguas Andinas détenait 53,51 %, avait été classée dans les états financiers consolidés d'Aguas Andinas en actifs détenus en vue de la vente jusqu'à sa cession intervenue le 13 octobre 2020.

## Comptes de résultat résumés des 9 premiers mois (à 100 %)

(en millions d'euros)

	30 septembre 2020	30 septembre 2019 <sup>(a)</sup>
Chiffre d'affaires	387,4	468,9
Résultat opérationnel courant	146,2	216,7
Résultat net part du Groupe	84,2	129,8
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	1,9	(1,7)
<b>Résultat net</b>	<b>86,1</b>	<b>128,1</b>
<i>dont résultat des activités poursuivies</i>	<i>81,3</i>	<i>130,4</i>
<i>dont résultat des activités non poursuivies</i>	<i>4,8</i>	<i>(2,3)</i>
Autres éléments du résultat global	-	-
<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>86,1</b>	<b>128,1</b>
Taux de change moyen CLP/EUR	901,1	769,9

(a) En application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », Essal avait été classée en actif détenus en vue de la vente. En conséquence, l'état consolidé du résultat global pour la période close au 30 septembre 2019, a été retraité pour faciliter la comparaison.

## Note 18 Provisions

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises pour excédent	Variations de périmètre	Variations liées à la désactualisation <sup>(a)</sup>	Écarts de change	Provisions liées à des actifs destinés à être cédés	Autres	31 décembre 2020
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme	823,9	46,7	(113,7)	-	(45,6)	14,0	(22,2)	(54,7)	59,7	708,1
Risques sectoriels	20,6	32,9	(1,8)	(3,5)	-	-	(0,2)	-	5,0	53,0
Garantie	25,9	9,3	(4,8)	-	-	-	(1,9)	-	(0,2)	28,3
Risques fiscaux, autres litiges et réclamations	51,7	27,1	(13,2)	(0,1)	(0,4)	-	(1,0)	(2,7)	0,2	61,6
Reconstitution de sites	544,1	68,2	(68,2)	-	(20,7)	29,6	(5,9)	(6,6)	0,1	540,6
Restructurations	52,7	101,2	(43,4)	(0,1)	-	-	(1,1)	(6,2)	(1,6)	101,5
Autres risques	456,3	145,5	(106,8)	(2,5)	-	3,1	(11,6)	(15,3)	(6,1)	462,6
<b>Total Provisions</b>	<b>1 975,2</b>	<b>430,9</b>	<b>(351,9)</b>	<b>(6,2)</b>	<b>(66,7)</b>	<b>46,7</b>	<b>(43,9)</b>	<b>(85,5)</b>	<b>57,1</b>	<b>1 955,7</b>
Total provisions courantes	475,2	246,2	(148,9)	(3,9)	(3,0)	2,9	(15,0)	(20,5)	8,8	541,8
Total provisions non courantes	1 500,0	184,7	(203,0)	(2,3)	(63,7)	43,8	(28,9)	(65,0)	48,3	1 413,9

(a) L'effet de désactualisation portant sur les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme correspond à la charge d'intérêts calculée sur le montant net des engagements de retraite et de la juste valeur des actifs de couverture, conformément à la norme IAS 19 révisée.

Le montant total des provisions est en diminution de - 19,5 millions d'euros sur la période. Cette évolution provient principalement :

- ▶ du reclassement de - 85,5 millions d'euros de provisions en Passifs directement liés à des actifs destinés à être cédés en application de la norme IFRS 5 (voir Note 1.2.4 et Note 2.6) ;
- ▶ d'un effet de variation de périmètre de - 66,7 millions d'euros générée par la cession de R&V Suède (voir Note 2.5.3) ;
- ▶ de la variation négative des écarts de change à hauteur de - 43,9 millions d'euros essentiellement sur les USA pour - 26,3 millions d'euros, sur le Royaume-Uni pour - 4,8 millions d'euros et sur le Chili pour - 3,4 millions d'euros.

Les principales autres variations correspondent à :

- ▶ la diminution des engagements de retraites et assimilés pour - 27,8 millions d'euros, liée à la révision des indices de revalorisation de différents régimes en France ;
- ▶ la variation des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme pour 59,4 millions d'euros liés essentiellement à la variation des écarts actuariels dans la colonne « Autres » (voir Note 19).

Les flux de dotations, reprises et variations liées à la désactualisation des provisions présentées ci-dessus, sont ventilés de la façon suivante dans le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>(Reprises) nettes 2020</b>	<b>(Reprises) nettes 2019</b>
Résultat des activités opérationnelles	106,2	(104,0)
Autres produits et charges financiers	46,7	47,2
Impôts	(29,3)	(12,8)
<b>Total</b>	<b>123,6</b>	<b>(69,6)</b>

L'analyse par nature des provisions et les principes applicables à leurs modalités de calcul sont exposés ci-dessous.

## 18.1 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme

L'évolution de ce poste est présentée en Note 19.

## 18.2 Risques sectoriels

Les provisions pour risques sectoriels couvrent principalement des risques sur des participations et des garanties données dans le cadre de cessions et dont la mise en jeu est devenue probable.

## 18.3 Risques fiscaux, autres litiges et réclamations

Ce poste comprend les provisions liées aux procédures en cours, concernant le personnel ou des organismes sociaux (redressement sur cotisations sociales...), aux litiges en cours relevant de l'activité normale de la Société (réclamations de clients, litiges fournisseurs), aux redressements d'impôt et aux litiges fiscaux.

## 18.4 Reconstitution de sites

La Directive européenne de juin 1998 sur les centres de stockage de déchets a instauré des obligations en termes de fermeture et de suivi long terme de ces centres. Ces obligations imposées au titulaire de l'arrêté d'exploitation (ou à défaut au propriétaire du terrain en cas de défaillance de l'exploitant) fixent des règles et conditions à observer en matière de conception et de dimensionnement des centres de stockage, de collecte et traitement des effluents liquides (lixiviats) et gazeux (biogaz) et instaurent un suivi trentenaire de ces sites.

Ces provisions de deux natures (réaménagement et suivi long terme) sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée d'exploitation du site au prorata de la consommation du vide de fouille (rattachement des charges et des produits). Ces coûts qui devront être engagés lors de la fermeture du site ou pendant la période de suivi long terme (30 ans en général au sein de l'Union européenne après la fermeture du site, 20 ans en France en application de l'arrêté ministériel du 15 février 2016 suivi d'une période de surveillance de 5 ans renouvelable et 60 ans en Grande-Bretagne) font l'objet d'une actualisation. Un actif est constaté en contrepartie de la provision. Il est amorti au rythme de la consommation du vide de fouille ou du besoin de couverture, c'est-à-dire dans l'exercice.

Le calcul de la provision pour réaménagement (lors de la fermeture du centre de stockage) dépend du type de couverture choisie : semi-perméable, semi-perméable avec drain, ou imperméable. Ce choix a une forte incidence sur le niveau de production future de lixiviat et par conséquent sur les coûts futurs de traitement de ces effluents. Le calcul de cette provision nécessite une évaluation du coût de réaménagement de la surface restant à couvrir. La provision comptabilisée dans l'état de situation financière en fin de période doit permettre le réaménagement de la partie non encore traitée (différence entre le taux de remplissage et le pourcentage de la surface du site déjà réaménagée). Chaque année, la provision est réévaluée sur la base des travaux réalisés et de ceux à réaliser.

Le calcul de la provision pour suivi long terme dépend d'une part des coûts liés à la production de lixiviat et de biogaz, et d'autre part de la valorisation du biogaz. Cette valorisation du biogaz est une source de revenu et vient en réduction des dépenses de suivi long terme. Les principaux postes de dépenses de suivi long terme sont :

- ▶ la construction d'infrastructures (unité de valorisation de biogaz, installation de traitement des lixiviats) et les travaux de démolition des installations utilisées pendant la période d'exploitation ;
- ▶ l'entretien et la réparation de la couverture et des infrastructures (collecte des eaux de surface) ;
- ▶ le contrôle et le suivi des eaux de surface, des eaux souterraines et des lixiviats ;
- ▶ le remplacement et la réparation des points de contrôle (piézomètres) ;
- ▶ les coûts de traitement des lixiviats ;
- ▶ les dépenses liées à la collecte et au traitement du biogaz (mais en tenant compte des revenus générés par sa valorisation).

La provision pour suivi long terme devant figurer dans l'état de situation financière de fin de période est fonction du taux de remplissage du centre de stockage à la clôture de la période, des dépenses totales estimées par année et par poste (sur la base de coûts standards ou spécifiques), de la date prévisionnelle de fermeture du site et du taux d'actualisation utilisé pour chaque site (selon sa durée de vie résiduelle).

## 18.5 Autres risques

Ce poste comprend principalement des provisions pour risques divers liés au personnel, à l'environnement et à divers risques sur affaires. Au 31 décembre 2020, celles-ci incluent une provision de 70,0 millions d'euros correspondant à la mise à la juste valeur des contrats déficitaires suite à l'acquisition de WSN par SUEZ R&R Australia en 2010. Cette provision s'élevait à 75,3 millions d'euros au 31 décembre 2019.

## Note 19 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme

### 19.1 Description des principaux régimes de retraite et avantages assimilés

La plupart des sociétés du Groupe accordent à leur personnel des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraite et indemnités de fin de carrière, couverture médicale, avantages en nature, etc.), ainsi que d'autres avantages à long terme comme les médailles du travail et autres primes d'ancienneté.

#### 19.1.1 Principaux régimes de retraites

##### ► En France

Les salariés bénéficient de régimes de retraites à cotisations définies comme le régime de base de la sécurité sociale ou les régimes de retraites complémentaires. Certains salariés bénéficient aussi de régimes facultatifs de retraites dont certains sont des régimes à prestations définies à travers lesquels l'employeur s'engage à verser à ses salariés, ou à une catégorie de ses salariés, des pensions de retraite dont le montant est fixé contractuellement.

Au 31 décembre 2020, la dette actuarielle relative aux régimes des cadres supérieurs, régimes dits de « 1991 » et « 1998 », fermés en 2019 en application de la loi Pacte, s'élève à 28 millions d'euros contre 76,4 millions d'euros au 31 décembre 2019. Les droits des bénéficiaires nés en 1962 ou antérieurement ont été cristallisés à la date du 4 juillet 2019. La durée de la dette actuarielle des régimes des cadres supérieurs est de 3 ans. Il convient de noter que ces régimes sont partiellement préfinancés (1 % de la dette brute au 31 décembre 2020).

Tous les salariés bénéficient d'indemnités de départ à la retraite (IDR) dont le montant est payé en une seule fois à la date de départ effective du salarié. Ces IDR correspondent à des régimes à prestations définies.

Hors de France, les principaux régimes de retraites et assimilés concernent les sociétés aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni.

##### ► Aux États-Unis et au Canada

Aux États-Unis, il existe deux plans à prestations définies : le United Water Resources Inc. Retirement plan, fermé aux nouveaux entrants depuis janvier 2010 et le plan de pension United Water Environmental Services Pension qui concerne les salariés du secteur d'activité non régulé. Ce dernier a été fermé pour le personnel non-syndiqué en décembre 2010. Par ailleurs, les membres de la Direction bénéficient d'un plan de retraite particulier (SERP). Au 31 décembre 2020, la dette actuarielle relative à ces régimes de retraites à prestations définies de SUEZ Water Inc. s'élève à 516,9 millions d'euros contre 484,9 millions d'euros au 31 décembre 2019. La durée de la dette actuarielle des régimes de retraites à prestations définies de SUEZ Water Inc. est de 14 ans. Ces régimes sont préfinancés à hauteur de 75 % au 31 décembre 2020.

SUEZ Water Inc. s'engage également à prendre en charge une partie des frais de santé de ses retraités. Au 31 décembre 2020, la dette actuarielle correspondante s'élève à 105,3 millions d'euros contre 99,2 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Les entités de SUEZ Water Technologies & Solutions, disposent de deux plans à prestations définies au Canada et aux États-Unis : le Pension Plan for Employees of GE Water & Process Technologies Canada et le Ionics Incorporated Retirement Plan aux États-Unis. Par ailleurs, les membres de la Direction bénéficient d'un plan de retraite particulier (Ionics Incorporated Supplemental Executive Retirement Plan). Au 31 décembre 2020, la dette actuarielle relative aux régimes de retraites à prestations définies de SUEZ Water Technologies & Solutions s'élève à 148,4 millions d'euros. La durée de la dette actuarielle des régimes de retraites à prestations définies de SUEZ Water Technologies & Solutions Water est de 14 ans. Ces régimes sont préfinancés à hauteur de 86 % au 31 décembre 2020.

Enfin, toutes les filiales américaines offrent un plan de type 401 (k), plan à cotisations définies, à leur personnel.

##### ► Au Royaume-Uni

SUEZ R&R UK compte plusieurs plans de retraites à prestations définies. Ils sont fermés aux nouveaux salariés engagés, à l'exception du *Sita Final Salary Pension Scheme*. SUEZ R&R UK, dans le cadre de son expansion, a fait l'acquisition de diverses entités à travers le Royaume-Uni. Ces entités étant le plus souvent des entreprises publiques avant leur acquisition, leur personnel était affilié à des *Local Government Pension Schemes* (LGPS), que SUEZ R&R UK est tenu de maintenir. Au 31 décembre 2020, la dette actuarielle relative aux régimes de retraites de SUEZ R&R UK s'élève à 148,0 millions d'euros contre 146,5 millions d'euros au 31 décembre 2019. La durée de la dette actuarielle des régimes de SUEZ R&R UK est de 19 ans. Ces régimes sont préfinancés à hauteur de 85 % au 31 décembre 2020.

Le personnel engagé après la date de fermeture des plans à prestations définies est couvert par un plan à cotisations définies, le *Sita Stakeholder pension plan*.

Comme évoqué ci-dessus, les régimes à prestations définies peuvent être partiellement ou intégralement préfinancés par des contributions versées dans un fonds de pension (Royaume-Uni, Canada, États-Unis) ou dans un fonds cantonné géré par une compagnie d'assurance (France). Ces fonds sont alimentés par des cotisations versées par l'entreprise et, dans certains cas, par les salariés.

#### 19.1.2 Régimes multi-employeurs

Certaines entités du Groupe voient leur personnel affilié à des régimes de retraite multi-employeurs. C'est notamment le cas aux Pays-Bas, pour la plupart des entités dont le métier rend obligatoire l'affiliation à un régime sectoriel. Ces régimes prévoient une mutualisation des risques de telle sorte que le financement est assuré par un taux de cotisation déterminé uniformément pour toutes les sociétés affiliées. Aux Pays-Bas, le régime multi-employeurs est un régime à prestations définies. Cependant, il est comptabilisé comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 19.

### 19.1.3 Autres avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme

Outre les compléments de retraites évoqués ci-dessus, la plupart des entités du Groupe octroient à leur personnel des médailles du travail, avantages correspondant à des primes versées pendant la période d'activité aux salariés concernés, quand ils remplissent certaines conditions d'ancienneté. Par ailleurs, plusieurs sociétés du Groupe s'engagent à financer une partie des frais encourus par leurs salariés et/ou retraités, en cas de survenance d'événements spécifiques (maladies...) et en complément des montants versés au titre des régimes à cotisations définies.

Ces engagements relèvent de régimes à prestations définies. Ils sont présentés dans les tableaux ci-après en « autres avantages postérieurs à l'emploi » et en « autres avantages à long terme ».

Les variations des provisions et des actifs pour retraites et engagements assimilés constatés dans l'état de situation financière sont les suivantes :

(en millions d'euros)

	Actif	Passif	Total
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>7,5</b>	<b>(805,1)</b>	<b>(797,7)</b>
Différence de change	(0,1)	(5,9)	(6,0)
Pertes et gains actuariels <sup>(a)</sup>	0,3	(90,9)	(90,6)
Effet de périmètre et divers	-	(0,2)	(0,2)
Charge de l'exercice <sup>(b)</sup>	(1,0)	27,9	26,9
Cotisations	0,9	50,3	51,2
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>7,6</b>	<b>(823,9)</b>	<b>(816,3)</b>
Différence de change	(0,2)	22,2	22,0
Pertes et gains actuariels <sup>(a)</sup>	2,1	(59,4)	(57,3)
Effet de périmètre et divers	(15,9)	60,2	44,3
Actifs classés comme détenus en vue de la vente et passifs associés	-	54,7	54,7
Charge de l'exercice <sup>(b)</sup>	12,4	(27,6)	(15,2)
Cotisations	0,1	65,7	65,8
<b>Solde comptabilisé au 31 décembre 2020</b>	<b>6,1</b>	<b>(708,1)</b>	<b>(702,0)</b>

(a) Pertes et gains actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi.

(b) Y compris pertes et gains actuariels sur avantages à long terme (médailles du travail notamment).

Les actifs de régime et les droits à remboursement sont présentés dans l'état de situation financière au sein des lignes « Autres actifs » non courants et courants.

L'impact sur l'exercice 2020 fait ressortir une charge de - 15,2 millions d'euros en 2020 contre un produit de 26,9 millions d'euros en 2019. Les principales composantes de cette charge en 2020 sont présentées en Note 19.2.3.

(en millions d'euros)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>(496,9)</b>	<b>(406,3)</b>
Gains et (Pertes) actuariels générés sur l'année <sup>(a)</sup>	(57,3)	(90,6)
Variations de périmètre et autres <sup>(b)</sup>	24,1	-
<b>Solde de clôture</b>	<b>(530,1)</b>	<b>(496,9)</b>

(a) Sur avantages postérieurs à l'emploi.

(b) Correspond principalement à la cession des activités de Recyclage et Valorisation en Suède (voir Note 2.5.3).

Le solde de clôture des écarts actuariels présentés ci-dessus comprend les écarts actuariels comptabilisés dans les sociétés mises en équivalence.

## 19.2 Plans à prestations définies

### 19.2.1 Montants présentés dans l'état de situation financière et dans l'état des résultats globaux

Conformément aux dispositions de la norme IAS 19, l'information présentée dans l'état de situation financière pour les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme correspond à la différence entre la dette actuarielle (engagement brut) et la juste valeur des actifs de couverture. Lorsque cette différence est positive, une provision est enregistrée (engagement net). Lorsque la différence est négative, un actif net est constaté dès lors qu'il satisfait aux conditions de reconnaissance d'un actif de régime.

## 19.2.2 Évolution du montant des engagements et des actifs de couverture

Le tableau ci-dessous présente le montant des dettes actuarielles et des actifs de couverture du groupe SUEZ, leur évolution au cours des exercices concernés, ainsi qu'une réconciliation avec les montants comptabilisés dans l'état de situation financière.

	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
	Retraites <sup>(a)</sup>	Autres avantages postérieurs à l'emploi <sup>(b)</sup>	Autres avantages à LT <sup>(c)</sup>	Total	Retraites <sup>(a)</sup>	Autres avantages postérieurs à l'emploi <sup>(b)</sup>	Autres avantages à LT <sup>(c)</sup>	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
<b>Variation de la dette actuarielle</b>								
<b>Dette actuarielle début de période</b>	<b>(1 514,3)</b>	<b>(227,2)</b>	<b>(17,2)</b>	<b>(1 758,7)</b>	<b>(1 359,1)</b>	<b>(242,7)</b>	<b>(16,4)</b>	<b>(1 618,2)</b>
Coût normal	(35,9)	(3,7)	(1,5)	(41,1)	(39,2)	(4,5)	(1,4)	(45,1)
Intérêt sur la dette actuarielle	(30,0)	(5,9)	(0,2)	(36,1)	(37,3)	(7,1)	(0,3)	(44,7)
Cotisations versées	(1,4)	-	-	(1,4)	(1,5)	-	-	(1,5)
Modification de régime	16,2	-	0,4	16,6	48,9	36,9	0,5	86,3
Acquisitions/Cessions de filiales	45,0	-	(0,8)	44,2	(0,2)	-	-	(0,2)
Réductions/Cessations de régimes	67,3	0,4	0,2	67,9	8,4	(0,4)	0,3	8,3
Événements exceptionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertes et gains actuariels financiers	(97,3)	(26,4)	(0,1)	(123,8)	(159,5)	(23,6)	(1,3)	(184,4)
Pertes et gains actuariels démographiques	6,3	8,0	(0,2)	14,1	(3,5)	7,9	0,1	4,5
Prestations payées	55,5	9,7	1,2	66,4	52,4	9,4	1,3	63,1
Passifs associés aux actifs classés comme détenus en vue de la vente	176,7	-	0,5	177,2	-	-	-	-
Autres	71,0	10,5	0,3	81,8	(23,7)	(3,1)	-	(26,8)
<b>Dette actuarielle fin de période</b>	<b>(A) (1 240,9)</b>	<b>(234,6)</b>	<b>(17,4)</b>	<b>(1 492,9)</b>	<b>(1 514,3)</b>	<b>(227,2)</b>	<b>(17,2)</b>	<b>(1 758,7)</b>
<b>Variation des actifs de couverture</b>								
<b>Juste valeur des actifs de couverture en début de période</b>	<b>857,8</b>	<b>84,6</b>	<b>-</b>	<b>942,4</b>	<b>747,5</b>	<b>73,0</b>	<b>-</b>	<b>820,5</b>
Produit d'intérêts des actifs de couverture	19,1	3,0	-	22,1	22,1	3,3	-	25,4
Cotisations perçues	57,7	6,3	1,2	65,2	44,4	5,9	-	50,3
Réductions/Cessations de régimes	(44,3)	-	-	(44,3)	(2,1)	-	-	(2,1)
Pertes et gains actuariels financiers	43,1	9,0	-	52,1	78,1	10,0	-	88,1
Prestations payées	(53,6)	(9,6)	(1,2)	(64,4)	(51,6)	(9,1)	-	(60,7)
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	(122,5)	-	-	(122,5)	-	-	-	-
Autres	(52,2)	(7,5)	-	(59,7)	19,4	1,5	-	20,9
<b>Juste valeur des actifs de couverture en fin de période</b>	<b>(B) 705,1</b>	<b>85,8</b>	<b>-</b>	<b>790,9</b>	<b>857,8</b>	<b>84,6</b>	<b>-</b>	<b>942,4</b>
<b>Couverture financière</b>	<b>(A+B) (535,8)</b>	<b>(148,8)</b>	<b>(17,4)</b>	<b>(702,0)</b>	<b>(656,5)</b>	<b>(142,6)</b>	<b>(17,2)</b>	<b>(816,3)</b>
<b>Engagements nets de retraites</b>	<b>(535,8)</b>	<b>(148,8)</b>	<b>(17,4)</b>	<b>(702,0)</b>	<b>(656,5)</b>	<b>(142,6)</b>	<b>(17,2)</b>	<b>(816,3)</b>
<b>Total Passif</b>	<b>(541,9)</b>	<b>(148,8)</b>	<b>(17,4)</b>	<b>(708,1)</b>	<b>(664,1)</b>	<b>(142,6)</b>	<b>(17,2)</b>	<b>(823,9)</b>
<b>Total Actif</b>	<b>6,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6,1</b>	<b>7,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7,6</b>

(a) Pensions de retraite et indemnités de départ en retraite.

(b) Régimes de prévoyance, gratuités et autres avantages postérieurs à l'emploi.

(c) Médailles du travail et autres avantages à long terme.

En 2020, les engagements nets de retraite sont en baisse de 114,3 millions d'euros. Cette évolution provient principalement :

- du reclassement en « Actifs classés comme détenus en vue de la vente et passifs associés » des engagements nets portés par les entités destinées à être cédées en 2021 pour 54,7 millions d'euros (voir Note 1.2.4 et Note 2.6) ;
- de la sortie pour 42,9 millions d'euros des engagements liés aux activités de Recyclage et Valorisation en Suède cédées en 2020 (voir Note 2.5.3) ;
- de la révision des indices de revalorisation de différents régimes en France, aboutissant à une diminution des engagements de -27,8 millions d'euros.

En 2019, la hausse du montant des engagements s'expliquait principalement par des pertes actuarielles à hauteur de 90,6 millions d'euros. Ces éléments avaient été partiellement compensés par la modification du régime frais de santé des retraités français qui avait eu pour conséquence de diminuer l'engagement de -37,1 millions d'euros et par la fermeture, en application de la loi Pacte, des régimes Article 39 dits de « 1991 » et de « 1998 ». À ce titre, la cristallisation des droits des bénéficiaires nés en 1962 ou antérieurement avait diminué l'engagement de -50,3 millions d'euros.

### 19.2.3 Composante de la charge de l'exercice

Les charges constatées au titre des retraites et engagements assimilés à prestations définies en 2020 et 2019 se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Coûts des services rendus de la période	(41,1)	(45,1)
Charges d'intérêts nets sur l'engagement net	(14,0)	(19,3)
Profits ou pertes actuariels	(0,3)	(1,2)
Coûts des services passés	16,6	86,3
Profits ou pertes sur réduction, cession, liquidation de régimes	23,6	6,2
<b>Total</b>	<b>(15,2)</b>	<b>26,9</b>
<i>dont comptabilisés en résultat opérationnel courant</i>	<i>(1,2)</i>	<i>46,2</i>
<i>dont comptabilisés en résultat financier</i>	<i>(14,0)</i>	<i>(19,3)</i>

### 19.2.4 Politique et stratégie de couverture des engagements de retraite et assimilés

Lorsque les plans à prestations définies font l'objet d'une couverture financière, les actifs sont investis au travers de fonds de pensions et/ou de compagnies d'assurance. La répartition entre ces grandes catégories diffère pour chaque plan selon les pratiques d'investissement propres aux pays concernés. Les stratégies d'investissement des plans à prestations définies visent à trouver un bon équilibre entre le retour sur investissement et les risques associés.

Les objectifs d'investissement sont :

- ▶ de maintenir un niveau de liquidité suffisant afin de payer les pensions de retraites ou autres paiements forfaitaires ; et
- ▶ dans un cadre de risque maîtrisé, d'atteindre un taux de rendement à long terme rémunérant le taux d'actualisation ou, le cas échéant, au moins égal aux rendements futurs demandés.

Lorsque les actifs sont investis au travers de fonds de pension, les répartitions et comportements d'investissement sont déterminés par les organismes de gestion de ces fonds. Concernant les plans français, lorsque les actifs sont investis *via* une compagnie d'assurance, cette dernière gère le portefeuille d'investissement dans le cadre de contrats en unités de compte et, le cas échéant lorsqu'il s'agit de contrats en euros, garantit un taux de rendement sur les actifs. Ces fonds diversifiés sont caractérisés par une gestion active en référence à des indices composites, adaptés à l'horizon long terme des passifs, et prenant en compte les obligations gouvernementales de la zone Euro ainsi que les actions des plus grandes valeurs de la zone Euro et hors zone Euro. La seule obligation de la compagnie d'assurance est un taux de rendement fixe minimum dans le cas des fonds en euros.

La couverture des engagements s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Dette actuarielle	Juste valeur des actifs de couverture	Coûts des services passés non constatés	Plafonnement d'actifs et complément de provision	Total engagement net
Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	(1 277,1)	896,3	-	-	(380,8)
Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	(38,5)	46,1	-	-	7,6
Plans non financés	(443,1)	-	-	-	(443,1)
<b>Total 31 décembre 2019</b>	<b>(1 758,7)</b>	<b>942,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(816,3)</b>
Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	(1 038,3)	766,7	-	-	(271,6)
Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	(18,1)	24,2	-	-	6,1
Plans non financés	(436,5)	-	-	-	(436,5)
<b>Total 31 décembre 2020</b>	<b>(1 492,9)</b>	<b>790,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(702,0)</b>

La répartition des actifs de couverture en fonction des principales catégories d'actifs se présente comme suit :

	2020	2019
Placements actions	27 %	14 %
Placements obligations	53 %	54 %
Immobilier	3 %	6 %
Autres (y compris monétaires)	17 %	26 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

L'allocation des actifs de couverture par zone géographique d'investissement est la suivante :

	Europe	Amérique du Nord	Asie Océanie	Autres
Placements actions	20 %	30 %	0 %	0 %
Placements obligations	60 %	53 %	0 %	0 %
Immobilier	0 %	3 %	0 %	0 %
Autres (y compris monétaires)	20 %	14 %	100 %	100 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## 19.2.5 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles ont été déterminées par pays et par société, en relation avec des actuaires indépendants.

Les taux pondérés sont présentés comme suit :

	Retraites		Autres avantages postérieurs à l'emploi		Avantages à long terme		Total des engagements	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Taux d'actualisation des engagements	1,8 %	1,8 %	2,5 %	2,5 %	1,1 %	0,8 %	1,9 %	1,9 %
Taux d'augmentation des salaires	2,7 %	2,5 %	3,6 %	3,1 %	1,6 %	1,5 %	2,8 %	2,6 %
Taux d'inflation	1,8 %	2,1 %	2,3 %	2,3 %	1,5 %	1,7 %	1,9 %	2,1 %
Durée résiduelle de service	15 ans	16 ans	14 ans	14 ans	6 ans	8 ans	15 ans	15 ans

Les taux d'actualisation et d'augmentation des salaires sont présentés inflation comprise.

### 19.2.5.1 Taux d'actualisation et d'inflation

Le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence au rendement, à la date de l'évaluation, des obligations émises par des entreprises de premier rang, pour une échéance correspondant à la durée de l'engagement.

Comme au 31 décembre 2019, les taux à fin 2020 ont été déterminés pour chaque zone monétaire (euro, dollar américain et livre sterling) à partir des données soit sur le rendement des obligations Corporate

de haute qualité soit sur le rendement des obligations d'État pour les pays où il n'y a pas de marché profond pour les obligations Corporate de haute qualité. Une courbe de taux d'actualisation a été retenue par zone monétaire et a été appliquée à la dette ainsi qu'aux composantes de la charge courante (*Service Cost* et *Net Interest*).

Selon les estimations établies par le Groupe, une variation de plus ou moins 1 % du taux d'actualisation entraînerait une variation de la dette actuarielle d'environ 14 %.

Les taux d'inflation ont été déterminés pour chaque zone monétaire. Une variation du taux d'inflation de plus ou moins 1 % entraînerait une variation de la dette actuarielle de 6 %.

## 19.2.6 Répartition géographique des engagements

En 2020, la répartition géographique des principaux engagements et les hypothèses actuarielles (y compris inflation) y afférents sont les suivants :

(en millions d'euros)	Zone Euro		Royaume-Uni		États-Unis		Reste du monde	
	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements
Engagements nets <sup>(a)</sup>	(311,6)	(63,2)	(22,1)	0,0	(143,2)	(23,3)	(58,9)	(79,7)
Taux d'actualisation des engagements	0,0 %	1,0 %	2,0 %	0,0 %	2,0 %	2,5 %	2,0 %	3,0 %
Taux d'augmentation des salaires	2,0 %	0,5 %	3,0 %	0,0 %	3,0 %	3,5 %	2,0 %	5,0 %
Taux d'inflation	1,0 %	1,5 %	2,0 %	0,0 %	2,0 %	3,0 %	1,0 %	2,5 %
Durée résiduelle de service	15	12	19	N/A	14	13	14	16

(a) Les engagements nets correspondent à la différence entre la dette actuarielle et la juste valeur des actifs de couverture.

Les engagements nets de retraite « reste du monde » concernent en particulier le Chili et Macao, alors que les autres engagements « reste du monde » proviennent essentiellement du Maroc.

### 19.2.7 Versements attendus en 2021

Le Groupe s'attend à verser au cours de l'exercice 2021 des contributions aux fonds ainsi que des prestations directement aux bénéficiaires de l'ordre de 83,4 millions d'euros au profit de ses régimes à prestations définies.

## 19.3 Plans à cotisations définies

Courant 2020, le groupe SUEZ a comptabilisé une charge de 109,6 millions d'euros au titre des plans à cotisations définies au sein du Groupe. Ces cotisations sont présentées dans les « charges du personnel » au compte de résultat.

## Note 20 Paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire

Les montants comptabilisés au titre des paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire sont les suivants :

(en millions d'euros)	Note	(Charge) de la période	
		2020	2019
Plans d'attribution d'actions et d'unités de performance	20.1	(9,1)	(3,7)
Augmentations de capital réservées aux salariés <sup>(a)</sup>	20.2	0,5	(16,5)
Plans de rémunération à long terme	20.3	11,6	5,3
<b>Total</b>		<b>3,0</b>	<b>(14,9)</b>

(a) L'impact des *Share Appreciation Rights* est présenté après couverture par des warrants (soumis à la norme IFRS 9). Avant couverture par des warrants, l'impact 2020 relatif aux augmentations de capital réservées aux salariés s'élève à -0,7 million d'euros. En 2019, il s'agissait d'une charge de -16,2 millions d'euros dont -15,8 millions en lien avec la comptabilisation du plan *Sharing* 2019.

### 20.1 Plans d'attribution gratuite d'actions et d'unités de performance

#### 20.1.1 Dispositifs et attributions

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 24 novembre 2020 a octroyé un plan d'attribution d'Unités de performance « Plan 2020 » basées sur des actions au profit de certains salariés en France et à l'étranger.

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques de ce plan :

Caractéristiques	Unités de performance	
Nombre de bénéficiaires	Mandataire social	1
	Autres	1 660
Nombre d'instruments octroyés	Mandataire social	32 325
	Autres	1 767 500
Date d'attribution	24/11/2020	
Date d'acquisition	30/11/2023	

#### 20.1.2 Conditions de performance

Le plan est assorti de conditions de performance interne. Lorsque ces dernières ne sont pas atteintes en totalité, les volumes d'actions attribués aux salariés sont réduits comme prévu dans les règlements des plans. Cette modification du nombre d'actions se traduit par une réduction de la charge totale des plans, conformément aux dispositions d'IFRS 2. L'appréciation de la condition de performance est revue à chaque clôture.

Le Plan 2020 concerne deux listes distinctes de bénéficiaires : Mandataire social et Autres dont les conditions de performance sont présentées ci-après :

- ▶ une condition de performance liée au résultat net par action récurrent du groupe SUEZ cumulé sur les périodes 2020, 2021 et 2022 s'applique sur un tiers du nombre cible d'Unités de performance attribuées ;

À l'issue de la période d'acquisition, sous respect des conditions de ces plans et du niveau d'atteinte des conditions de performance, les bénéficiaires du « Plan 2020 » auront le droit de recevoir en numéraire un montant brut égal à la moyenne des cours de clôture de l'action SUEZ des 10 jours de bourse précédant la date d'acquisition.

Le versement de ce montant est conditionné à la présence du bénéficiaire dans la Société entre la date d'attribution et la date d'acquisition.

- ▶ une condition de performance liée au *free cash flow* récurrent du groupe SUEZ cumulé sur les périodes 2020, 2021 et 2022 s'applique sur un tiers du nombre cible d'Unités de performance attribuées ;

- ▶ une condition de performance liée à l'évolution du *Total Shareholder Return* de SUEZ sur la période des 3 années du plan comparée à l'évolution du *Total Shareholder Return* de l'indice Euro Stoxx Utilities sur la même période s'applique sur un tiers du nombre cible d'Unités de performance attribuées.

Enfin, pour tous les bénéficiaires, le montant du versement tel que ressortant de l'application des conditions de performance pourra être augmenté ou diminué de 10% en fonction du taux de parité homme/femme dans l'encadrement (TPE) au 31 décembre 2022.

Selon le référentiel d'indicateurs sociaux déployé au sein du groupe SUEZ dans le cadre du processus de reporting social, le TPE correspond au ratio suivant : nombre de femmes cadres/nombre total de cadres.

### 20.1.3 Hypothèses retenues

La juste valeur des plans est estimée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution en tenant compte des hypothèses suivantes :

Hypothèses	Unités de performance
Date d'attribution	24/11/2020
Cours sous jacent à la date d'attribution	16,24 euros
Volatilité de SUEZ	23,7 %
Volatilité de l'Euro Stoxx Utilities	15,2 %
Dividendes anticipés de SUEZ	0,65 euros
Taux sans risque	1 an : - 0,68 %
	2 ans : - 0,70 %
	3 ans : - 0,69 %
Taux de rotation du personnel	5 %
Probabilité d'atteinte des conditions de performance internes	100 %

Le modèle de Black & Scholes a été utilisé afin de modéliser la condition de marché qui conditionne la juste valeur du plan.

La juste valeur des unités de performance ainsi déterminée aboutit à une charge de 20,4 millions d'euros étalée sur la durée d'attribution du plan.

### 20.1.4 Charges comptables

(en millions d'euros)	Nombre d'actions attribuées	Solde à livrer au 31 décembre 2020	Juste valeur moyenne pondérée	(Charge) de la période	
				2020	2019
Juillet 2018 – Plan d'actions de performance	719 785	639 016	6,2 euros	(1,3)	(1,2)
Juillet 2018 – Plan d'unités de performance	517 855	478 143	7,2 euros	(0,8)	(1,3)
Octobre 2019 – Plan d'unités de performance	1 885 750	1 704 669	8,9 euros	(6,0)	(1,2)
Novembre 2020 – Plan d'unités de performance	1 767 500	1 740 848	13,2 euros	(1,0)	-
<b>Total</b>	<b>4 890 890</b>	<b>4 562 676</b>		<b>(9,1)</b>	<b>(3,7)</b>

Les charges des plans, y compris les charges sociales, sont étalées sur la période d'acquisition des droits en contrepartie des capitaux propres pour le plan actions de performance et en contrepartie des dettes sociales pour les plans d'unités de performance.

## 20.2 Augmentations de capital réservées aux salariés

La charge enregistrée en 2020 et en 2019 sur les plans en vigueur est la suivante :

(en millions d'euros)			(Charge) de la période	
			2020	2019
Plan SUEZ Sharing 2019	Décote et abondement en France	Décembre 2019	-	(15,8)
Plan SUEZ Sharing 2019	Abondement international	Décembre 2019	(0,3)	-
Plan SUEZ Sharing 2019	Share Appreciation Rights	Décembre 2019	1,2	-
Plan SUEZ Sharing 2017	Abondement international	Décembre 2017	(0,3)	(0,3)
Plan SUEZ Sharing 2017	Share Appreciation Rights	Décembre 2017	(0,1)	(0,2)
Plan SUEZ Sharing 2014	Abondement international	Juillet 2014	-	(0,1)
Plan SUEZ Sharing 2014	Share Appreciation Rights	Juillet 2014	-	(0,1)
<b>Total<sup>(a)</sup></b>			<b>0,5</b>	<b>(16,5)</b>

(a) L'impact des Share Appreciation Rights est présenté après couverture par des warrants (soumis à la norme IFRS 9). Avant couverture par des warrants, l'impact 2020 relatif aux augmentations de capital réservées aux salariés s'élève à - 0,7 million d'euros. En 2019, il s'agissait d'une charge de - 16,2 millions d'euros dont - 15,8 millions en lien avec la comptabilisation du plan Sharing 2019.

Les dispositifs relatifs aux Plans Sharing 2019, 2017 et 2014 sont décrits en détail dans le précédent Document d'Enregistrement Universel et Documents de Référence de SUEZ.

## 20.3 Plans de rémunération à long terme

À fin 2020, aucun nouveau plan de rémunération long terme n'a été mis en place.

Au cours de l'exercice 2020, l'ensemble des plans de rémunération à long terme en cours a généré un produit de 11,6 millions d'euros (en

tenant également compte du provisionnement des charges sociales). Ce montant comprend la reprise de provision du plan 2017.

Les caractéristiques de ces plans sont décrites dans le précédent Document d'Enregistrement Universel de SUEZ et dans les précédents Documents de Référence de SUEZ.

## Note 21 Transactions avec des parties liées

Les transactions significatives qui existent entre le Groupe et ses parties liées sont présentées en application de la norme IAS 24. Elles concernent les transactions avec :

► les sociétés associées et coentreprises du groupe SUEZ ;

► la société ENGIE, et les sociétés liées à ENGIE, qui a consolidé SUEZ selon la méthode de la mise en équivalence jusqu'au 5 octobre 2020.

Les rémunérations des principaux dirigeants (Comité Exécutif) sont présentées en Note 22.

### 21.1 Transactions avec le groupe ENGIE

(en millions d'euros)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Transactions avec la société ENGIE</b>		
Achats/Ventes de biens et services	(0,3)	8,9
Dettes non financières	0,4	0,3
Créances non financières	0,1	0,1
<b>Transactions avec les sociétés liées à la société ENGIE</b>		
Achats/Ventes de biens et services	11,9	12,6
Créances non financières	3,2	8,8
Dettes non financières	0,5	0,8
Dettes financières	0,8	0,8
En-cours dettes financières hors instruments financiers	0,8	0,8
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières Actif/(Passif)	(1,1)	1,3

### 21.2 Transactions réalisées avec les activités conjointes, les coentreprises et les sociétés associées

Au 31 décembre 2020, ces transactions correspondent pour l'essentiel à des prêts accordés aux coentreprises et entreprises associées dont le solde dans l'état de situation financière s'élève à 95,0 millions d'euros et dont les principales lignes sont :

- 37,1 millions d'euros avec des coentreprises dans les métiers de l'Eau en Europe ;
- 28,9 millions d'euros avec des sociétés associées en charge de la mise en service et de l'exploitation d'incinérateurs au Royaume-Uni ;
- enfin, 12,6 millions d'euros avec une coentreprise basée au Koweït pour le contrat de maintenance d'une usine de traitement de l'eau.

## Note 22 Rémunération des membres du Comité Exécutif

Le Comité Exécutif du Groupe est composé de onze membres au 31 décembre 2020.

Leurs rémunérations (hors charges patronales) se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Avantages à court terme	9,2	9,3
Avantages postérieurs à l'emploi <sup>(a)</sup>	0,2	0,7
Plans de rémunération à long terme <sup>(b)</sup>	0,5	0,2
<b>Total</b>	<b>9,9</b>	<b>10,2</b>

(a) Avantages postérieurs à l'emploi : relatifs aux seuls régimes du groupe SUEZ.

(b) Plans de rémunération à long terme : y compris plans d'attribution d'actions de performance.

Suite à la fermeture des régimes des cadres supérieurs dits de « 1991 » et « 1998 », en 2019 en application de la loi Pacte, les rémunérations liées aux avantages postérieurs à l'emploi ont diminué en 2020.

## Note 23 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante. Le montant des provisions constituées à ce titre au 31 décembre 2020 s'élève à 61,6 millions d'euros.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage dont le Groupe a connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des six derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

### Litiges argentins

En Argentine, les tarifs applicables aux contrats de concession ont été bloqués par une loi d'urgence publique et de réforme du régime des changes (Loi d'Urgence) en janvier 2002 empêchant ainsi l'application des clauses contractuelles d'indexation des tarifs en cas de dépréciation du peso argentin par rapport au dollar américain.

En 2003, SUEZ – désormais ENGIE – et ses coactionnaires, concessionnaires des eaux de Buenos Aires et de Santa Fé ont entamé des procédures d'arbitrage contre l'État argentin en sa qualité de concédant, dans le but de faire appliquer les clauses contractuelles des contrats de concession devant le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) conformément aux traités bilatéraux de protection des investissements.

Ces procédures d'arbitrage CIRDI visent à obtenir des indemnités pour compenser la perte de valeur des investissements consentis depuis le début de la concession, suite aux mesures adoptées par l'Argentine après la promulgation de la Loi d'Urgence susmentionnée. Le CIRDI a reconnu sa compétence pour statuer dans les deux affaires en 2006. Parallèlement aux procédures CIRDI, les sociétés concessionnaires Aguas Argentinas et Aguas Provinciales de Santa Fé se sont vues contraintes d'entamer des procédures de résiliation de leur contrat de concession devant les juridictions administratives locales.

Toutefois, la situation financière des sociétés concessionnaires s'étant dégradée depuis la Loi d'Urgence, la société Aguas Provinciales de Santa Fé a annoncé sa mise en liquidation judiciaire lors de son Assemblée Générale du 13 janvier 2006.

Parallèlement, la société Aguas Argentinas a demandé à bénéficier du « Concurso Preventivo » (comparable à la procédure française de redressement judiciaire). Dans le cadre de cette procédure de redressement judiciaire, une proposition concordataire opérant novation du passif admissible de la société Aguas Argentinas a reçu l'approbation des créanciers et a été homologuée par le juge de la faillite le 11 avril 2008. La proposition prévoyait un premier paiement de 20 % (soit l'équivalent d'environ 40 millions de dollars américains) lors de l'homologation et un second paiement de 20 % en cas d'indemnisation par l'État argentin. ENGIE et Agbar, en tant qu'actionnaires de contrôle, ont décidé de soutenir financièrement Aguas Argentinas pour faire face à ce premier paiement et ont versé respectivement, lors de l'homologation, la somme de 6,1 et 3,8 millions de dollars américains.

Par deux décisions datées du 30 juillet 2010, le CIRDI a reconnu la responsabilité de l'État argentin dans la résiliation des contrats de concession d'eau et d'assainissement de Buenos Aires et de Santa Fé. Par ailleurs, en juin 2011, le CIRDI a procédé à la nomination d'un expert afin d'évaluer de manière définitive le montant de la réparation au titre des préjudices subis. Les rapports portant sur les concessions de Buenos Aires et de Santa Fé ont été remis par l'expert au CIRDI respectivement en septembre 2013 et en avril 2014.

Concernant la concession de Buenos Aires, le CIRDI a rendu sa décision le 9 avril 2015, qui condamne la République argentine à verser 405 millions de dollars américains aux actionnaires d'Aguas Argentinas en réparation du préjudice subi (dont 367 millions de dollars américains à SUEZ et ses filiales). Début août 2015, cette décision a fait l'objet d'un recours en nullité de la part de la République argentine devant un Comité *ad hoc* du CIRDI. Ce recours a été rejeté en mai 2017, rendant la décision du CIRDI définitive. En avril 2019, le gouvernement argentin et les actionnaires d'Aguas Argentinas ont conclu et mis en œuvre un accord transactionnel de règlement en application de la sentence du CIRDI, au titre duquel SUEZ et ses filiales ont perçu un montant en numéraire de 224,1 millions d'euros.

Concernant la concession de Santa Fé, le CIRDI a condamné la République argentine, par une décision du 4 décembre 2015, à verser 225 millions de dollars américains aux actionnaires d'Agua Provinciales de Santa Fé au titre de la résiliation du contrat de concession, l'intégralité de ce montant étant ainsi dû à SUEZ et ses filiales. La République argentine a introduit un recours en nullité devant un Comité *ad hoc* du CIRDI en septembre 2016. Ce recours a été rejeté en décembre 2018, rendant la décision du CIRDI définitive.

La situation n'a pas connu d'évolution depuis cette dernière date.

### Litiges liés au projet de prise de contrôle hostile de Veolia

Le 30 août 2020, Veolia a annoncé vouloir prendre le contrôle de SUEZ et avoir (i) remis à ENGIE une offre portant sur l'acquisition de 29,9 % du capital de SUEZ et (ii) l'intention, en cas d'acceptation de son offre par ENGIE, de déposer au plus tard lors de l'obtention des autorisations réglementaires requises une offre publique d'acquisition volontaire sur le solde des actions SUEZ, ce projet prévoyant en outre la cession de l'activité SUEZ Eau France à Meridiam, pour des raisons de concurrence. Le 10 septembre 2020, le Conseil d'Administration de SUEZ a indiqué considérer l'approche hostile de Veolia incompatible avec l'intérêt de la société et de ses parties prenantes. Néanmoins, le 5 octobre 2020, ENGIE a accepté l'offre d'acquisition formulée par Veolia, pour un prix de 18 euros par action, Veolia confirmant immédiatement son intention de déposer une offre publique d'acquisition volontaire amicale sur le solde du capital de SUEZ. Dans ce contexte, plusieurs procédures judiciaires sont en cours en lien avec ce projet de prise de contrôle hostile de SUEZ par Veolia.

Le 7 janvier 2021, Veolia a adressé une proposition formelle d'offre publique d'achat au Conseil d'Administration de SUEZ.

Le 7 février 2021, Veolia a modifié sa déclaration d'intention effectuée à la suite de l'acquisition du bloc d'actions SUEZ détenu par ENGIE et déclaré déposer une offre publique d'acquisition hostile sur le solde des actions SUEZ non détenues par Veolia (70,1 %) à un prix de 18 euros coupon attaché.

### Recours contre une décision de l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Prenant acte des annonces de Veolia, SUEZ a invité l'AMF à constater l'ouverture d'une période de préoffre à compter du communiqué diffusé par Veolia le 30 août 2020, celui-ci comportant les caractéristiques de l'offre envisagée. L'AMF a refusé de faire droit à cette demande par une décision en date du 24 septembre 2020.

En octobre 2020, SUEZ a décidé de contester auprès de la Cour d'Appel de Paris la décision de l'AMF du 24 septembre 2020. En conséquence, SUEZ a invité la Cour d'Appel à (i) décider que le communiqué par lequel Veolia a annoncé le 30 août 2020 son intention de déposer un projet d'offre publique visant les titres de la société SUEZ aurait dû donner lieu à l'ouverture immédiate d'une période de préoffre et (ii) juger contraire aux dispositions du règlement général de l'AMF toute acquisition de titres SUEZ par Veolia depuis cette date et jusqu'au dépôt de son offre publique, et notamment l'acquisition par Veolia de 29,9 % du capital de SUEZ auprès d'ENGIE annoncée le 5 octobre 2020. Par un arrêt en date du 11 février 2021, la Cour d'Appel de Paris a rejeté ces demandes. SUEZ dispose d'un délai expirant le 12 avril 2021 pour former un éventuel pourvoi en cassation.

### Procédures relatives à la Fondation (dispositif de pérennisation de SUEZ Eau France au sein du groupe SUEZ)

Le Conseil d'Administration de SUEZ a considéré, dans le cadre du projet hostile de Veolia, qu'une éventuelle cession de SUEZ Eau France serait contraire à la raison d'être et à l'intérêt social de SUEZ, comme à celui de ses parties prenantes et en particulier de ses

salariés. En effet, l'activité Eau France du Groupe, à travers sa filiale SUEZ Eau France, est une composante essentielle de la stratégie du Groupe et constitue l'un des piliers des ambitions de création de valeur à travers le plan SUEZ 2030. Le Conseil d'Administration a ainsi décidé qu'il convenait d'assurer juridiquement la pérennisation de SUEZ Eau France au sein du groupe SUEZ en créant une fondation ayant pour mission de préserver, dans l'intérêt social de SUEZ, l'intégrité de l'activité Eau France au sein du groupe SUEZ (« la Fondation »). Son contrôle, sa gestion, de même que sa consolidation comptable demeurent inchangés, sous la direction du groupe SUEZ. Pour les quatre années, SUEZ Eau France, comme ses actifs, sera inaliénable à défaut d'accord préalable de ses actionnaires sous certaines conditions, y compris, en tout état de cause, celui de la fondation. Pendant cette période, le Conseil d'Administration de SUEZ peut désactiver le dispositif de la Fondation ou au contraire le rendre irrévocable jusqu'en septembre 2024.

Le 19 novembre 2020, statuant sur une requête présentée par de Veolia, le Président du Tribunal de commerce de Nanterre a fait provisoirement défense à SUEZ de rendre irrévocable le dispositif de la Fondation. SUEZ a contesté cette mesure provisoire prise de manière non contradictoire. L'association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM) et les instances représentatives du personnel de SUEZ sont intervenues volontairement à l'instance. La décision pourrait être rendue avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

Conformément à l'ordonnance du 19 novembre 2020 précitée, Veolia a assigné SUEZ, SUEZ Groupe, SUEZ Eau France et la Fondation devant le Tribunal de commerce de Nanterre afin de solliciter l'annulation de la décision de constitution de la Fondation, ainsi que de l'ensemble des actes liés à celle-ci. SUEZ considère que cette décision, prise dans le respect de l'intérêt social de la Société et de l'ensemble de ses parties prenantes, a été adoptée en toute légalité.

### Procédures relatives à l'information/consultation des instances représentatives du personnel de SUEZ

Le 22 septembre 2020, les Instances Représentatives du Personnel de SUEZ (le Comité social et économique de l'UES SUEZ et le Comité d'Établissement de SUEZ Eau France, auxquels s'est joint le Comité d'Entreprise Européen de SUEZ) ont assigné en référé Veolia, ENGIE et SUEZ aux fins d'être consultées sur le projet de cession de 29,9 % du capital de la Société par ENGIE à Veolia puis sur le projet de rapprochement entre SUEZ et Veolia annoncé par cette dernière et, dans l'attente de la réalisation de cette consultation, suspendre toute opération conduisant au rapprochement des groupes SUEZ et Veolia, en ce compris l'offre ferme d'acquisition par Veolia des actions SUEZ détenues par ENGIE et le projet d'offre publique de Veolia sur SUEZ tant que les IRP (*instances représentatives du personnel*) de SUEZ n'auront pas été informées et consultées.

Par une ordonnance du 9 octobre 2020, confirmée en toutes ses dispositions par la Cour d'Appel de Paris le 19 novembre 2020, le Juge des référés Tribunal judiciaire de Paris a considéré que l'absence de consultation des IRP de SUEZ caractérisait un trouble manifestement illicite et a notamment décidé de suspendre le projet de Veolia dans son ensemble jusqu'à ce que les IRP de SUEZ aient été consultées sur l'opération de Veolia, considérant que le communiqué de Veolia du 30 août 2020 constituait la première étape d'un projet global abouti. Veolia et ENGIE avaient formé un pourvoi contre cette décision devant la Cour de Cassation mais se sont finalement désistés le 18 février 2021.

Le 15 décembre 2020, Veolia a par ailleurs introduit un référé d'heure à heure et a invité le Président du Tribunal judiciaire de Paris à modifier l'arrêt de la Cour d'Appel du 19 novembre 2020 précité et à ordonner que la suspension judiciaire prononcée le 9 octobre 2020 prendrait fin le 5 février 2021. Le 15 janvier 2021, le Juge des référés a décliné sa compétence et a invité Veolia à mieux se pourvoir sur l'ensemble de ses demandes.

Veolia a également assigné SUEZ et ses IRP devant le Tribunal judiciaire de Nanterre, dans le cadre d'une procédure « à jour fixe », afin de faire juger que les IRP de SUEZ n'ont pas à être consultées à ce stade du projet porté par Veolia. Par un jugement du 3 février 2021, le Tribunal Judiciaire a fait droit à la demande de Veolia en contradiction avec les décisions de justice rendues précédemment par le Président du Tribunal judiciaire et la Cour d'Appel de Paris. SUEZ et ses IRP ont interjeté appel de ce jugement. Une décision est attendue au cours du mois de mars 2021.

### **Procédures relatives aux mesures d'instruction in futurum chez ENGIE, Veolia et Meridiam**

En novembre 2020, SUEZ a obtenu trois ordonnances autorisant des huissiers à se rendre chez Veolia, ENGIE et Meridiam, en raison des soupçons de fautes administratives, civiles, et pénales commises par ces sociétés. Les huissiers s'y sont rendus et ont opéré des saisies de documents. En décembre 2020, Veolia, ENGIE et Meridiam ont demandé la rétractation des ordonnances rendues. Une décision devrait être rendue au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2021.

### **Procédure à la suite de l'annonce par Veolia, le dimanche 7 février 2021, du dépôt de son projet d'offre publique**

Dans la soirée du dimanche 7 février 2021, Veolia a diffusé un communiqué de presse aux termes duquel elle a annoncé sa décision de déposer une offre publique sur SUEZ.

Considérant que ces annonces constituaient une violation de l'engagement inconditionnel d'amicalité souscrit par Veolia et lui interdisant de déposer un projet d'offre publique non agréé au préalable par le Conseil d'Administration de SUEZ, SUEZ a immédiatement saisi sur requête le Président du Tribunal de commerce de Nanterre, qui a décidé, aux termes d'une ordonnance rendue le 8

février 2021, d'ordonner à Veolia de ne pas rendre l'AMF destinataire d'un projet d'offre publique, ni d'initier d'offre publique sur les titres de SUEZ non préalablement approuvée par le Conseil d'Administration de SUEZ, et plus généralement, de prendre immédiatement toute mesure propre à assurer l'efficacité de cette injonction, et ce jusqu'à l'issue du débat dans le cadre d'une procédure au fond « à bref délai » que SUEZ doit introduire au plus tard le 16 février 2021, ce qu'elle a fait.

Le 10 février 2021, Veolia a assigné SUEZ devant le Président du Tribunal de commerce de Nanterre en vue d'obtenir la rétractation de l'ordonnance du 8 février 2021 précitée. Le 23 février 2021, le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre s'est déclaré incompétent au profit du Tribunal de commerce de Paris et a donc rétracté l'ordonnance du 8 février 2021.

Le 12 février 2021, SUEZ a assigné Veolia et ENGIE devant le juge des référés du Tribunal de commerce de Nanterre en vue notamment d'obtenir le retrait par Veolia de son projet d'offre publique d'achat visant les titres de SUEZ déposés le 8 février 2021, dans l'attente de l'issue de la procédure à bref délai initiée par SUEZ devant le Tribunal de commerce de Nanterre afin également que ledit retrait soit ordonné. Le 23 février 2021, le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre s'est déclaré incompétent au profit du Tribunal de commerce de Paris.

Le 17 février 2021, SUEZ a déposé un recours devant la Cour d'Appel de Paris pour contester la décision du 8 février 2021 par laquelle l'Autorité des Marchés Financiers a accepté le dépôt par Veolia d'un projet d'offre publique d'achat visant les titres de SUEZ et publié l'avis de dépôt et le projet de note d'information correspondants.

La Cour d'Appel de Paris rendra sa décision au plus tard le 17 juillet 2021.

## **Note 24 Événements postérieurs à la clôture**

### **► Lancement du plan Sharing 2021**

En janvier 2021, SUEZ a lancé son cinquième plan mondial d'actionnariat salarié dénommé Sharing 2021. Ce plan s'adresse uniquement aux salariés des entités françaises du Groupe.

La période de réservation a été ouverte du 15 au 25 janvier 2021.

Plus de 15 000 salariés ont manifesté leur souhait d'investir ; soit un taux de réservation de 52% ; taux le plus fort jamais enregistré en France. La période de souscription/rétractation se déroulera du 5 au 9 mars prochain sur la base du cours de référence qui sera fixé le 4 mars 2021.

### **► Acquisition des intérêts minoritaires dans SUEZ NWS et Suyu en Chine**

Le 11 janvier 2021, le Groupe a annoncé la signature d'un accord avec son partenaire historique NWS Holdings Limited (NWS) pour acquérir les participations minoritaires de NWS dans toutes les activités communes des deux Groupes en Grande Chine. Ces acquisitions renforcent la présence de SUEZ en Grande Chine et simplifient

la structure de ses activités dans la région. À l'issue de l'opération, SUEZ détiendra 100 % de SUEZ NWS et Suyu.

Le montant de la transaction est évalué à environ 693 millions d'euros. La transaction devrait être finalisée d'ici la fin du premier trimestre 2021 et sera soumise à l'approbation réglementaire et aux clauses suspensives habituelles.

### **► Fin du programme de titrisation**

Dans le contexte de la cession des activités de Recyclage et Valorisation du groupe en Allemagne, aux Pays-Bas, au Luxembourg et en Pologne, le Groupe a mis fin le 25 janvier 2021 à son programme de titrisation (voir Note 13.3.4) qui, outre les entités aux Pays-Bas et en Allemagne qui seront cédées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021 au groupe Schwarz, incluait également les entités cédantes des périmètres Recyclage et Valorisation France et IWS.

Les différentes entités concernées ont ainsi procédé à cette date au rachat des stocks de créances commerciales qu'elles avaient précédemment cédées au Fond Commun de titrisation pour un montant total de 290,5 millions d'euros.

## Note 25 Liste des principales sociétés consolidées aux 31 décembre 2020 et 2019

Les entités présentées dans la liste ci-dessous couvrent 80% des indicateurs suivants : Chiffre d'affaires, EBITDA, Dette nette et Capitaux employés.

Noms	Adresse du siège social	% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation <sup>(a)</sup>	
		Déc. 2020	Déc. 2019	Déc. 2020	Déc. 2019	Déc. 2020	Déc. 2019
SUEZ	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris-La Défense Cedex - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
<b>EAU</b>							
SUEZ Eau France	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris-La Défense Cedex - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ Spain	Edificio D38 - Passeig Zona Franca 08038 Barcelona - Espagne	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
AGUAS ANDINAS	Avenida Presidente Balmaceda 1398, Piso 4, Santiago - Chili	25,1	25,1	50,1	50,1	IG	IG
SUEZ Water Inc. Utility	461 From Road Suite 400, Paramus 07652 New Jersey - États-Unis	80,0	80,0	80,0	80,0	IG	IG
SUEZ Water Inc. ES	461 From Road Suite 400, Paramus 07652 New Jersey - États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
AQUASURE HOLDING Ltd	492 St Kilda Road - level 7 Melbourne, VIC 3004 - Australie	6,9	11,7	6,9	11,7	MEE	MEE
SUEZ Australia Holding Pty Ltd	Level 3, 3 Rider Boulevard 2138 Rhodes, NSW - Australie	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ Water Advanced Solutions, LLC	1230 Peachtree Street NE, Suite 1100, Promenade II Building, Atlanta, GA 30309 - États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
Sociedade de Abastecimento de Aguas de Macao	718 avenida do Conselheiro borja, Macao - Chine	49,3	49,3	85,0	85,0	IG	IG
SUEZ International	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris-La Défense Cedex - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
LYDEC	48, Boulevard Mohamed Diouri, Casablanca - Maroc	51,0	51,0	51,0	51,0	IG	IG
SUEZ North America Inc	461 From Road Suite 400, Paramus 07652 New Jersey - États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
ACEA Spa	P.le Ostiense, 2 - 00154 Roma - Italie	23,3	23,3	23,3	23,3	MEE	MEE
<b>RECYCLAGE ET VALORISATION</b>							
SUEZ Recycling and Recovery Holdings UK Ltd	Grenfell road, Maidenhead, Berkshire SL6 1ES - Royaume-Uni	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ Recycling & Recovery Deutschland GmbH	Industriestrasse 161 D-50999 Köln - Allemagne	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ Nederland Holding B.V.	Meester E.N. van Kleffensstraat 10, 6842 CV Arnhem - Pays-Bas	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ RV France	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris-La Défense Cedex - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ R&R Belgium N.V.	Avenue Charles-Quint 584 7 1082 Berchem, Sainte-Agathe - Belgique	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG

Noms	Adresse du siège social	% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation <sup>(a)</sup>	
		Déc. 2020	Déc. 2019	Déc. 2020	Déc. 2019	Déc. 2020	Déc. 2019
SOCALUX	Lamesch SA ZI Wolser Nord BP 75 – L3201 Bettembourg, Luxembourg	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ Recycling AB <sup>(b)</sup>	Kungsgardsleden, 26271 Angelholm – Suède	-	100,0	-	100,0	NC	IG
SUEZ Recycling & Recovery Pty Ltd	Level 3, 3 Rider Boulevard 2138 Rhodes, NSW – Australie	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ NWS R&R (Hong Kong) Limited	Room 702, 7/F, Lee Garden Two, 28 Yun Ping Road, Causeway Bay, Hong Kong	58,0	58,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ Polska sp. z o.o.	Zawodzie 5, 02-981 Warszawa – Pologne	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG

(a) IG : Intégration globale.  
MEE : Mise en équivalence.  
NC : Non consolidée.

(b) SUEZ Recycling AB est consolidée en IG à 100% jusqu'au 30 novembre 2020 puis cédée (voir Note 2.5.3).

Noms	Adresse du siège social	% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation <sup>(a)</sup>	
		Déc. 2020	Déc. 2019	Déc. 2020	Déc. 2019	Déc. 2020	Déc. 2019
<b>Environmental Technology &amp; Solutions – ETS</b>							
SUEZ Treatment Solutions Inc	461 From Rd Ste 400 Paramus, NJ, 07652-3526 États-Unis	70,0	70,0	70,0	70,0	IG	IG
SUEZ WTS Usa, Inc	4636 Somerton Road, Bldg 8 PA 19053 Trevoise – États-Unis	70,0	70,0	70,0	70,0	IG	IG
SUEZ WTS Services Usa, Inc	4545 Patent Road VA 23502 Norfolk – États-Unis	70,0	70,0	70,0	70,0	IG	IG
SUEZ Water Technologies & Solutions	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris-La Défense Cedex – France	70,0	70,0	70,0	70,0	IG	IG
SUEZ WTS Canada	3239 Dundas Street West, L6M4B2 Oakville Canada	70,0	70,0	70,0	70,0	IG	IG
SUEZ Water Technologies (Shanghai) Co., Ltd.	Room 2602, 2/F, Area 4, Building 1 N° 2001 North Yanggao Road, Shanghai Chine	70,0	70,0	70,0	70,0	IG	IG
Safège	15, rue du Port, 92022 Nanterre – France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
<b>AUTRES</b>							
SUEZ Groupe	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris-La Défense Cedex – France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG

(a) IG : Intégration globale.  
MEE : Mise en équivalence.  
NC : Non consolidée.

## Note 26 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

Les cabinets Ernst & Young et Mazars agissent en tant que Commissaires aux comptes du groupe SUEZ.

	Ernst & Young								Mazars							
	2020				2019				2020				2019			
	Ernst & Young et Autres		Réseau		Ernst & Young et Autres		Réseau		Mazars SA		Réseau		Mazars SA		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<i>(en milliers d'euros)</i>																
<b>Certification des comptes et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés</b>																
SUEZ SA	756	9%	-	-	983	21%	-	-	562	13%	-	-	659	14%	-	-
Filiales intégrées globalement et activités conjointes	3 029	36%	4 587	89%	3 017	63%	4 798	89%	3 342	81%	2 527	94%	3 498	77%	2 581	88%
<b>Services autres que la certification des comptes</b>																
SUEZ SA	119	1%	-	-	637	14%	-	-	62	1%	84	3%	385	8%	84	3%
Filiales intégrées globalement et activités conjointes	4 531	54%	569	11%	116	2%	593	11%	218	5%	68	3%	48	1%	249	9%
<b>Total</b>	<b>8 435</b>	<b>100%</b>	<b>5 156</b>	<b>100%</b>	<b>4 753</b>	<b>100%</b>	<b>5 391</b>	<b>100%</b>	<b>4 184</b>	<b>100%</b>	<b>2 679</b>	<b>100%</b>	<b>4 590</b>	<b>100%</b>	<b>2 914</b>	<b>100%</b>

Les services autres que la certification des comptes fournis au cours de l'exercice à la société et aux entités qu'elle contrôle comprennent principalement les missions de procédures convenues dans un contexte de cession et des travaux de vérifications sur les informations RSE.

# 1.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la société SUEZ,

## Opinion

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SUEZ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers

et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

## Fondement de l'opinion

---

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Observation

---

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention la note 2.1 « Conséquences de la pandémie de Covid-19 » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les différents impacts

de la pandémie de Covid-19 sur l'activité de votre société et ses comptes consolidés.

## Justification des appréciations – Points clés de l'audit

---

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

# Évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles impactées par le plan stratégique Shaping SUEZ 2030 et des *goodwills*

## RISQUE IDENTIFIÉ

Au 31 décembre 2020, la valeur nette des *goodwills* et des immobilisations corporelles et incorporelles du groupe s'élève à M€ 16 885, soit 49 % du bilan hors actifs destinés à être cédés. Cet actif immobilisé est composé de *goodwills* pour M€ 4 664, d'immobilisations corporelles nettes pour M€ 7 756, et d'immobilisations incorporelles nettes pour M€ 4 465.

Comme indiqué dans la note 1.6.6 de l'annexe aux comptes consolidés, lorsque des événements ou des modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles, corporelles et des *goodwills*, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur. Dans le cas des immobilisations incorporelles non amortissables et des *goodwills*, les tests de perte de valeur sont réalisés annuellement.

Les modalités de réalisation de ces tests de perte de valeur des *goodwills* et des immobilisations corporelles et incorporelles sont décrites, respectivement, dans les notes 9 et 1.6.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les tests de perte de valeur nécessitent l'utilisation d'estimations et d'hypothèses dont la réalisation est par nature incertaine et qui portent notamment sur :

- ▶ les prévisions de flux de trésorerie d'exploitation établies pendant la durée du Plan à Moyen Terme (PMT) ;
- ▶ la valeur terminale déterminée par l'application d'un taux de croissance à long terme aux flux de trésorerie après impôt ;
- ▶ les taux d'actualisation qui sont fonction des spécificités des entités opérationnelles concernées.

La valeur recouvrable des *goodwills* et des immobilisations corporelles et incorporelles est sensible à l'évolution de ces hypothèses et estimations.

Par ailleurs, dans le cadre du plan stratégique Shaping SUEZ 2030 décrit dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe a mis en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 une nouvelle organisation. Comme indiqué en note 9.2, la liste des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) a été mise à jour, et a entraîné des réallocations de *goodwill* entre anciennes et nouvelles UGT *goodwills*.

Enfin, dans le cadre de l'« Accélération du plan stratégique Shaping SUEZ 2030 » décrite dans la note 2.2.2 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe a confirmé la trajectoire des mesures d'économies et annoncé sa décision d'accélérer la mise en œuvre de son plan. Comme indiqué dans la note 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés, les pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à M€ 177,7 et s'analysent au regard des décisions de transformation du groupe prises dans le cadre du plan stratégique Shaping SUEZ 2030 (ci-après « les immobilisations corporelles et incorporelles impactées par le plan stratégique Shaping SUEZ 2030 »).

En conséquence, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles impactées par le plan stratégique Shaping SUEZ 2030 et des *goodwills* constituait un point clé de l'audit.

## NOTRE RÉPONSE

Nous avons examiné la méthodologie et les hypothèses qui sous-tendent la réallocation des UGT *goodwills* significatives figurant en note 9.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons pris connaissance des modalités d'identification des indices de perte de valeur et de mise en œuvre des tests de perte de valeur, et avons orienté nos travaux sur les UGT *goodwills* significatives figurant en note 9.2 de l'annexe aux comptes consolidés, ainsi que sur les immobilisations corporelles et incorporelles impactées par le plan stratégique Shaping SUEZ 2030 dont les pertes de valeur figurent en note 5.2.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons rapproché les données utilisées dans les tests de perte de valeur avec les documents utilisés par les instances de gouvernance appropriées, et notamment le PMT approuvé par le Conseil d'Administration concernant les UGT *goodwills*.

Nous avons examiné les hypothèses, et en particulier celles liées aux décisions en cours concernant les immobilisations corporelles et incorporelles impactées par le plan stratégique Shaping SUEZ 2030, qui sous-tendent :

- ▶ les prévisions de flux de trésorerie d'exploitation établies sur la durée du PMT et liées aux conditions d'exploitation prévues par le Comité de Direction, notamment la durée des contrats portés par les actifs isolés ou les entités de l'UGT concernés, les évolutions de la réglementation tarifaire et les perspectives futures de marchés, ainsi que les implications relatives au contexte actuel de la pandémie liée au Covid-19 ;
- ▶ la valeur terminale, pour la période au-delà du PMT, déterminée notamment pour les UGT *goodwills* par l'application d'un taux de croissance à long terme, compris entre 1,7 % et 3 % selon les activités au « Flux de trésorerie Libre » normatif (tel que défini dans la note 9.3 de l'annexe aux comptes consolidés) de la dernière année des prévisions.

Nous avons examiné, en incluant des spécialistes en évaluation dans notre équipe d'audit pour les UGT *goodwills*, les taux d'actualisation, les taux de croissance à long terme et la méthode de calcul des prévisions de flux de trésorerie. De plus, pour les UGT *goodwills*, nous avons obtenu et examiné les analyses de sensibilité effectuées par la direction du groupe, dont les résultats sont présentés en note 9.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

## Estimation du chiffre d'affaires relatif aux ventes d'eau réalisées et non relevées (dit « CA « eau en compteur » »)

### RISQUE IDENTIFIÉ

Comme indiqué dans la note 1.5.1.7 de l'annexe aux comptes consolidés, le chiffre d'affaires réalisé sur les segments de clientèle qui font l'objet d'une relève de compteurs au cours de l'exercice est estimé à la clôture de l'exercice à partir de données historiques, de statistiques de consommation et d'estimations de prix de vente. Votre groupe a développé des outils de mesure et de modélisation pour estimer le chiffre d'affaires.

Nous avons considéré l'estimation du chiffre d'affaires lié à l'*eau en compteur* comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude inhérente au processus d'évaluation des volumes livrés et non relevés à la date de clôture de l'exercice et à l'évaluation de leur prix de vente.

### NOTRE RÉPONSE

Dans le cadre de notre audit, nous avons :

- ▶ pris connaissance de l'environnement de contrôle sur la chaîne de facturation et sur les processus permettant la fiabilisation des estimés comptables sur l'*eau en compteur* ;
- ▶ testé, en incluant dans l'équipe des membres ayant une compétence particulière en système d'informations, les principaux contrôles applicatifs utilisés pour l'estimation de l'*eau en compteur* et contrôlé le fonctionnement de l'algorithme de calcul ;
- ▶ analysé les volumes de consommation estimés par votre groupe au regard des volumes livrés sur l'année ;
- ▶ vérifié le calcul du prix appliqué à ces volumes en fonction des modalités contractuelles ;
- ▶ examiné le rapprochement effectué par votre groupe entre le volume estimé et le volume facturé de façon rétrospective.

## Comptabilisation des contrats de construction

### RISQUE IDENTIFIÉ

Comme indiqué dans les notes 1.5.1.8 et 1.6.13.3 de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe exerce une partie de son activité au travers de contrats de construction pour lesquels le chiffre d'affaires et la marge sont comptabilisés à l'avancement du projet. Le pourcentage d'avancement est déterminé pour chaque projet en rapportant le montant des coûts engagés au 31 décembre 2020 au montant total estimé des coûts du projet. Cette méthode vise à conserver le niveau de charge et à reconnaître la marge uniquement sur le chiffre d'affaires comptabilisé.

La prise en compte du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats de construction est fonction des données à terminaison estimées par les responsables opérationnels et financiers. Ces estimations sont mises à jour trimestriellement ou plus fréquemment en cas d'évolution majeure dans le déroulement du projet.

Des provisions pour perte à terminaison sont comptabilisées dès lors que les coûts à terminaison sont supérieurs au chiffre d'affaires à terminaison du contrat.

Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge liés aux contrats de construction comme un point clé de l'audit compte tenu du caractère estimatif de ce processus.

### NOTRE RÉPONSE

Dans le cadre de nos travaux, les procédures mises en place dans les filiales les plus significatives concourant à la formation du chiffre d'affaires des contrats de construction ont consisté à :

- ▶ tester les contrôles clés relatifs au processus du suivi des affaires (management de projet, déversement des coûts sur affaires) ;
- ▶ recalculer le chiffre d'affaires résultant de la méthode de l'avancement ;
- ▶ rapprocher les données (chiffre d'affaires, coûts et marge) de la comptabilité analytique avec celles de la comptabilité générale ;
- ▶ effectuer des travaux détaillés ci-dessous sur un échantillon de contrats.

Nous avons ainsi porté une attention particulière sur un échantillon de contrats sélectionnés selon les critères suivants :

- ▶ contribution significative de la marge dégagée sur l'exercice comptable ;
- ▶ évolution significative des données à terminaison au cours de l'exercice ;
- ▶ contrats présentant des risques significatifs spécifiques (techniques, contractuels, contexte géopolitique, etc.).

Les procédures mises en place sur cet échantillon de contrats ont consisté à :

- ▶ organiser des réunions avec les responsables opérationnels et financiers du contrat concerné (« revue d'affaire ») pour prendre connaissance de la situation opérationnelle des affaires (examen des événements, examen des risques, examen des coûts à engager pour finir le projet) y compris les impacts de la pandémie liée au Covid-19 sur l'avancement des projets ;
- ▶ rapprocher les coûts à terminaison examinés lors des revues d'affaires aux coûts à terminaison utilisés dans le cadre du calcul du pourcentage d'avancement ;
- ▶ comparer les montants prévus dans les contrats et/ou avenants avec le chiffre d'affaires à terminaison retenu pour déterminer le chiffre d'affaires à comptabiliser au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

## Vérifications spécifiques

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

---

### Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le Rapport Financier Annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le Rapport Financier Annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le Rapport Financier Annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le Rapport Financier Annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société SUEZ par votre Assemblée Générale du 15 juillet 2008 pour le cabinet MAZARS et du 21 décembre 2007 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2020, le cabinet MAZARS était dans la treizième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quatorzième année dont treize années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

# Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

## Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles

de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

## Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 25 février 2021

Les Commissaires aux comptes

**MAZARS**

Achour Messas

**ERNST & YOUNG ET AUTRES**

Stéphane Pédron